



métropole  
ROUEN NORMANDIE

# RAPPORT ANNUEL 2014

## SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE



eau  
métropole  
ROUEN NORMANDIE



# Sommaire

<b>I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE EAU DE LA CREA</b>	<b>5</b>
<b>1 - Les Chiffres Clés et Faits Marquants</b>	<b>5</b>
<b>2 - Mode de gestion et d'organisation des services de l'Eau de la CREA au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>6</b>
1 - Organisation des services - Pôles de proximité et mode de gestion	6
2 - Gestion et accueil du public	9
3 - Mode de gestion et d'organisation des services de l'Eau de la Métropole Rouen Normandie à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2015	12
<b>3 - Indicateurs financiers de la CREA en 2014</b>	<b>13</b>
1 - Structure budgétaire	13
2 - Recettes et charges du service	13
3 - Indicateurs financiers	14
4 - Facturation et Prix de l'Eau	14
<b>4 - Ressources en eau - Production et zones de distribution</b>	<b>15</b>
1 - Les ressources	15
2 - Qualité des eaux distribuées	20
3 - Préservation de la ressource - Études	21
<b>5 - Exploitation - Caractéristiques techniques</b>	<b>24</b>
1 - Indicateurs techniques	24
2 - Patrimoine	27
<b>6 - Gestion clientèle abonnés</b>	<b>30</b>
1 - Abonnés	30
2 - Volumes consommés et facturés	30
3 - Indicateurs de performances	31
<b>7 - Programme de travaux réalisés sur le territoire de la CREA en 2014</b>	<b>33</b>
<b>II. PRÉSENTATION PAR SERVICE</b>	<b>37</b>
<b>1 - Le service exploité en Régie Directe de Rouen et Elbeuf</b>	<b>37</b>
1 - Présentation du service	37
2 - Indicateurs techniques	38
3 - Données clientèle - abonnés	40
4 - Qualité de l'eau	40
5 - Indicateurs de performance	42
<b>2 - Le service exploité en Régie Directe de Yainville</b>	<b>43</b>
1 - Présentation du service	43
2 - Indicateurs techniques	43

3 - Données clientèle - abonnés	45
4 - Qualité de l'eau	45
5 - Indicateurs de performance	45
<b>3 - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur Nord-Ouest</b>	<b>46</b>
1 - Présentation du service	46
2 - Indicateurs techniques	46
3 - Données clientèle - abonnés	48
4 - Qualité de l'eau	48
5 - Indicateurs de performance	49
6 - Indicateurs financiers	49
<b>4 - Contrat pour l'exploitation par gérance du service d'eau potable des communes d'Anneville-Ambourville, Bardouville, Berville-sur-Seine et Yville-sur-Seine</b>	<b>51</b>
1 - Présentation du service	51
2 - Indicateurs techniques	51
3 - Données clientèle - abonnés	53
4 - Qualité de l'eau	53
5 - Indicateurs de performance	54
6 - Indicateurs financiers	54
<b>5 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes d'Épinay-sur-Duclair, Ste-Marguerite-sur-Duclair et Saint-Paër</b>	<b>55</b>
1 - Présentation du service	55
2 - Indicateurs techniques	55
3 - Données clientèle - abonnés	57
4 - Qualité de l'eau	57
5 - Indicateurs de performance	58
6 - Indicateurs financiers	58
<b>6 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Jumièges et Le Mesnil-sous-Jumièges</b>	<b>60</b>
1 - Présentation du service	60
2 - Indicateurs techniques	60
3 - Données clientèle - abonnés	62
4 - Qualité de l'eau	62
5 - Indicateurs de performance	63
6 - Indicateurs financiers	63
<b>7 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune du Trait</b>	<b>65</b>
1 - Présentation du service	65
2 - Indicateurs techniques	65
3 - Données clientèle - abonnés	67
4 - Qualité de l'eau	67
5 - Indicateurs de performance	68
6 - Indicateurs financiers	68

<b>8 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune d'Oissel</b>	<b>70</b>
1 - Présentation du service	70
2 - Indicateurs techniques	70
3 - Données clientèle - abonnés	72
4 - Qualité de l'eau	72
5 - Indicateurs de performance	73
6 - Indicateurs financiers	73
<b>9 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis</b>	<b>75</b>
1 - Présentation du service	75
2 - Indicateurs techniques	75
3 - Données clientèle - abonnés	77
4 - Qualité de l'eau	77
5 - Indicateurs de performance	78
6 - Indicateurs financiers	78
<b>10 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes du secteur d'Houpeville, Le Houleme, Malaunay et du secteur d'Hérouville (le haut), Saint-Pierre-de-Varengeville (bourg)</b>	<b>79</b>
1 - Présentation du service	79
2 - Indicateurs techniques	79
3 - Données clientèle - abonnés	81
4 - Qualité de l'eau	81
5 - Indicateurs de performance	82
6 - Indicateurs financiers	82
<b>11 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable du secteur de Saint-Martin-de-Boscherville : communes d'Hérouville (le bas), Quevillon, Saint-Martin-de-Boscherville et Saint-Pierre-de-Varengeville (extrémité sud)</b>	<b>84</b>
1 - Présentation du service	84
2 - Indicateurs techniques	84
3 - Données clientèle - abonnés	86
4 - Qualité de l'eau	86
5 - Indicateurs de performance	87
6 - Indicateurs financiers	87
<b>12 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Duclair</b>	<b>89</b>
1 - Présentation du service	89
2 - Indicateurs techniques	89
3 - Les données clientèle - abonnés	91
4 - Qualité de l'eau	91
5 - Indicateurs de performance	92
6 - Indicateurs financiers	92

<b>Annexe 1 : Synthèse des données 2014 par commune</b>	<b>94</b>
---	-----------

<b>Annexe 2 : Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Agence Régionale de Santé (ARS)</b>	<b>96</b>
--	-----------

Régie Directe de Rouen : Rouen La Jatte	96
Régie Directe de Rouen : Rouen Grand Mare Châtelet et Saint Martin du Vivier	97
Régie Directe de Rouen : Rouen Bas de ville	98
Régie Directe de Rouen : Darnétal	99
Régie Directe de Rouen : Grand-Quevilly	100
Régie Directe de Rouen : Fontaine-sous-Préaux	101
Régie Directe de Rouen : Plateau Est Franqueville	102
Régie Directe de Rouen : Plateau Est Neuville	103
Régie Directe de Rouen : St Aubin-Épinay BS	104
Régie Directe de Rouen : St Jacques-sur-Darnétal Épinay HS	105
Régie Directe de Rouen : Roncherolles sur le Vivier	106
Régie Directe de Rouen : Banlieue Sud de Rouen	107
Régie Directe de Rouen : Moulineaux - Grand Couronne	108
Régie Directe de Rouen : La Maison Brulée	109
Régie Directe de Rouen : La Bouille	110
Régie Directe d'Elbeuf : Caudebec-lès-Elbeuf	111
Régie Directe d'Elbeuf : Elbeuf Buquet	112
Régie Directe d'Elbeuf : Elbeuf Est	113
Régie Directe d'Elbeuf : Elbeuf Ouest	114
Régie Directe d'Elbeuf : Freneuse	115
Régie Directe d'Elbeuf : Orival	116
Régie Directe d'Elbeuf : St Aubin-lès-Elbeuf	117
Régie Directe d'Elbeuf : St Pierre-lès-Elbeuf	118
Régie Directe de Yainville	119
Service en prestation de service EdN - LDEF : Maromme Mélange	120
Service en prestation de service EdN - LDEF : Maromme Usine de traitement	121
Service en prestation de service EdN - LDEF : Déville lès Rouen	122
Service en prestation de service EdN - LDEF : Isneauville	123
Service en prestation de service EdN - LDEF : Sahurs	124
Service en gérance Veolia Eau : Bardouville	125
Service en gérance Veolia Eau : Yville-sur-Seine (Bardouville)	126
Délégation de service public EdN - LDEF : Saint Paër	127
Délégation de service public EdN - LDEF : Jumièges	128
Délégation de service public EdN - LDEF : Le Trait	129
Délégation de service public Veolia Eau : Oissel	130
Délégation de service public Veolia Eau : St Léger du Bourg Denis	131
Délégation de service public Veolia Eau : Malaunay - Le Houlme	132
Délégation de service public Veolia Eau : Houppesville	133
Délégation de service public Veolia Eau : Malaunay - Le Houlme - Hénouville	134
Délégation de service public Veolia Eau : St Martin de Boscherville	135
Délégation de service public Veolia Eau : Duclair	136

<b>Annexe 3 : Délibérations et Programme de travaux sur le territoire de la CREA en 2015</b>	<b>137</b>
--	------------

<b>Annexe 4 : Glossaire</b>	<b>144</b>
-----------------------------	------------

## 1 - Les Chiffres Clés et Faits Marquants

### ❖ Chiffres Clés

**Nombre d'abonnés : 191 468 pour 498 440 habitants (estimation sur la base des données population totale INSEE 2012), y compris les habitants desservis par EAU de la CREA résidant sur la commune de Quincampoix (hameau de la Muette).**

**Volumes consommés autorisés : 25 297 254 m<sup>3</sup>/an, soit 69 307 m<sup>3</sup>/jour en progression de 0,1%**

**Volumes distribués : 33 393 738 m<sup>3</sup>/an soit 91 489 m<sup>3</sup>/jour en progression de 0,1%**

**40 ressources pour une capacité totale théorique de production de 212 420 m<sup>3</sup>/jour dont 7 usines de traitement**

**93 réservoirs pour une capacité globale de 128 160 m<sup>3</sup>**

**2 897 km de réseau (hors branchements)**

**Rendement du réseau 76,25% en progression de 0,1%**

**Indice linéaire de perte ILP : 7,66 m<sup>3</sup>/km/jour en baisse de 0,7%**

**Qualité des eaux distribuées en 2014 :**

**Paramètres bactériologiques : 99,83% des prélèvements conformes**

**Paramètres physico-chimiques : 98,72% des prélèvements conformes**

### ❖ Faits Marquants

- Nouvelle version du Règlement du Service EAU intégrant les dispositifs d'application de la LOI WARSMANN.
- Étude sur la qualité des eaux brutes et traitées – usine de la Chapelle.
- Décision d'extension de la Régie aux contrats de gérance et de DSP arrivant à échéance les 31 décembre 2014 et 31 mars 2015.
  - Passation d'un marché de prestation de service (production, distribution, gestion clientèle) pour les secteurs de Bardouville, Duclair, Malaunay et Yainville.
  - Préparation du retour en Régie directe pour les contrats de St Léger du Bourg Denis et Oissel sur Seine.
- Extension de la démarche Qualité ISO 9002, à l'ensemble de la Régie Directe (production, distribution, gestion clientèle et travaux neufs).
- Réalisation d'une interconnexion sous-fluviale (Seine) entre Quevillon et Bardouville.
- Étude pour la réalisation d'un Schéma Directeur couvrant le périmètre du Pôle de Proximité de Duclair.

## 2 - Mode de gestion et d'organisation des services de l'Eau de la CREA au 1<sup>er</sup> janvier 2014

Créée au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe – CREA – est née du regroupement de 4 communautés :

- La Communauté d'Agglomération d'Elbeuf Boucles de Seine (CAEBS) constituée de 10 communes
- La Communauté d'Agglomération Rouennaise (CAR) constituée de 45 communes (44 lors de la fusion de Bois-Guillaume et Bihorel en 2012)
- La Communauté de communes Seine-Austreberthe constituée de 14 communes
- La Communauté de communes du Trait-Yainville constituée de 2 communes

Ces quatre communautés d'origine sont constituées de 13 services AEP - Alimentation en Eau Potable - gérés selon les différents modes d'exploitation suivants :

- 1 service sur l'ex-territoire de la communauté d'agglomération d'Elbeuf Boucles de Seine
  - 1 service (10 communes) exploité en régie directe
- 5 services sur l'ex-territoire de la communauté d'agglomération de Rouen exploités par la Régie de Rouen :
  - 1 service (28 communes) exploité en régie directe
  - 1 service (12 communes) exploité en régie avec prestation de service
  - 3 services (5 communes) exploités en délégation de service public
    - Délégation de service public pour la commune d'Oissel
    - Délégation de service public pour le secteur de Malaunay, Le Houlme et Houpeville
    - Délégation de service public pour la commune de St Léger du Bourg Denis
- 5 services sur l'ex-territoire de la communauté de communes de Seine-Austreberthe :
  - 1 service (4 communes du syndicat de Bardouville) exploité en contrat de gérance
  - 4 services (11 communes) exploités en délégation de service public :
    - Délégation de service public pour le syndicat de Jumièges
    - Délégation de service public pour le syndicat de Saint-Paër
    - Délégation de service public pour le syndicat de Saint-Martin-de-Boscherville
    - Délégation de service public pour la commune de Duclair
  - le secteur de St Pierre de Varengueville-Hénouville Haut, exploité en délégation de service public est rattaché contractuellement au service de Malaunay (même contrat historique)
- 2 services exploités sur l'ex-territoire de la communauté de communes du Trait-Yainville :
  - 1 service (commune du Trait) exploité en délégation de service public
  - 1 service (commune de Yainville) exploité en régie directe avec prestation technique pour la gestion du réseau et des ouvrages attribuée à Eaux de Normandie jusqu'au 28 février 2014.  
À compter du 1<sup>er</sup> mars 2014, cette prestation technique a été attribuée à STGS.

Certains de ces services ont été intégralement transférés à la CREA. C'est le cas pour les Syndicats dont toutes les communes d'origine sont membres de celle-ci. Les Syndicats dont seule une partie des communes a adhéré à la CREA ont été scindés.

En application de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, portant notamment sur l'organisation des Communautés d'Agglomération, les contrats de délégation conclus par toutes ces collectivités ont été transférés à la CREA, ils se poursuivent jusqu'à leur terme.

## 1 - Organisation des services - Pôles de proximité et mode de gestion

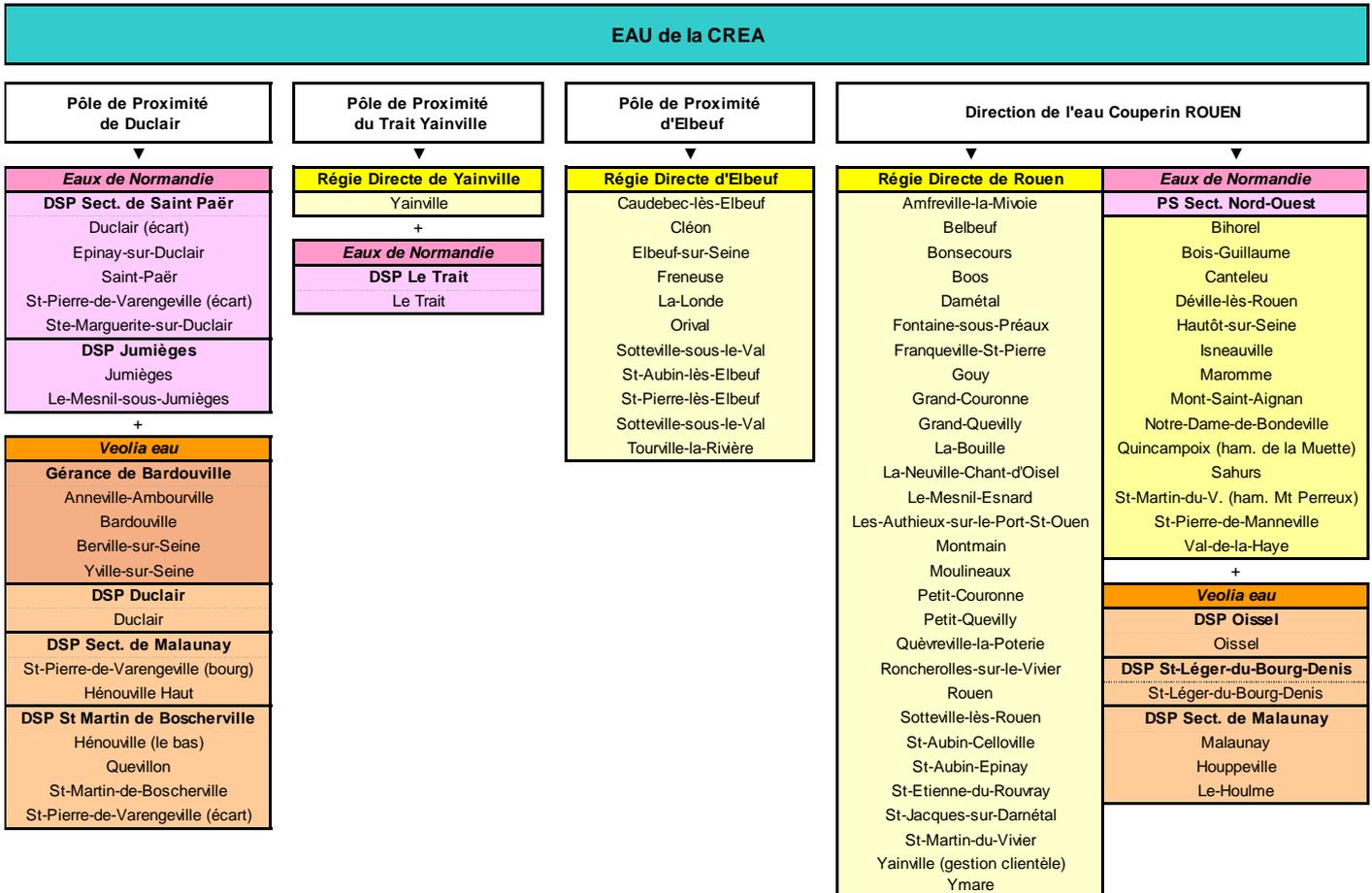
Cette organisation des services pour l'année 2014 est synthétisée dans la carte et le tableau ci-joints.

# Communauté de l'agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe (LA CREA)

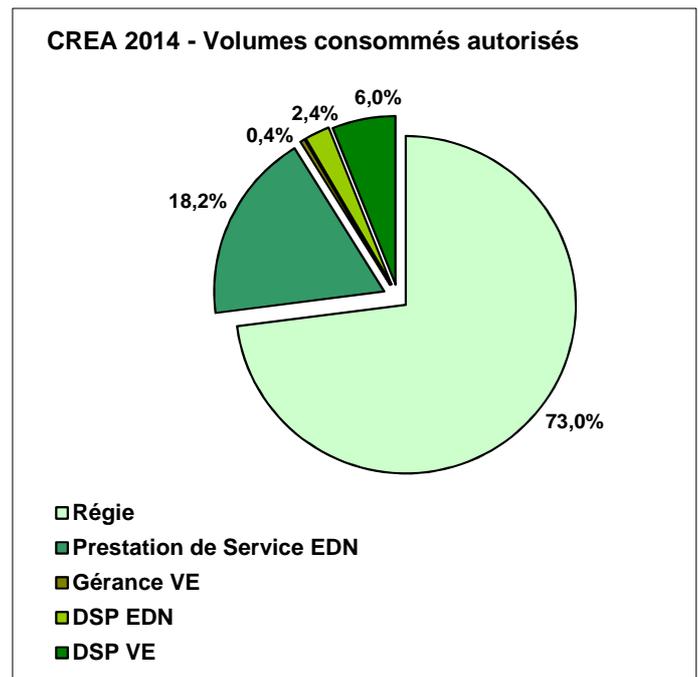
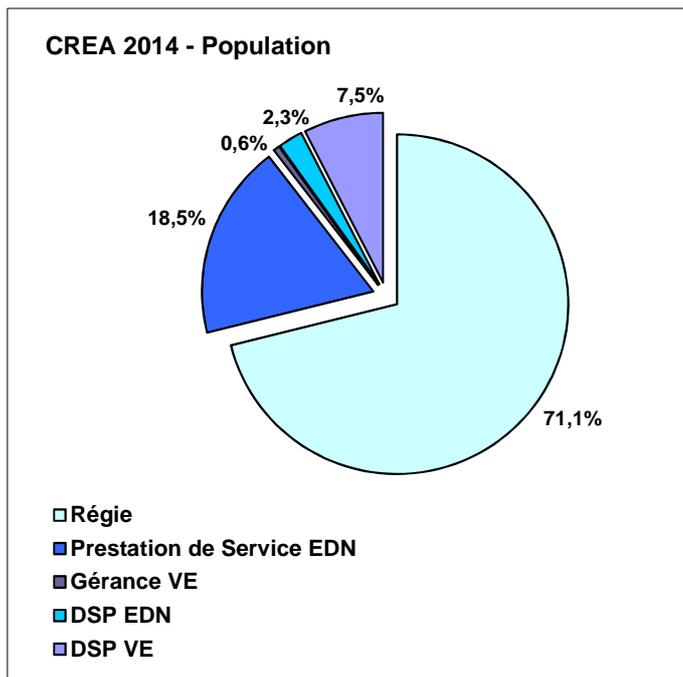
Exploitants au 1er Janvier 2014



- REGIE DIRECTE : EAU DE LA CREA
- REGIE - PRESTATION DE SERVICE EXPLOITATION EAUX DE NORMANDIE
- DSP EXPLOITATION EAUX DE NORMANDIE
- DSP EXPLOITATION VEOLIA EAU
- GERANCE VEOLIA EAU



Les services gérés en régie assurent l'alimentation de 71,1% de la population et 73,0% des volumes consommés autorisés. Si on intègre la prestation de service, ce sont 89,6% de la population, correspondant à 91,2% des volumes consommés autorisés qui bénéficient des services et des prix fixés par délibération de la collectivité.



## 2 - Gestion et accueil du public

Pour toutes questions relatives à la gestion de leur contrat de fourniture d'eau potable, Les abonnés sont invités à contacter ALLO COMMUNAUTE 24h/24 et 7jours/7 au 0 800 021 021, (MA METROPOLE depuis 1<sup>er</sup> janvier 2015).

### ACCUEIL DU PUBLIC DES SERVICES GÉRÉS en RÉGIE DIRECTE

#### ❖ Régie directe de ROUEN

Pour toute question relative à leur facture (consommation, relevés d'index, tarif.....), les usagers sont accueillis dans les locaux de la Direction de l'Eau, aux adresses suivantes :

- Abonnés de la rive nord de la Régie Directe de Rouen  
110, rue François COUPERIN  
76000 ROUEN
- Abonnés de la rive sud de la Régie Directe de Rouen  
71, boulevard Charles De Gaulle  
76140 PETIT-QUEVILLY

Ouverture au public du lundi au jeudi : 8h30 à 12h00 / 13h00 à 17h00  
Le vendredi : 8h30 à 12h00 / 13h00 à 16h30

Tous les courriers doivent impérativement être envoyés à l'adresse suivante :

La Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe  
14 bis avenue Pasteur CS 50589  
76006 ROUEN CEDEX

Pour toute question relative au règlement de la facture, les abonnés peuvent s'informer auprès de la Trésorerie Principale Municipale, à l'adresse suivante :

110-112, avenue du Mont Riboudet  
76037 ROUEN CEDEX  
☎ : 02 35 07 94 16

#### ❖ Régie directe de YAINVILLE

La Régie Directe de Yainville fait l'objet d'une prestation de service pour la production et les interventions techniques par Eaux de Normandie filiale Lyonnaise des Eaux jusqu'au 28 février 2014, à compter du 1<sup>er</sup> mars cette prestation est assurée par STGS. La gestion du service clientèle est assurée par la Direction de l'Eau sur le site de Couperin à Rouen depuis le second semestre 2010.

Pour toute question relative à leur facture (consommation, relevés d'index, tarif.....), les usagers sont accueillis dans les locaux de la Mairie de Yainville :

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Tous les courriers doivent impérativement être envoyés à l'adresse suivante :

La Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe  
14 bis avenue Pasteur CS 50589  
76006 ROUEN CEDEX

Pour toute question relative au règlement de la facture, les abonnés peuvent s'informer directement auprès du :

Trésor Public de Duclair  
250, rue Jules Ferry  
76480 DUCLAIR

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le service de Yainville est intégré à la Prestation de Service Ouest (cf. ci-après).

### ❖ Régie directe d'ELBEUF

Pour toute question relative à leur facture (consommation, relevés d'index, tarif.....), les usagers sont accueillis dans les locaux de la CREA - pôle de proximité d'Elbeuf, à l'adresse suivante :

**8, rue Aristide Briand  
76504 ELBEUF SUR SEINE**

**Ouverture au public du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
Et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00**

Tous les courriers doivent impérativement être envoyés à l'adresse suivante :

**CREA - Pôle de Proximité d'Elbeuf  
8, rue Aristide Briand  
76504 ELBEUF SUR SEINE**

Pour toute question relative au règlement de la facture, les abonnés peuvent s'informer auprès de la Trésorerie Principale Municipale d'Elbeuf.

### ACCUEIL DU PUBLIC DU SERVICE GÉRÉ en RÉGIE PRESTATION DE SERVICE

#### ❖ Prestation de service du secteur Nord-Ouest - Maromme

Sur ce territoire de la CREA, Eaux de Normandie (filiale Lyonnaise des Eaux Suez) dessert 1 service :

- Maromme, Bihorel, Bois-Guillaume, Canteleu, Mont-Saint-Aignan, Notre-Dame-de-Bondeville, Déville-lès-Rouen, Isneauville, Sahurs, Hautôt-sur-Seine, Saint-Pierre-de-Manneville et Val-de-la-Haye

**Agence Eaux de Normandie  
37, rue Raymond Duflo  
76150 MAROMME**

**Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30**

**Les abonnés peuvent également joindre le service client au : 0 800 021 021 (prix d'un appel local)  
Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00  
et le samedi de 8h00 à 13h00**

**Par ailleurs le numéro suivant permet de répondre à toutes les urgences 7j/7 et 24h/24 : 0 810 884 884  
À noter également le lancement en 2005 de l'Agence clientèle en ligne :  
[www.lyonnaise-des-eaux.fr](http://www.lyonnaise-des-eaux.fr), permettant à l'utilisateur de s'informer sur son compte ou sa facture.**

#### ❖ Prestation de service du secteur OUEST - Malaunay-Duclair (à compter du 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> avril 2015)

Sur ce territoire de la CREA, S.T.G.S. (filiale STURNO) dessert un service :

- Anneville-Ambourville, Bardouville, Berville-sur-Seine, Duclair, Hénouville, Houpeville, Le Houlme, Malaunay, Saint-Pierre-de-Varengeville, Yainville et Yville-sur-Seine.

**Eau de la Métropole  
Agence STGS  
299, rue des Renards  
76190 SAINTE MARIE DES CHAMPS**

**Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00**

Les abonnés peuvent joindre le service client au : 0 800 021 021 (prix d'un appel local)

**Pour consulter son compte en ligne, ses consommations, mettre à jour ses coordonnées, communiquer son index de compteur, payer sa facture : <http://www.webabonne.mrnouest.fr/>**

## **ACCUEIL DU PUBLIC DES SERVICES EXTERNALISÉS en DSP et GÉRANCE**

### **❖ ACCUEIL DU PUBLIC DES SERVICES GÉRÉS PAR EAUX DE NORMANDIE**

Sur le territoire de la CREA, Eaux de Normandie (filiale Lyonnaise des Eaux Suez) dessert 3 services :

- Saint-Paër, Épinay-sur-Duclair et Sainte-Marguerite-sur-Duclair
- Jumièges et le Mesnil-sous-Jumièges
- Le Trait

**Agence Eaux de Normandie  
37, rue Raymond Duflo  
76150 MAROMME**

**Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30**

**Les abonnés peuvent également joindre le service client au : 0 810 384 384 (prix d'un appel local)  
Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00  
Et le samedi de 8h00 à 13h00**

**Par ailleurs le numéro suivant permet de répondre à toutes les urgences 7j/7 et 24h/24 : 0 810 884 884  
À noter également le lancement en 2005 de l'Agence clientèle en ligne :  
[www.lyonnaise-des-eaux.fr](http://www.lyonnaise-des-eaux.fr), permettant à l'utilisateur de s'informer sur son compte ou sa facture.**

### **❖ ACCUEIL DU PUBLIC DES SERVICES GÉRÉS PAR VEOLIA EAU**

Sur le territoire de la CREA, Veolia Eau dessert 5 services gérés par 2 filiales :

- Compagnie des Eaux et de l'Ozone (CEO) :
  - Oissel
- SADE - Exploitation de Normandie :
  - Saint Léger du Bourg-Denis
  - Malaunay, Houpeville, Le Houlme, Saint-Pierre-de-Varengeville, et Hénouville (le haut)
  - Saint-Martin-de-Boscherville, Quevillon, Hénouville (le bas) et Saint-Pierre-de-Varengeville (bas)
  - Duclair
  - Bardouville, Anneville-Ambourville, Berville-sur-Seine et Yville-sur-Seine

**Agence Veolia Eau Bray & Caux  
ZA du Moulin d'Ecalles  
76750 BUCHY**

**8h à 18h du lundi au vendredi et le samedi de 9h à 12h**

**Les usagers disposent également d'un numéro d'appel unique : 0 810 00 42 19**

**Ainsi que d'un site internet : [www.service-client.veoliaeau.fr](http://www.service-client.veoliaeau.fr), permettant à l'abonné d'accéder à des informations générales sur l'eau et de consulter les informations relatives à son compte-client 24h/24.**

Depuis le 1er avril 2015, seul le service de Saint Martin de Boscherville, Quevillon, Hénouville (le bas) et St Pierre de Varengeville (bas) est géré par la SADE filiale de Veolia Eau.

### 3 - Mode de gestion et d'organisation des services de l'Eau de la Métropole Rouen Normandie à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015

Plusieurs contrats de prestation de service arrivant à échéance entre le 31 décembre 2014 et le 31 mars 2015, l'organisation des services AEP a été fortement modifiée en 2015. Cette nouvelle organisation est synthétisée dans la carte et le tableau ci-après.



### 3 - Indicateurs financiers de la CREA en 2014

Les factures type 120m<sup>3</sup> sont présentées dans la note liminaire.

#### 1 - Structure budgétaire

Le budget de l'Eau regroupe les deux types de fonctions de la Régie Autonome de l'Eau de la CREA :

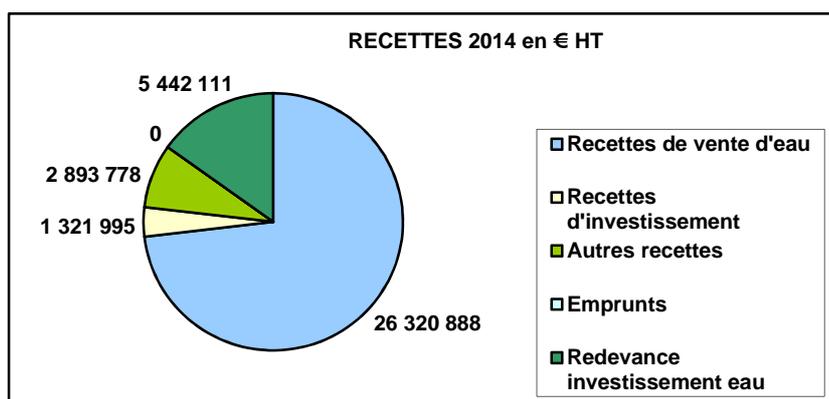
- La fonction d'exploitant qui inclut l'exploitation du service - la production et la distribution de l'eau, la facturation et la gestion clientèle, l'entretien courant des ouvrages et équipements (les charges et les recettes s'y rapportant figurent dans la section de fonctionnement du budget) - et enfin le renouvellement des équipements électromécaniques, des compteurs et des branchements à l'instar des délégataires de services d'eau (les charges correspondantes sont portées en section d'investissement) ;
- La fonction de maître d'ouvrage, dont l'objet essentiel est le maintien et le développement du patrimoine de l'ensemble des services, qu'ils soient exploités en régie directe ou contrôlés (prestation de service) ou encore en délégation de service public.

Les graphiques ci-après distinguent, par grandes masses, les dépenses et les recettes de l'exercice 2014 et leur répartition par fonction. Les redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (préservation de la ressource et pollution) et qui lui sont reversées, ont été extraites des comptes tant en recettes qu'en dépenses.

#### 2 - Recettes et charges du service

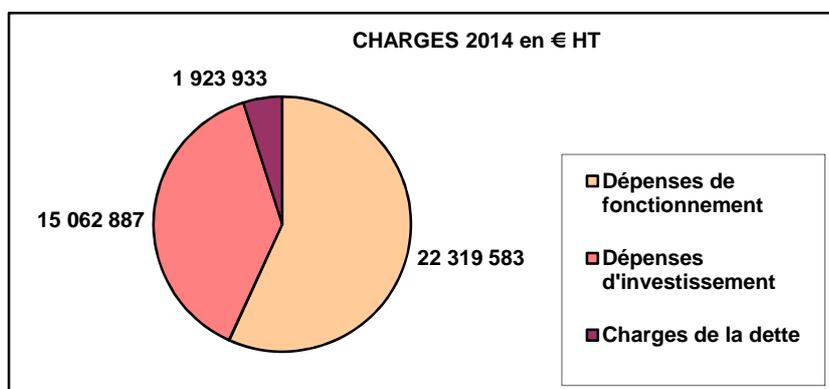
##### Recettes

Eau de La CREA	
Recettes 2014	Montant en € HT
Recettes de vente d'eau	26 320 888 €
Recettes d'investissement	1 321 995 €
Autres recettes	2 893 778 €
Emprunts	0 €
Redevance investissement eau	5 442 111 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 978 772 €</b>



##### Charges

Eau de La CREA	
Charges 2014	Montant en € HT
Dépenses de fonctionnement	22 319 583 €
Dépenses d'investissement	15 062 887 €
Charges de la dette	1 923 933 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 306 403 €</b>



### 3 - Indicateurs financiers

#### Montant des abandons de créances :

La CREA a signé une convention avec le Conseil Général de Seine-Maritime pour la gestion du Fonds de Solidarité Logement. Dans ce cadre, les montants versés pour 2014 s'élèvent à 110 000 €. Ce fonds est directement géré par le Conseil Général de Seine Maritime.

- ❖ Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité, indicateur de performance P109.0 : 0,0044 €/m<sup>3</sup>

#### Dettes de la collectivité :

- ❖ Durée d'extinction de la dette, indicateur de performance P153.2 : 2,50 années

- En cours de la dette au 31/12/2014 : **30 559 251 €**
- Montant de l'annuité :
  - Capital : 1 752 487 €
  - Intérêts : 171 446 €

#### Montant des amortissements 2014 : 5 792 849 € HT

#### Montant global de subventions perçu : 970 673 € HT

- Agence de l'Eau Seine Normandie : 961 764 € HT
- Conseil Général de Seine-Maritime : 8 909 € HT

#### Mission coopération décentralisée : 71 820 €HT

### 4 - Facturation et Prix de l'Eau

#### **Les abonnés reçoivent 2 factures par an :**

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue.

Les factures type 120 m<sup>3</sup> sont présentées dans la note liminaire.

#### Prix de l'eau sur le territoire en Régie (régie directe et prestation de service)

**Le prix de l'eau 2014 a été adopté par délibération du Conseil Communautaire du 16 décembre 2013.**

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution

#### Prix de l'eau sur les services en DSP

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution.

**La part « exploitant » du tarif est révisable par application d'une formule contractuelle.**

## 4 - Ressources en eau - Production et zones de distribution

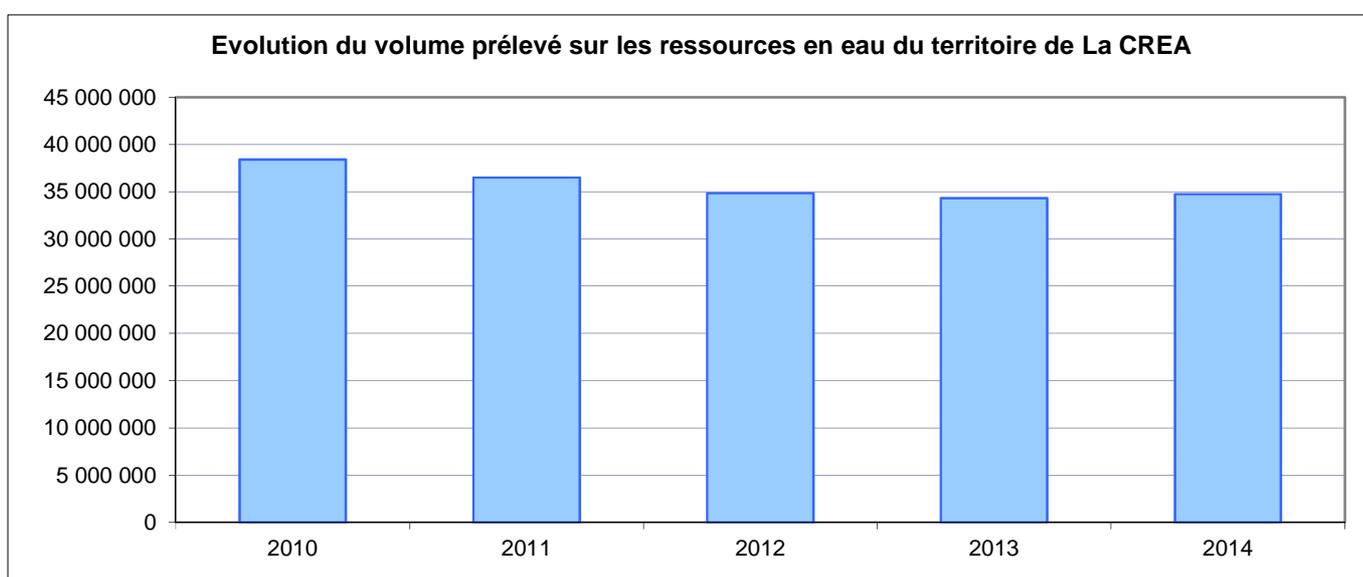
### 1 - Les ressources

Les ressources en eau de la CREA proviennent de forages ou de sources situés soit sur le territoire même de la CREA soit en périphérie. Du fait de son étendue la CREA est ainsi alimentée par 40 ressources internes sous maîtrise d'ouvrage CREA, dont les capacités sont fortement variables de 600 à 50 000 m<sup>3</sup>/jour, et 7 ressources externes.

#### Production

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des volumes prélevés sur les ressources de la CREA.

Territoire de La CREA	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Volume prélevé en m <sup>3</sup>	38 400 231	36 492 182	34 847 380	34 323 550	<b>34 732 519</b>	1,2%



Ces valeurs à la baisse, gain de presque 3.67 millions de m<sup>3</sup> en 5 ans, soit -9,6%, sont représentatives des tendances observées suivantes :

Baisse des volumes consommés par les abonnés de -3,2% sur 5 ans.

Amélioration du rendement de réseau (+8,6%) et diminution de l'indice linéaire de perte (-30,1%) sur 5 ans.

Par ailleurs et afin de satisfaire l'ensemble des besoins et en fonction des structures historiques particulières, la CREA importe et ou exporte de l'eau vers les collectivités voisines.

Importation en provenance :

- Du SERPN pour les communes de La Bouille, Yville sur Seine, la Londe, la partie nord de la commune d'Elbeuf et le hameau de la Maison Brulée à Moulineaux
- Du Syndicat de Préaux pour la commune de Roncherolles
- Du SIAEPA de Montville pour les communes de Malaunay, Le Houlme, Houpeville, St Pierre de Varengville et Hénouville
- Du Syndicat de l'Austreberthe pour les hameaux du Pont des Vieux à St Pierre de Varengville et le hameau du Paulu à Saint-Paër

Exportation vers les collectivités suivantes :

- SIAEPA de Montville
- SIAEPAP de l'Andelle
- CCVS St Wandrille Rançon - hameau de Gauville

Les importations représentent 3,0% des volumes distribués, les exportations représentent 2,1% des volumes produits.

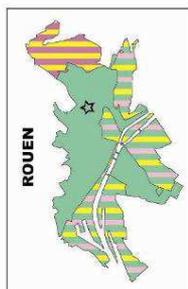
## Caractéristiques des points de production

Suivant leurs caractéristiques, les eaux suivent un traitement de filtration et de désinfection, ou seulement une désinfection au chlore gazeux, avant refoulement dans les réservoirs de stockage et distribution.

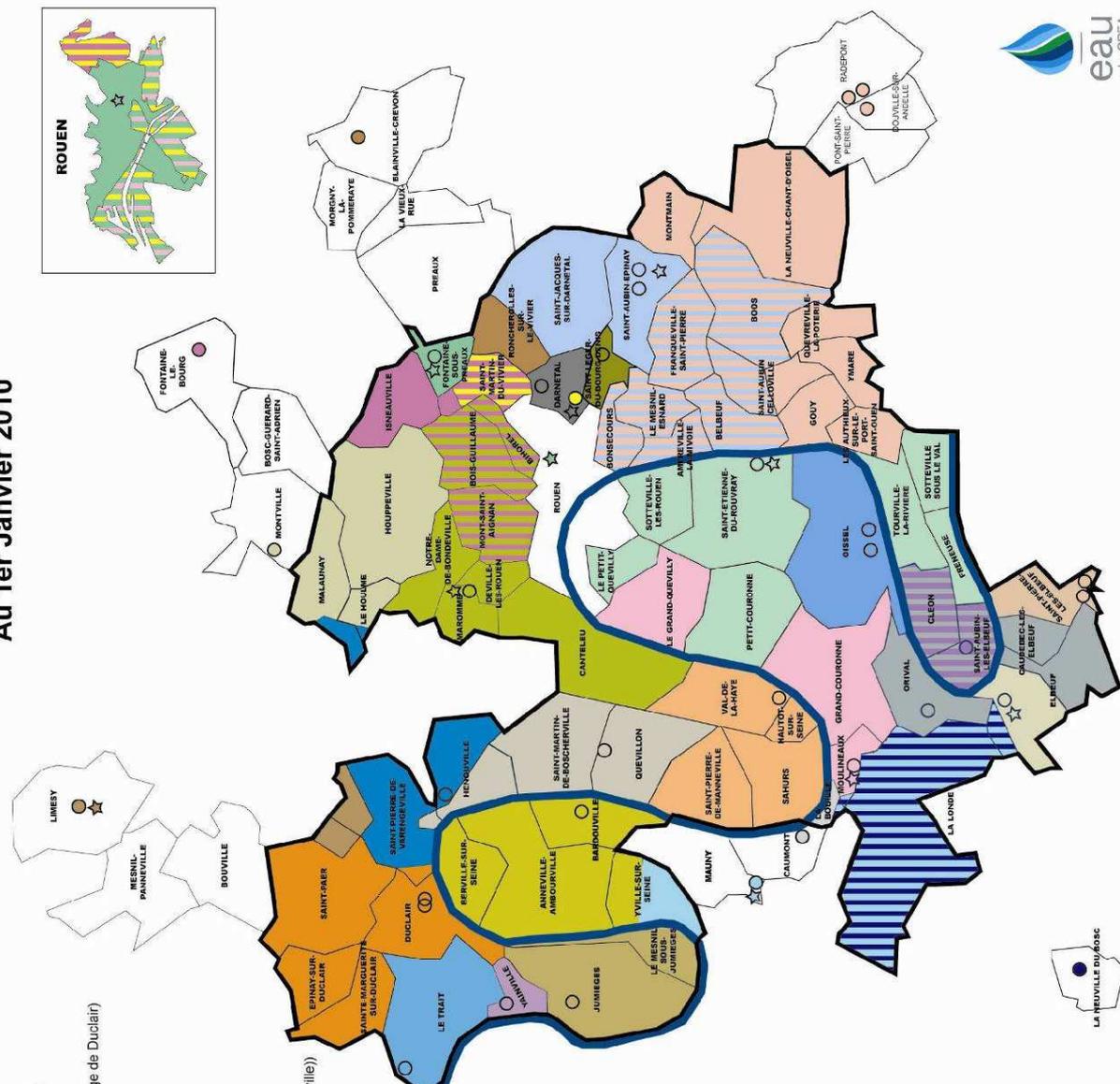
Eau de La CREA Service / Commune / Ressource Ouvrage		Capacité technique de production en m <sup>3</sup> /jour (base 20h)	DUP (quantité max autorisée)			Volume en 2014	
			Date	Q m <sup>3</sup> /j	Q m <sup>3</sup> /h	en m <sup>3</sup> /j	en m <sup>3</sup> /an
Régie Rouen	Ressource Moulineaux (2 puits)	28 500	23/09/87	44 000	1 800	15 390	5 617 300
	Ressource Fontaine (Jatte) (3 sources)	24 000	27/11/81	20 000		16 134	5 888 800
	Ressource Fontaine (Village)					98	35 818
	Ressource Carville (2 sources)	8 000	15/11/04	8 000	400	3 235	1 180 700
	Ressource Darnétal	2 000	21/07/15	2 000		1 373	501 000
	Douville - Grande Aulnaie	4 000	15/09/94	2 000	200	1 346	491 200
	Radepont - Château	4 800	15/09/94	4 200	210	1 707	623 000
	Radepont - Petite Aulnaie	4 000	31/03/05	2 800	200	2 225	812 300
	St Aubin Epinay - Longues Raies	7 000	27/03/95	4 500		933	340 500
	St Aubin Epinay - (Puits) Serv. Bas	560	03/08/93	1 400	70	172	62 860
	St Jacques sur Darnétal - (Forage) Serv. Haut	900				563	205 520
	St Etienne du Rouvray - La Chapelle (3 forages)	50 000	15/11/85	75 000		17 361	6 336 850
Régie Elbeuf	Elbeuf - Forage des Ecameaux (Mont Duve)	6 000	11/10/94	12 000	600	1 013	369 852
	Orival - Forage du Nouveau Monde F1	3 000	28/03/91	9 600	140	929	339 101
	Orival - Forage du Nouveau Monde F2	5 000			260	2 903	1 059 628
	St Aubin lès Elbeuf - Forage F1 (1925)	2 800	22/11/84	2 000	100	407	148 675
	St Aubin lès Elbeuf - Forage F2 (1949)	2 800	22/11/84	2 000	100	709	258 677
	St Pierre lès E. - Forage de l'Oison ('Saint Cyr')	2 200	14/08/86	2 200	110	799	291 701
	St Pierre lès E. - Forage du Vallon de La Fieffe	1 000	24/04/87	2 000	100	350	127 924
Régie Yainville	Yainville - Forage de 1948		14/01/85	960	40	0	0
	Yainville - Forage de 2003	800	10/12/03	2 000	100	351	128 041
PS NO Prestation de Service Nord Ouest	Cailly F7	6 000	12/03/81	20 000	300	789	288 148
	Cailly F8	3 000			160	1 520	554 729
	Cailly F10	1 760			80	1 344	490 522
	Cailly F11	4 200			250	2 657	969 890
	Cailly F12	1 860			165	1 033	377 110
	Cailly F13	4 680			215	3 701	1 350 880
	Maromme champ captant (5 sources)	12 000	DUP en cours d'instruction			5 915	2 159 006
	Maromme - Forage F1	4 000				1 943	709 324
	Maromme - Forage F2	4 400				1 291	471 192
	Maromme - Forage F3	3 000				628	229 184
	Val de la Haye - La Commanderie	1 280	19/12/12	800	65	574	209 661
	Oissel	Oissel - Forage La Perreuse	1 800	01/07/91	2 000	105	1 048
Oissel - Forage Le Catelier		1 400	21/08/00	1 500	80	696	254 198
St Léger du Bourg Denis	St Léger du BD. - Forage du Vieux Château	1 500	29/09/00	1 000	160	489	178 473
Jumièges	Captage de Jumièges	600	27/03/08	580	25	392	143 089
Le Trait	Le Trait - Forage de La Neuville	2 000	19/09/00	1 200	100	1 095	399 829
Saint Paër	Forage de Duclair - Le Chinois (commun aux 2 services)	1 280	22/11/05	2 000	185	561	204 856
Duclair		1 000				735	268 294
Bardouville	Forage de Bardouville	600	10/07/09	500	30	324	118 282
St Martin de Boscherville	Forage de Quevillon	1 800	08/12/14	2 000	100	421	153 717
<b>Capacité technique TOTALE de production d'eau potable de La CREA</b>		<b>215 520</b>				<b>95 158</b>	<b>34 732 519</b>

Communauté de l'Agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe (LA CREA)

Points de production d'eau potable - Zones de desserte  
Au 1er Janvier 2010



- Anveville Ambouville-Bardouville-Berville sur Seine-Yville sur Seine (Captage de Bardouville)
- Canteleu-Déville les Rouen-Maromme-Notre Dame de Bondeville (Captages et usine de Maromme)
- Caudébec les Elbeuf-Elbeuf-Orival (Captage du Nouveau Monde (Orival))
- Cléon-Saint Aubin les Elbeuf (Captage de Saint Aubin les Elbeuf / Captage du Nouveau Monde (Orival))
- Darnétal (Captage de Darnétal)
- Duclair-Epinay sur Duclair-Sainte Marguerite sur Duclair-Saint Paër-Saint Pierre de Varengeville (Captage de Duclair)
- Elbeuf (Les Ecameaux)
- Elbeuf-La Bouille-La Londe-Moulineaux (Captage des Varras (Maury) / La Neuville du Bosc)
- Fontaine sous Préaux (Captage et usine de Fontaine sous Préaux)
- Freneuse-Petit Couronne-Petit Quevilly-Saint Etienne du Rouvray-Sotteville sous le Val-Sotteville les Rouen-Tourville la Rivière (Captages et usine de la Chapelle)
- Grand Couronne-Grand Quevilly-Moulineaux (Captage et usine de Moulineaux)
- Hautot sur Seine-Sahurs-Saint Pierre de Manneville-Val de la Haye (Captage Val de la Haye)
- Hérouville (le haut)-Le Houleme-Malaunay-Saint Pierre de Varengeville (Captage de la Fontaine (Hérouville))
- Hérouville (le bas)-Quevillon-Saint Martin de Boscherville (Captage du Belâtre (Quevillon))
- Houpperville-Le Houleme-Malaunay (Captage des Sondres et des Anglais (Montville))
- Ineauville-Saint Martin du Vivier (Mont Perreux) (Captages de la Vallée du Cailly)
- Jumièges-Le Mesnil sous Jumièges (Captage de Jumièges)
- La Bouille (Captage du Val Galopin (Caumont))
- Le Trait
- Oisseul (Captages de Oisseul)
- Plateau Est (Captages de la Vallée de l'Andelle / Captages de Saint Aubin Epinay)
- Plateau Est (Captages de la Vallée de l'Andelle)
- Plateau Nord (Captages et usine de Maromme / Captages de la Vallée du Cailly)
- Roncherolles (Captage de Blainville Crevon)
- Rouen La Jatte (Captages de Fontaine et usine de La Jatte)
- Rouen Bas de Villes (Moulineaux / Carville (Darnétal) / La Jatte)
- Rouen Granc'Mare-Châtelet (Carville (Darnétal) et captages de la Vallée du Cailly)
- Saint Aubin Epinay-Saint Jacques sur Darnétal (Captages de Saint Aubin Epinay)
- Saint Léger du Bourg Denis (Captage de Saint Léger du Bourg Denis)
- Saint Martin du Vivier (Captage de Carville (Darnétal) / Vallée du Cailly)
- Saint Paër-Saint Pierre de Varengeville (Captage de Limésy)
- Saint Pierre les Elbeuf (Captage de Saint Pierre les Elbeuf)
- Yainville
- Yville sur Seine (Captage des Varras (Maury))



- Captage d'eau
- Usine de traitement de l'eau
- Périmètre de la CREA

## Patrimoine production

Le patrimoine production est constitué de 7 usines de traitement et 30 forages.

Eau de La CREA Commune / Ouvrage			Type de Filière de traitement	Capacité nominale de production en m <sup>3</sup> /jour
Régie ROUEN	Darnétal	Carville	Traitement sur filtres bicouche, sable de quartz et anthracite, et désinfection au chlore.	8 000
	Moulineaux	Moulineaux	Depuis fin décembre 2008, le traitement est réalisé au travers d'une unité d'ultrafiltration membranaire, suivi d'un affinage sur charbon actif avant stérilisation au chlore.	28 500
	Rouen	Jatte	Depuis 2001, le traitement de l'eau est réalisé par la technique de l'ultrafiltration et désinfection au chlore.	20 000
	St Aubin Epinay	Longues Raies	Traitement sur filtration sable, ozonation, collage au sulfate d'aluminium et désinfection au chlore gazeux.	4 500
	St Etienne du R.	La Chapelle	Traitement de préozonation, filtration bi-couche charbon actif / sable et désinfection au chlore gazeux.	50 000
Régie Elbeuf	Elbeuf	Mont Duve	Traitement sur filtres bicouche, sable de quartz et anthracite, et désinfection au chlore.	6 000
PS NO Prestation de Service Nord Ouest	Maromme	Maromme	Le traitement comprend un pré-traitement par coagulation (chlorure ferrique), un étage de filtration sur filtres bicouches (pierre ponce et sable), une stérilisation à l'ozone, une filtration sur charbon actif en grains et une désinfection finale au chlore gazeux. En période de forte turbidité, la filtration est précédée d'un prétraitement supplémentaire la floculation.	20 000
<b>Les 30 forages de la CREA bénéficient d'une désinfection au chlore avant mise en distribution</b>				

Bâches usines		Capacité en m <sup>3</sup>
Elbeuf	Elbeuf - Usine du Mont-Duve	60
Grand Quevilly	Grand-Quevilly - Calvaire	3 000
Rouen	Rouen - Grand Mare Couperin	2 250
Rouen	Rouen - Moulineaux	560
Rouen	Rouen - Carville	400
St Aubin Epinay	St Aubin Epinay - Longues Raies	200
St Etienne du Rouvray	St Etienne du Rouvray - La Chapelle (2 x 1250)	2 500
<b>Capacité globale de stockage d'eau potable des bâches d'usines de l'Eau de La CREA</b>		<b>8 970</b>

Avant distribution l'eau est stockée dans des réservoirs qui outre le rôle de stockage assurent la pression.

Réservoirs de distribution (hors bâches usines)		Capacité en m <sup>3</sup>
Amfreville la Mivoie	Service Bas - Buissonnets	300
Amfreville la Mivoie	Service Haut (moyen) - Mutuels	300
Anneville-Ambourville	Ambourville	450
Bardouville	Bardouville	150
Bardouville / Yville sur Seine	Yville sur Seine (Mauny)	300
Belbeuf	Service Bas - Becquet	100
Bois Guillaume	Sente Sainte Venise	1 500
Canteleu	Canteleu - Sente aux Lapins	2 000
Caudebec lès Elbeuf	Service Bas - Chêne Fourchu	3 000
Caudebec lès Elbeuf	Service Haut - Chêne Fourchu	500
Darnétal	Mont aux Asniers	1 140
Darnétal	Branly Bas	570
Darnétal	Branly Haut	300
Darnétal	Table de Pierre - "Cimetière"	300
Darnétal	Bois du Roule	300
Déville lès Rouen	Fontenelle 1 / Déville lès Rouen	1 200
Déville lès Rouen	Fontenelle 2 / Déville lès Rouen	1 200
Duclair	Le Maupas / Duclair	150
Duclair	Le Chinois / Duclair	1 000
Elbeuf sur Seine	Bourgheroulde	3 000
Elbeuf sur Seine	Le Neubourg	1 000
Elbeuf sur Seine	Les Mesliers	500
Elbeuf sur Seine	Saint-Cyr	300
Elbeuf sur Seine	Chêne à la Vierge	200
Fontaine sous Préaux	Ruette aux Cailloux	400

Réservoirs de distribution (hors bâches usines) suite		Capacité en m <sup>3</sup>
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - La Lorie	800
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - Les Vaubeuges 2014	3 300
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - RN14	600
Freneuse	Route des Crêtes	300
Gouy	Réservoir de Gouy - Les Fries	500
Grand Couronne	Service Bas	1 000
Grand Couronne	Service Moyen	850
Grand Couronne	Service Moyen - Les Bouttières	500
Grand Couronne	Service Haut - Les Essarts	500
Hautôt sur Seine	Hautôt sur Seine (Val de La Haye)	350
Hénouville	La Cabotterie	200
Houpeville	Bâche surpresseur	500
Isneauville	Ventelette 1 - 2 et 3 (Quincampoix)	4 000
Jumièges	Jumièges	350
La Londe	La Londe	350
La Neuville Chant d'Oisel	La Neuville Chant d'Oisel	600
Le Houllme	Bois Planté	300
Le Houllme	Domaine aux Loups	200
Le Trait	Caudebec / Le Trait	450
Le Trait	Duclair / Le Trait	450
Le Trait	Archimède / Le Trait	250
Malaunay	Service Bas - Route de Barentin	150
Maromme	Maromme 1 (Service Haut)	2 500
Maromme	Maromme 2 (Service Bas)	2 500
Maromme	Maromme Garstedt	1 200
Mesnil sous Jumièges	Mesnil sous Jumièges	250
Mont Saint Aignan	Boucicaut	2 000
Mont Saint Aignan	Galliéni 1	300
Mont Saint Aignan	Galliéni 2	200
Moulineaux	Moulineaux	350
Notre Dame de Bondeville	Notre Dame de Bondeville - Forêt Verte	300
Oissel	Diguet Oissel	3 000
Orival	Roches à Orival	150
Quevillon	Service Bas	500
Quèvreuille la Poterie	Quèvreuille la Poterie	500
Roncherolles sur le Vivier	Roncherolles	300
ROUEN	Champ de Courses (St Etienne du Rouvray)	13 000
ROUEN	Sainte Marie	6 000
ROUEN	Moïse	6 000
ROUEN	Jatte	6 000
ROUEN	Saint Hilaire	3 000
ROUEN	Ernemont	2 000
ROUEN	Bel Air (Mont St Aignan)	1 500
ROUEN	Mont Gargan	1 000
ROUEN	Canadiens (Bihorel)	1 500
ROUEN	Châtelet	4 500
Sotheville lès Rouen	Léon Salva - Service Bas	10 400
Sotheville lès Rouen	Léon Salva - Service moyen	7 400
Sotheville sous le Val	Sotheville sous le Val	500
St Aubin Epinay	St Aubin Epinay - Bois des Chartreux	300
St Aubin lès Elbeuf	Service Bas - Parc Saint Rémy	2 000
St Aubin lès Elbeuf	Service Haut - Paul Doumer	1 200
St Etienne du Rouvray	Maryse Bastié	3 500
St Jacques sur Darnétal	St Jacques sur Darnétal	300
St Léger du Bourg Denis	Cantony	150
St Léger du Bourg Denis	La Lande	200
St Léger du Bourg Denis	Waddington	200
St Martin de Boscherville	Le Genetey	100
St Martin du Vivier	Mesnil Grémichon	150
St Paër	Saint-Paër	350
St Pierre de Varengueville	Saint Pierre de Varengueville	150
St Pierre lès Elbeuf	Service Bas enterré - Route de St Didier des Bois	1 500
St Pierre lès Elbeuf	Service Bas semi-enterré - Route de St Didier des Bois	1 200
St Pierre lès Elbeuf	Bosc-Tard	350
Tourville la Rivière	Casanova	200
Tourville la Rivière	Bois St Christophe	2 000
Yainville	Tour 1950	300
Yainville	Semi-enterré 1976	500
<b>Capacité globale de stockage d'eau potable des réservoirs de distribution de l'Eau de La CREA</b>		<b>128 160</b>

## 2 - Qualité des eaux distribuées

La surveillance des eaux distribuées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) donne les résultats suivants :

- ❖ 99,83 % de conformité sur les paramètres microbiologiques, indicateur de performance P101.1
- ❖ 98,72 % de conformité sur les paramètres physico-chimiques, indicateur de performance P102.1

Territoire de La CREA	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité P101.1	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité P102.1
Année 2014						
Contrôles Réglementaires ARS BILAN 2014	1 173	2	99,83%	1 404	18	98,72%

Sur les paramètres microbiologiques, on note 2 non conformités, 1 sur le secteur de Rouen et 1 sur le secteur d'Elbeuf. Ces 2 non-conformités ont été levées suite aux contre-analyses.

Sur les paramètres physico-chimiques, on note 18 non conformités,

- 2 sur le secteur de Rouen (2 dépassements sur le paramètre plomb de la limite de qualité 10µg/l sur l'UDI de la Jatte)
- 10 sur le secteur d'Elbeuf (10 dépassements sur le paramètre plomb de la limite de qualité 10µg/l sur l'UDI St Pierre lès Elbeuf)
- 1 sur le secteur de la PS NO – secteur Maromme – (1 dépassement sur le paramètre Ammonium : 0,23mg/l référence de qualité 0,10mg/l)
- 1 sur le secteur d'Oissel (1 dépassement sur le paramètre plomb : 450µg/l limite de qualité 10µg/l).
- 1 sur le secteur de Jumièges (1 dépassement sur le paramètre Atrazine déséthyl : 0,12µg/l limite de qualité 0,10µg/l)
- 3 sur le secteur de Bardouville (3 dépassements sur le paramètre Atrazine déséthyl : 0,14 ; 0,12 et 0,11µg/l limite de qualité 0,10µg/l)
  - L'interconnexion du secteur de Bardouville avec la ressource de Quevillon a été mise en service le 24 février 2015. Elle permet d'assurer une eau conforme à la réglementation.

### Qualité d'eau : Dérogations en cours

- Dérogation ATRAZINES et DERIVES Hameaux du Pont des Vieux et du Paulu – Saint-Paër et Saint-Pierre-de-Varengueville.
  - Ressource sous maîtrise d'ouvrage Syndicat de l'Austreberthe
  - Arrêté de dérogation du 7 septembre 2012
- Dérogation ATRAZINES et DIETHYL-ATRAZINE Jumièges et Mesnil sous Jumièges.
  - Arrêté de dérogation du 31 décembre 2014, pour une période de 2 ans et 6 mois
  - Programme d'action :
    - Étude de protection d'alimentation du captage de Jumièges
    - Réalisation d'un schéma directeur sur le périmètre du Pôle de Proximité de Duclair,
      - Programme de travaux comprenant la mise en place d'un dispositif maîtrisé de mélange entre les ressources de Yainville et Jumièges.

### 3 - Préservation de la ressource - Études

#### ❖ Indice d'avancement de protection de la ressource P108.3

Cet indice définit le taux d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection des ressources (points de prélèvement dans le milieu naturel).

La valeur de l'indicateur déterminée par l'ARS, est fixée comme suit :

0% aucune action

20% Étude environnementale et hydrogéologique en cours

40% Avis d'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Année \ Nom du Captage	2010 : Indice 108.3 DDASS / ARS en %	2011 : Indice 108.3 ARS en %	2012 : Indice 108.3 ARS en %	2013 : Indice 108.3 ARS en %	2014 : Indice 108.3 ARS en %
Ressource Moulineaux	60%	60%	60%	60%	60%
Ressource Fontaine (Jatte)	60%	60%	60%	60%	60%
Ressource Carville	60%	60%	60%	60%	60%
Ressource Darnétal	40%	50%	50%	50%	50%
Douville - Grande Aulnaie	60%	60%	60%	60%	60%
Radepont - Château	60%	60%	60%	60%	60%
Radepont - Petite Aulnaie	80%	80%	80%	80%	80%
St Aubin Ep. - Longues Raies	60%	60%	60%	60%	60%
St Aubin Ep. (Puits) Serv. Bas	60%	60%	60%	60%	60%
St Jacques (Forage) Serv. Haut	60%	60%	60%	60%	60%
SER - Forage de La Chapelle	60%	60%	60%	60%	60%
Elbeuf - (Mont Duve) Forage Les Ecameaux	60%	60%	60%	60%	60%
Orival - 2 Forages du Nouveau Monde	60%	60%	60%	60%	60%
St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages	60%	60%	60%	60%	60%
St Pierre lès Elbeuf - Forage de l'Oison ('St Cyr')	60%	60%	60%	60%	60%
St Pierre lès Elbeuf - Forage Vallon de La Fieffe	60%	60%	60%	60%	60%
Forage Yainville 1948	60%	60%	60%	60%	60%
Forage Yainville 2003	60%	60%	60%	60%	60%
Forages Vallée du Cailly	60%	60%	60%	60%	60%
Sources de Maromme	20%	20%	40%	40%	50%
Forage de Val de la Haye	50%	50%	60%	60%	60%
Forage de La Perreuse	60%	60%	60%	60%	60%
Forage du Catelier	60%	60%	60%	60%	60%
Forage du Vieux Château	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Jumièges	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de La Neuville	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Duclair	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Bardouville	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Quevillon	40%	40%	50%	50%	60%
<b>Indice consolidé d'avancement de protection de la ressource P108.3</b>			<b>58,4%</b>	<b>58,6%</b>	<b>59,3%</b>

L'indice d'avancement de protection de la ressource consolidé, calculé en prorata des volumes prélevés, est de **59,3%**.

## Études DUP

- DUP Darnétal :
  - Arrêté pris le 21 juillet 2015.
- DUP Maromme :
  - Avis hydrogéologue agréé rendu.
  - Le dossier est en phase de consultation auprès des services de l'État - enquête administrative, complément d'information avant avis définitif.
  - Dépôt dossier enquête publique : septembre 2015.
- DUP Vallée du Cailly :
  - Avis hydrogéologue agréé rendu
  - Le dossier est en phase de consultation auprès des services de l'État - enquête administrative, complément d'information avant avis définitif.
  - Dépôt dossier enquête publique : septembre 2015.
- DUP Quevillon :
  - Passage au CODERST octobre 2014.
  - Arrêté pris le 8 décembre 2014.

## Études BAC et révision DUP : Études de Bassin d'Alimentation des Captages

- BAC Fontaine sous Préaux
  - Arrêté préfectoral le 5 novembre 2012 délimitant l'Aire d'Alimentation du Captage.
  - Programme d'action agricole : arrêté préfectoral 17 décembre 2013.
  - 1<sup>er</sup> bilan du programme d'action juin 2014 (action de sensibilisation et accompagnement des agriculteurs – objectif année 2014 action renforcée sur les zones enherbées, haies et fascines (création d'un poste pour assurer la promotion, accompagnement et suivi à la cellule du SAGE Aubette-Cailly)
  - En parallèle révision de la DUP Fontaine sous Préaux.
    - Étude environnementale réalisée
    - Avis hydrogéologue agréé, définition des périmètres de protection et périmètres satellites, septembre 2014
    - Dossier de consultation des services de l'état : octobre 2015
- BAC Moulineaux et Les Varras
  - Arrêté inter-préfectoral (Seine-Maritime et Eure) le 19 août 2013 délimitant l'Aire d'Alimentation du captage.
  - Programme d'action agricole : Arrêté préfectoral 4 avril 2014.
  - Programme d'action lancé au printemps 2014
    - Convention entre le SERPN (Syndicat des Eaux du Roumois et du Plateau du Neubourg) et La CREA, concernant le diagnostic et l'animation agricole sur les périmètres communs des captages des VARRAS (SERPN) MOULINEAUX et NOUVEAU MONDE (CREA) et les captages de la vallée de l'OISON (SERPN et CREA).
  - En parallèle révision de la DUP de Moulineaux.
    - Étude environnementale réalisée
    - Étude complémentaire d'incidence sur le niveau du ruisseau des Moulins 2014
    - Étude – hiérarchisation des bétoures actives, définitions d'éventuels périmètres satellites – avis de l'hydrogéologue agréé : septembre 2015
    - Étude de modélisation des travaux hydrauliques (réduction de l'impact des pompages au niveau des sources ruisseau de Moulineaux) : 4<sup>ème</sup> trimestre 2015
- BAC Les Ecameaux à Elbeuf et Le Nouveau Monde à Orival
  - Délimitation des aires d'alimentation
    - Convention entre le SERPN (Syndicat des Eaux du Roumois et du Plateau du Neubourg) et La CREA, concernant le diagnostic et l'animation agricole sur les périmètres communs des captages des VARRAS (SERPN) MOULINEAUX et NOUVEAU MONDE (CREA) et les captages de la vallée de l'OISON (SERPN et CREA).
  - En parallèle une révision des DUP est engagée.
- BAC Bardouville
  - Lancement étude mars 2015
  - Phase étude environnementale en cours
  - Convention entre le Parc des Boucles de la Seine Normande, la commune de Bardouville, et la CREA
    - Étude sur le devenir agricole des terres après exploitation de la carrière

- BAC Carville
  - Lancement étude février 2015
  - Traçage bétoires : avril 2015
  - Phase étude environnementale : octobre 2015
- BAC Jumièges
  - Lancement étude avril 2015
  - Phase étude environnementale en cours

**Étude de diagnostic de la qualité de l'eau brute et traitée, des performances de traitement de la station et de définition de moyen de protection hydro géotechnique de la qualité des eaux brutes :**

Cette étude initiée par la constatation d'une présence d'ammonium élevée dans l'eau brute de deux forages sur les trois du champ captant a été menée principalement sur l'année 2014. Les résultats techniques ont été rendus fin 2014. Les principaux éléments de conclusion sont :

- L'eau brute subit sur deux forages une influence d'une eau chargée en ammonium (traités par la station jusqu'à une limite de concentration de 1,5 mg/l).
- Un recensement des polluants potentiels historiques dans la nappe a été également réalisé, aucun de ces derniers (hors ammonium) n'a été détecté dans les eaux brutes du champ captant de la Chapelle.
- Les traitements de pré-oxygénation, filtration sur sable, filtration (adsorption) par charbon actif, post-ozonation et chloration sont efficaces. L'eau produite est de bonne qualité.

Dans le cadre des cessations d'activités industrielles du secteur (ex SCO, Yara, Grande Paroisse) des mesures de gestion doivent être mises en œuvre. Une protection des captages peut être réalisée efficacement par la mise en place d'une barrière hydro géotechnique pouvant isoler la fraction d'eau de nappe transitant par ce secteur, afin de ne pas polluer les eaux brutes alimentant le champ captant. Dans ce cadre 2 à 4 forages sont à construire en complément de ceux existants, il est proposé de les intégrer au plan de gestion des cessations industrielles.

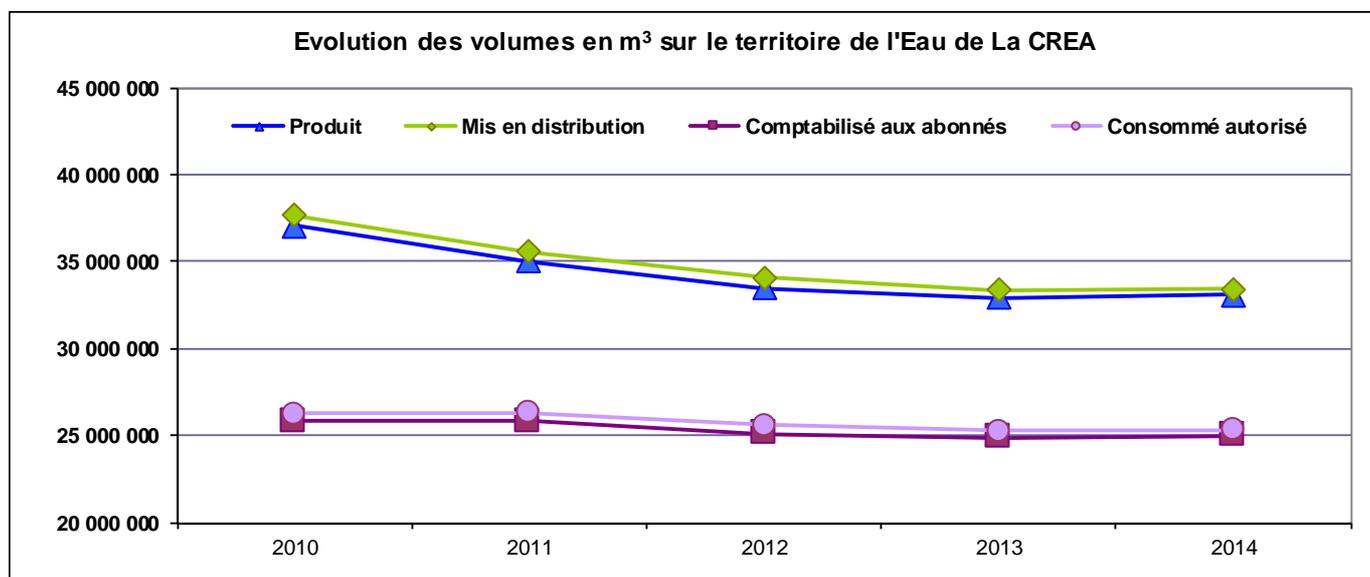
## 5 - Exploitation - Caractéristiques techniques

### 1 - Indicateurs techniques

#### Volumes en m<sup>3</sup>

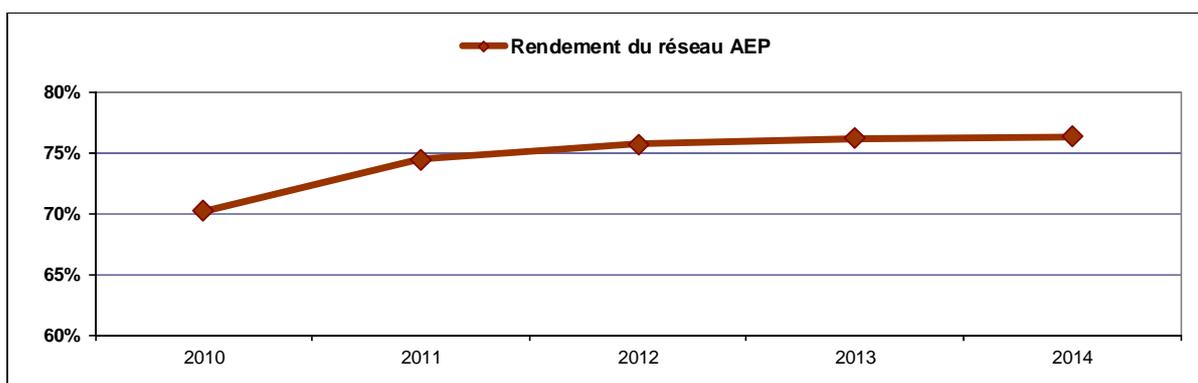
Les principaux indicateurs techniques concernant les volumes, prélevés, produits, mis en distribution et consommés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Services AEP de La CREA	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution N/N-1	N/an 2010
V1 Volumes prélevés	38 400 231	36 492 182	34 847 380	34 323 550	<b>34 732 519</b>	1,2%	<b>-9,55%</b>
V2 Volumes de service utilisés dans le processus de production	1 347 070	1 502 686	1 360 849	1 430 637	<b>1 639 375</b>	14,6%	<b>21,70%</b>
Volumes produits sur la Métropole Rouen Normandie : V3 = V1 - V2	37 053 161	34 989 496	33 486 531	32 892 913	<b>33 093 144</b>	0,6%	<b>-10,69%</b>
V4 Volumes importés en gros (1) (provenant des syndicats hors de la Métropole Rouen Normandie)	1 263 777	1 229 644	1 232 262	1 142 004	<b>1 004 104</b>	-12,1%	<b>-20,55%</b>
V5 Volumes exportés en gros (2) (Exports d'eau hors de la Métropole Rouen Normandie)	645 581	672 667	675 996	666 953	<b>703 510</b>	5,5%	<b>8,97%</b>
Volumes mis en distribution sur la Métropole Rouen Normandie : V6 = V3 + V4 - V5	37 671 357	35 546 473	34 042 797	33 367 964	<b>33 393 738</b>	0,1%	<b>-11,36%</b>
V7 Volumes de service du réseau	111 016	117 599	111 315	137 770	<b>167 655</b>	21,7%	<b>51,02%</b>
V8 Volumes comptabilisés	25 793 256	25 782 285	25 089 607	24 898 275	<b>24 959 907</b>	0,2%	<b>-3,23%</b>
V9 Volumes autorisés non comptés	344 126	386 909	384 385	224 891	<b>169 692</b>	-24,5%	<b>-50,69%</b>
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9	26 248 398	26 286 793	25 585 307	25 260 937	<b>25 297 254</b>	0,1%	<b>-3,62%</b>
Rendement du réseau : $R = (V10 + V5) / (V3 + V4)$	70,19%	74,43%	75,64%	76,18%	<b>76,25%</b>	0,1%	<b>8,64%</b>
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km	2 853	2 860	2 874	2 881	<b>2 897</b>	0,6%	<b>1,55%</b>
Indice Linéaire des volumes non comptés : en m <sup>3</sup> /km/jour $ILVnc = (V6 - V8) / L / 365$	11,41	9,35	8,53	8,06	<b>7,98</b>	-1,0%	<b>-30,08%</b>
Indice Linéaire de pertes en réseau : en m <sup>3</sup> /km/jour $ILP = (V6 - V10) / L / 365$	10,97	8,87	8,06	7,71	<b>7,66</b>	-0,7%	<b>-30,20%</b>
Indice Linéaire des volumes consommés : $ILC = (V10+V5) / L / 365$	25,83	25,82	25,03	24,66	<b>24,59</b>	-0,3%	<b>-4,79%</b>
Nombre d'abonnés : N	179 778	182 412	184 499	186 952	<b>191 468</b>	2,4%	<b>6,50%</b>
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : $R = N / L$	63,02	63,78	64,19	64,90	<b>66,09</b>	1,8%	<b>4,88%</b>



## Indicateurs de performances

Indicateurs Techniques des Services AEP de l'Eau de La CREA	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution N/N-1	N/an 2010
Rendement du réseau AEP P104.3	70,19%	74,43%	75,64%	76,18%	<b>76,25%</b>	0,1%	<b>8,6%</b>
Indice Linéaire des Volumes non comptés : ILVnc (m <sup>3</sup> /km/jour) P105.3	11,4	9,4	8,5	8,1	<b>8,0</b>	-1,0%	<b>-30,1%</b>
Indice Linéaire de Perte en Réseaux : ILP (m <sup>3</sup> /km/jour) P106.3	11,0	8,9	8,1	7,7	<b>7,7</b>	-0,7%	<b>-30,2%</b>
Indice Linéaire des volumes Consommés : ILC (m <sup>3</sup> /km/jour)	25,8	25,8	25,0	24,7	<b>24,6</b>	-0,3%	<b>-4,8%</b>



Le **rendement du réseau** de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau.

L'amélioration du rendement de réseau se poursuit avec un gain sur les 5 dernières années, correspondant périmètre de la CREA, de 8,6%.

Le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012, relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable, précise dans son article 2 : les modalités d'application de la majoration du taux de redevance pour l'usage « alimentation en eau potable ».

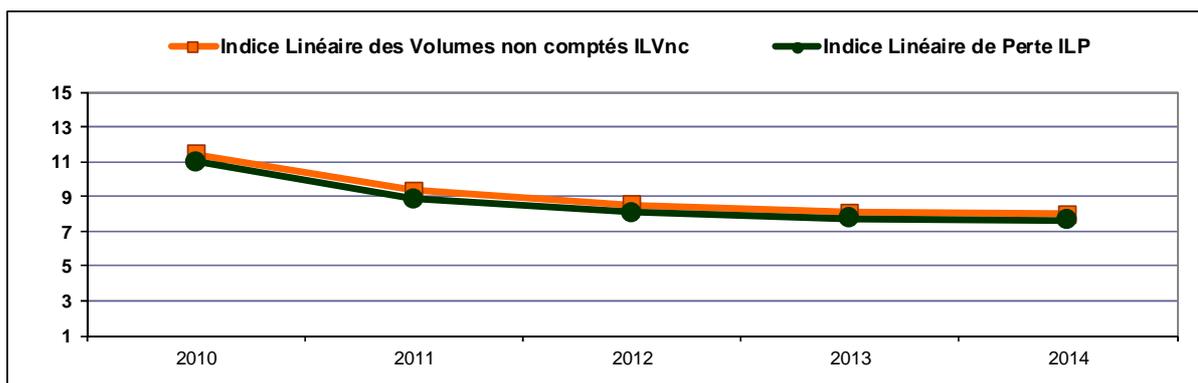
L'une des conditions d'application de cette majoration serait : « lorsque le rendement de réseau est inférieur à 85% ou lorsque cette valeur n'est pas atteinte au résultat de la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de la valeur de l'indice linéaire de consommation (...). Si les prélèvements réalisés sur des ressources faisant état de règle de répartition sont supérieurs à 2 millions de m<sup>3</sup>/an, la valeur du terme fixe est égale à 70. »

Ainsi pour l'Eau de la CREA, le rendement est de 76,25%, les volumes prélevés sont supérieurs à 2 millions de m<sup>3</sup>/an ; la somme « S » à prendre en compte est donc de :

$$S = 70 + 1/5 (ILC) = 70 + 4,918 = 74,918$$

Cette somme est inférieure au rendement de la CREA.

En parallèle l'amélioration observée, pour la période 2010/2014, sur l'**Indice Linéaire de Perte (ILP)** est de **30,2%**. Il s'établit pour l'année 2014 à 7,7 m<sup>3</sup>/km/jour.



L'**indice linéaire de consommation (ILC)** est compris entre 10 et 30 m<sup>3</sup>/km/jour, à ce titre est conforme au standard de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le réseau peut être qualifié d'intermédiaire, ni urbain ILC >30, ni rural ILC <10. Cette notion regroupe des réalités très différentes entre les différents services. Elle doit être relativisée, à titre d'exemple le service Régie de Rouen-Elbeuf, dont l'ILC est de 27.4 m<sup>3</sup>/km/jour est proche d'une qualification : urbain, celui de Bardouville de 5,8 m<sup>3</sup>/km/jour ou de Jumièges de 6,9 m<sup>3</sup>/km/jour sont caractéristiques d'un service rural.

L'**indice linéaire de perte (ILP)** permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement des réseaux qui vise à lutter contre les pertes, et d'autre part les actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez l'abonné.

L'**indice linéaire des volumes non comptés (ILVnc)** permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraisons des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

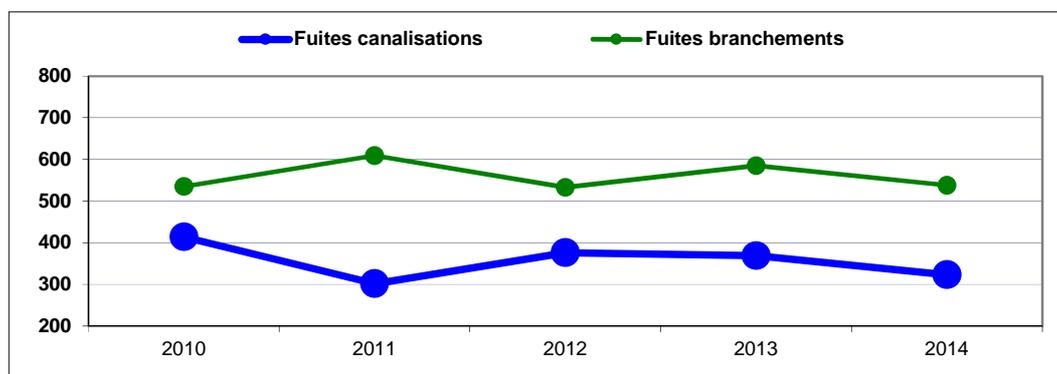
Il s'établi à : 24,59 m<sup>3</sup>/km/j

Sur les 5 dernières années cet indicateur est en amélioration de 4,8 %

### Fuites

Territoire de La CREA	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre de fuites réparées sur canalisation	414	302	376	369	323
Nbre de fuites réparées sur branchement	535	609	533	585	538
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	2 528	2 142	1 928	1 992	1 539
Nombre TOTAL de fuites réparées	3 477	3 059	2 841	2 946	2 400

La baisse observée sur les dispositifs de comptages n'est pas représentative. De fait certains services (opérateurs) ne comptabilisent pas ou peu ce type d'incident. La consolidation à l'échelle de « Eau de la CREA » est donc difficilement interprétable.



L'**indice linéaire de réparation (ILR)** permet de caractériser l'état général du réseau, de même pour l'indice de réparation des branchements. L'évolution de ces indices (à périmètre constant) reflète les tendances observées sur le nombre de fuites.

Territoire de La CREA	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre de fuites réparées sur canalisation	414	302	376	369	323
Linéaire de canalisation en km	2 852	2 862	2 876	2 879	2 897
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,15	0,11	0,13	0,13	0,11

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Territoire de La CREA	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre de fuites réparées sur branchement	535	609	533	585	538
Nombre de branchements	126 761	127 269	127 527	127 896	128 406
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,42	0,48	0,42	0,46	0,42

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

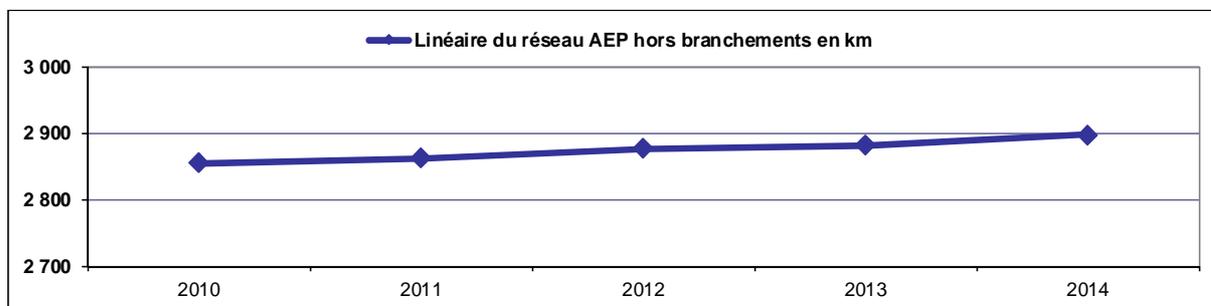
### ❖ Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées, indicateur de performance P151.1

La consolidation de cet indicateur sur le périmètre de la CREA est de **1,90 pour 1000 abonnés**.

## 2 - Patrimoine

### Réseau

Territoire de La CREA	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1	N/an 2010
Linéaire du réseau AEP hors branchements en km	2 854	2 862	2 876	2 881	2 897	0,6%	1,5%



La mise à jour des SIG a induit une augmentation du linéaire global.

#### ❖ Taux moyen de renouvellement de réseau, indicateur de performance P107.2

Il est calculé sur la moyenne du linéaire de réseau renouvelé sur les 5 dernières années, il s'élève à **0,55%**.

Sur les 5 dernières années le renouvellement de réseau est en progression de 58%, le taux de renouvellement annuel est ainsi passé de 0.42% à 0.65%.

Dans le cadre du budget investissement canalisation, un effort est fait afin de rationaliser le réseau (suppression des canalisations en doublon, simplification des maillages...), sur l'année 2014, cet effort a porté sur 0,36 km, il participe à la pérennisation du réseau et à la diminution de l'âge moyen de ce dernier.

Territoire de La CREA	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1	N/an 2010
Linéaire de réseau AEP renouvelé en km	11,980	13,556	16,335	18,221	18,939	3,9%	58,1%
Taux de renouvellement annuel du linéaire de réseau	0,42%	0,47%	0,57%	0,63%	0,65%	3,3%	55,8%
Taux moyen de renouvellement du linéaire sur 5 ans P107.2	0,43%	0,45%	0,48%	0,51%	0,55%	7,2%	25,5%

La programmation du renouvellement d'une canalisation est priorisée en fonction de sa vétusté (âge, matériaux, analyse de la fréquence et nombre de fuites), des besoins nouveaux (urbanisation, renforcement) mais également en fonction des travaux de voirie engagés par les communes ou les autres concessionnaires.

#### ❖ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau AEP, indicateur de performance P103.2

Cet indice est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013, il annule le précédent indice défini dans l'annexe I de l'arrêté du 2 mai 2007.

Sa valeur est comprise entre 0 à 120 suivant l'existence de : plans (10 points), procédure de mise à jour (5 points), la connaissance des diamètres, nature et âges (30 points).

Dès qu'un minimum de 40 points est obtenu, les points supplémentaires peuvent être acquis en fonction de la localisation des équipements annexes, d'un inventaire des équipements électromécaniques, la localisation des branchements, une synthèse de la recherche et réparation de fuites, la localisation des autres interventions (purges,...), programme pluriannuel de renouvellement de canalisation, et une modélisation du réseau (75 points).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable de La CREA, résulte de la consolidation des indices des différents services au prorata du linéaire de réseau et s'élève à **108,2%**.

## Branchements

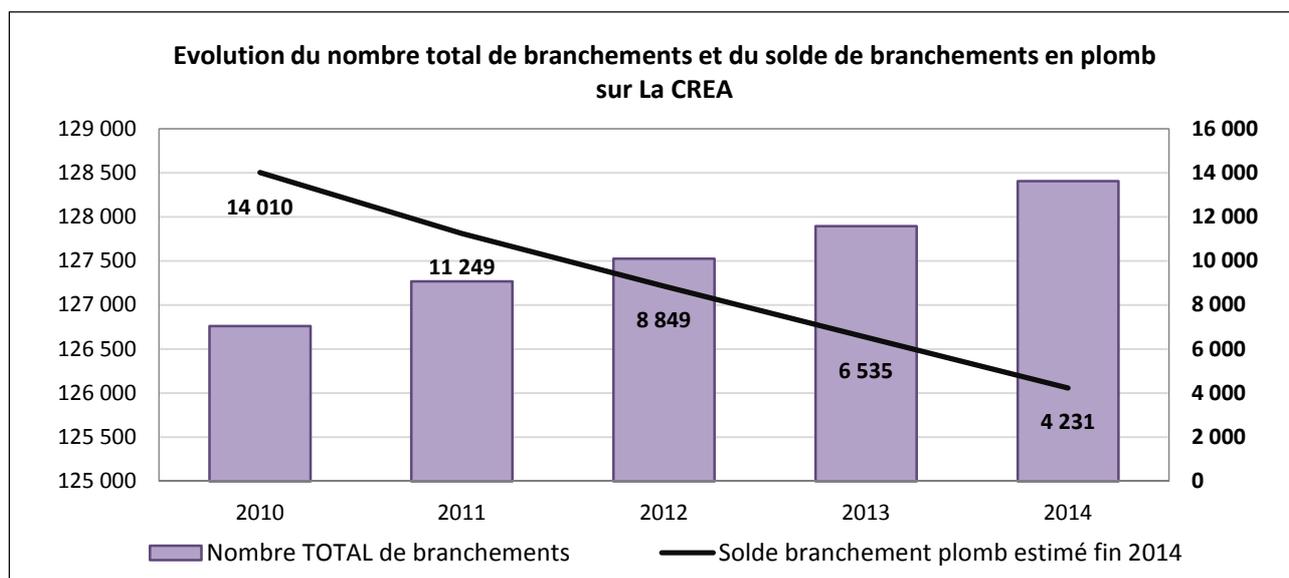
Territoire de La CREA	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1	N/an 2010
<b>Nombre TOTAL de branchements</b>	<b>126 761</b>	<b>127 269</b>	<b>127 527</b>	<b>127 908</b>	<b>128 406</b>	<b>0,39%</b>	<b>1,3%</b>
Nombre de branchements Neufs	646	590	484	536	644	20,15%	-0,31%
Nombre de branchements Supprimés	171	151	185	155	134	-13,55%	-21,64%
<i>dont branchement plomb supprimés</i>	38	36	43	69	40	-42,03%	5,26%
Nombre de branchements Renouvelés	3 512	3 459	2 856	2 651	3 244	22,37%	-7,63%
<i>dont branchement plomb renouvelés</i>	2 840	2 725	2 357	2 245	2 264	0,85%	-20,28%
<b>Solde branchement plomb estimé*</b>	<b>14 010</b>	<b>11 249</b>	<b>8 849</b>	<b>6 535</b>	<b>4 231</b>	<b>-35,26%</b>	<b>-69,80%</b>
<b>Pourcentage branchement plomb</b>	11,05%	8,84%	6,94%	5,11%	3,30%		

\* Suite à l'estimation du solde de branchement plomb fin 2014, les soldes plomb antérieurs ont été corrigés en tenant compte du nombre de branchements plomb supprimés et renouvelés.

À fin 2014, le nombre de branchements est de 128 406.

Le nombre de branchements neufs réalisés dans le cadre de l'exploitation des réseaux (hors lotissements privés) est de 644 unités, en parallèle 134 branchements ont été supprimés dont 40 branchements plomb.

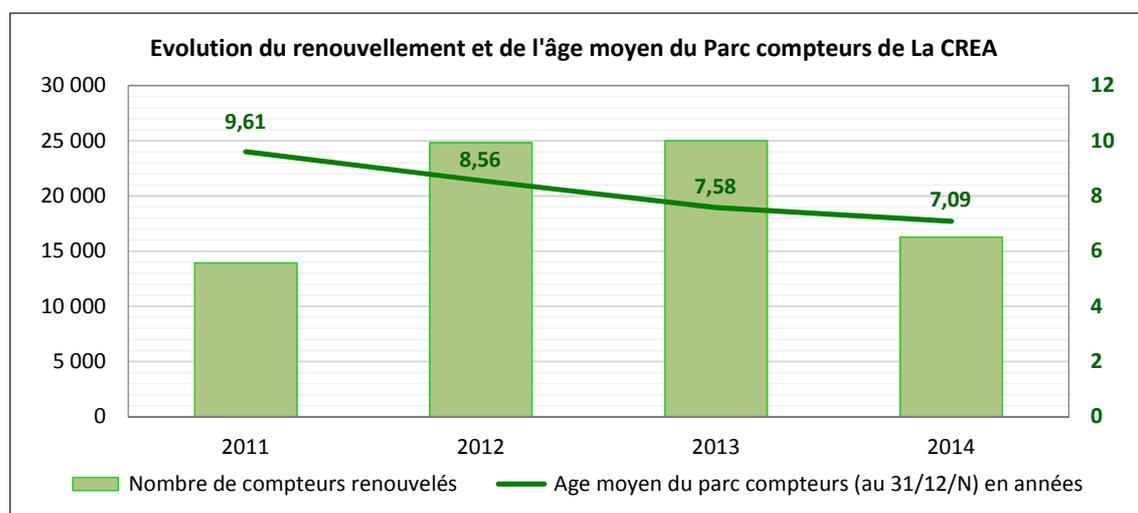
Le nombre de branchements renouvelés en 2014 est de 3 244, dont 2 264 en plomb.



## Compteurs

Territoire Eau de La CREA	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1	N/an 2010
<b>Nombre TOTAL de compteurs</b>	<b>182 045</b>	<b>184 765</b>	<b>188 662</b>	<b>191 318</b>	<b>193 617</b>	1,2%	<b>6,4%</b>
Nombre de compteurs renouvelés	13 304	13 948	24 816	25 011	<b>16 293</b>	-34,9%	<b>22,5%</b>
Taux de renouvellement	7,31%	7,55%	13,15%	13,07%	<b>8,42%</b>	-35,6%	<b>15,1%</b>
<b>Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années</b>	<b>NR</b>	<b>9,61</b>	<b>8,56</b>	<b>7,58</b>	<b>7,09</b>	-6,5%	

En 2015, une nouvelle méthodologie de traitement de la base de données a permis une analyse plus fiable du nombre total et de la moyenne d'âge du Parc compteur. Les corrections ont été reportées sur les années 2010 à 2014.



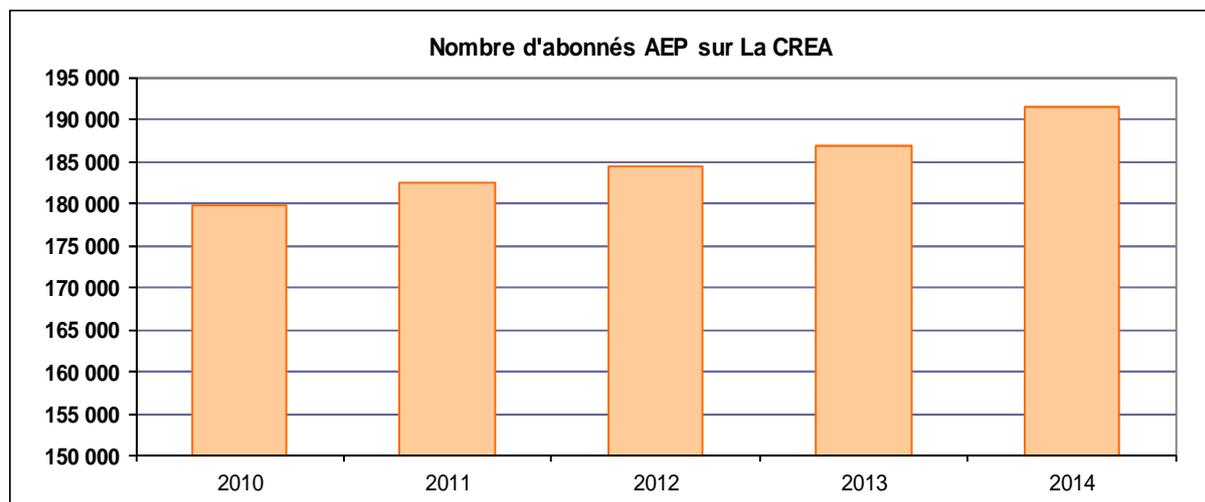
Le nombre de compteurs est en augmentation. Il correspond d'une part aux nouveaux branchements, et d'autre part à l'individualisation des consommations dans les immeubles collectifs (compteurs divisionnaires).

L'accroissement du taux de renouvellement résulte entre autre de l'activation de la tranche conditionnelle n°3 du contrat de prestation de service Nord-Ouest (PS NO), qui intègre le renouvellement de l'ensemble des compteurs sur les 3 premières années.

## 6 - Gestion clientèle abonnés

### 1 - Abonnés

Territoire Eau de La CREA	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Nombre d'Abonnés Domestiques			184 173	186 633	191 271	2,5%
Nombre d'Abonnés Non Domestiques			326	317	197	-37,9%
<b>Nombre TOTAL d'abonnés AEP</b>	<b>179 778</b>	<b>182 412</b>	<b>184 499</b>	<b>186 952</b>	<b>191 468</b>	<b>2,4%</b>



Le nombre d'abonnés est en constante évolution, ce point résulte également de l'individualisation des consommations dans les immeubles collectifs.

Les **abonnés domestiques** ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

Les **abonnés non domestiques**, sont donc les abonnés pour lesquels l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service, ne recouvre pas la redevance due au titre de la pollution domestique.

**Le nombre moyen d'habitant par abonné domestique est de 2,61.**

### 2 - Volumes consommés et facturés

Territoire Eau de La CREA	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
<b>TOTAL des volumes consommés en m<sup>3</sup></b>	<b>25 750 890</b>	<b>25 728 969</b>	<b>25 030 534</b>	<b>24 878 661</b>	<b>24 918 062</b>	<b>0,2%</b>

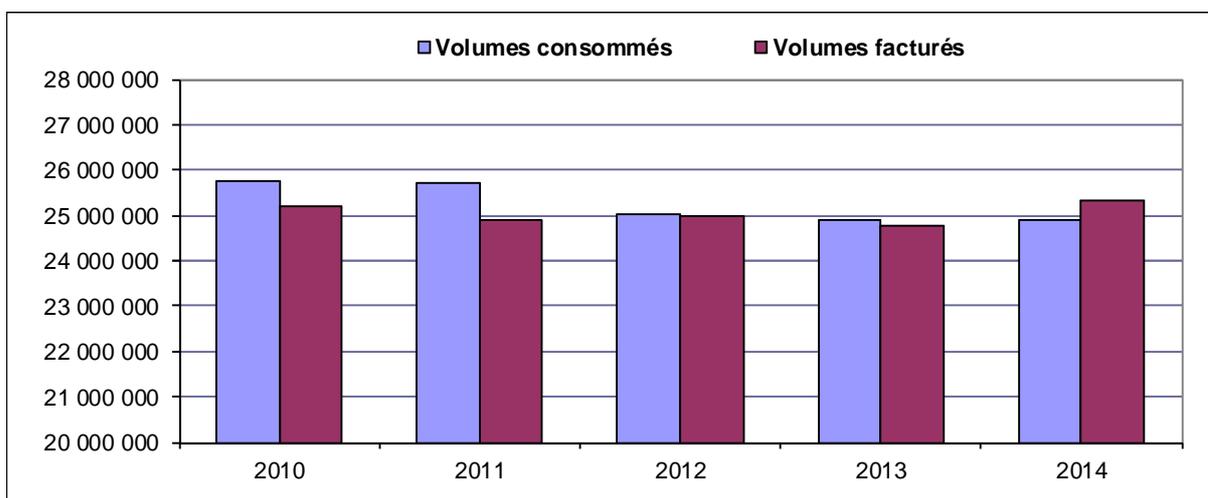
On observe depuis plusieurs années une baisse sensible des volumes consommés qui traduit d'une part la prise de conscience des abonnés sur la maîtrise de leur consommation et d'autre part l'évolution des appareils de plus en plus économes.

Ainsi, en cumulé depuis 2010, la baisse du volume consommé est de -3,2%. Et pour l'année 2014 la consommation a progressé de 0,2%.

Territoire Eau de La CREA	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Volume facturé aux abonnés domestiques			23 151 701	22 800 440	23 278 389	2,1%
Volume facturé aux abonnés non domestiques			1 846 210	1 970 876	2 028 724	2,9%
<b>TOTAL des volumes facturés en m<sup>3</sup></b>	<b>25 214 812</b>	<b>24 908 811</b>	<b>24 983 123</b>	<b>24 771 316</b>	<b>25 307 113</b>	<b>2,2%</b>

92,0% des volumes facturés sont qualifiés de domestiques contre 8,0% de non domestiques (cf. définition domestique-non domestique ci-dessus).

La consommation moyenne par abonné domestique est de 119,6 m<sup>3</sup>/an soit 137,2 litres/jour/habitant (base 365 jours).



### 3 - Indicateurs de performances

#### ❖ Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés P152.1

L'ensemble des services de la CREA, ont un délai d'ouverture de 48h00.

Ce délai s'applique aux branchements neufs (hors délai de réalisation) et aux remises en service de branchements existants et fonctionnels. Dans le cas où il n'y a pas de coupure d'eau entre le départ et l'arrivée de deux abonnés successifs, on considère que la remise en eau est immédiate et que le délai d'ouverture du branchement est respecté. Ce point explique un taux très proche de **100%**.

Seul 1 rendez-vous n'a pas été honoré dans les délais.

Territoire Eau de La CREA	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Nombre d'interventions pour ouverture	9 070	8 865	9 085	8 942	<b>6 572</b>	-26,5%
Nombre d'interventions n'ayant pas respecté le délai d'ouverture	0	0	0	0	1	
<b>Taux de respect du délai d'ouverture P152.1</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>99,98%</b>	

#### ❖ Taux de réclamations P155.1

Cet indicateur comptabilise les réclamations écrites (courrier, mail, fax...) correspondant à des écarts ou non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, en particulier en ce qui concerne l'application du règlement de service.

Ces réclamations peuvent porter notamment sur la qualité de l'eau, la qualité du service, la facturation à l'exception du niveau de prix.

Territoire Eau de La CREA	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Nombre de réclamations écrites	5 134	2 476	2 554	2 612	<b>2 753</b>	5,4%
<b>Taux de réclamations pour 1000 abonnés P155.1</b>	<b>28,56</b>	<b>13,57</b>	<b>13,84</b>	<b>13,97</b>	<b>14,38</b>	

En 2011, l'exploitant Lyonnaise des Eaux – Eaux de Normandie, a revu son mode de calcul.

Le taux de réclamations consolidé à l'échelle de La CREA est de **14,4 pour 1000 abonnés**.

### ❖ Taux d'impayés sur la facture d'eau de l'année précédente P154.0

Cet indicateur mesure le montant des impayés TTC au titre de l'année N-1 comptabilisé au 31/12 de l'année N, divisé par le chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12 de l'année N.

Cet indicateur doit prendre en compte uniquement les parts liées à la facture EAU POTABLE (hors assainissement), il s'agit donc :

- Part EAU exploitant (opérateur éventuel)
- Part EAU de la collectivité – part investissement
- Redevance prélèvement agence de l'eau
- Redevance pollution agence de l'eau (comptabilisée sur le chapitre EAU de la facture)
- Taxe Voies Navigables de France
- TVA

La consolidation de cet indicateur a été réalisée à partir des données des différents exploitants, à noter que le taux d'impayés est commun aux secteurs Régie Rouen, Régie Elbeuf, Régie Yainville et PS Nord-Ouest.

Pour la CREA le taux d'impayés sur la facture d'eau de l'année précédente est de **3,47%**.

Les données individualisées par service sont disponibles dans le chapitre II.

### ❖ Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité P109.0

Ce montant comptabilise les abandons de créances à caractère social : votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité et les abandons de créances réalisés par l'opérateur (notamment ceux liés au fond de solidarité logement) ; ainsi que les versements effectués par la collectivité au profit d'un fond créé en application de l'article L.261-4 du code de l'action sociale et des familles pour aider les personnes en difficulté (fond de solidarité logement).

La CREA a versé à un fond de solidarité logement la somme de 110 000 €.

Le montant cumulé des abandons de créances des 2 opérateurs privés Eaux de Normandie et Veolia eau s'élève à 1 942,74 €ht.

La règle de calcul est : montant en euros hors taxes / volumes facturés, soit **0,0044 €/m<sup>3</sup>**.

### Remises pour fuite

Territoire Eau de La CREA	Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
<b>TOTAL Remises pour Fuites Année 2014</b>	<b>229</b>	<b>613</b>	<b>402 311</b>	<b>533 474,92 €</b>	<b>284 919</b>	<b>69 390,10 €</b>	<b>471 392</b>	<b>485 080,77 €</b>

## 7 - Programme de travaux réalisés sur le territoire de la CREA en 2014

S'agissant des engagements financiers en terme d'investissement, certains travaux peuvent avoir été achevés en 2015

Commune	Nom ouvrage	Objet	Description				Montant Total Travaux	
		<b>Renouvellement de branchement en plomb</b>	Renouveler les branchements plomb (sous traitance, en régie directe et contrat exploitation)					
		<b>Renouvellement des compteurs</b>	Renouveler les compteurs anciens et équiper de radio relève					
<b>Protection de la ressource</b>								
	Damétal	Etude de Bassin d'Alimentation de Captage - Déclaration d'Utilité Publique	DUP - Enquête publique achevée, en attente de l'arrêté				5 837	
	Fontaine sous Préaux	Etude de Bassin d'Alimentation de Captage - Déclaration d'Utilité Publique	DUP - Traçages de bétoires à Quincampoix et St André - Obtention de l'avis de l'hydrogéologue agréé				17 160	
	Fontaine-le-bourg	Etude de Bassin d'Alimentation de Captage - Déclaration d'Utilité Publique	DUP - compléments d'étude avant consultation des services - obtention de l'avis de l'Hydrogéologue				6 420	
	Maromme	Etude de Bassin d'Alimentation de Captage - Déclaration d'Utilité Publique	DUP - compléments d'étude avant consultation des services - obtention de l'avis de l'Hydrogéologue				1 260	
	Moulineaux	Etude de Bassin d'Alimentation de Captage - Déclaration d'Utilité Publique	DUP - poursuite étude environnementale par le bilan des bétoires et analyses de qualité d'eau				9 735	
	Quevillon (forage)	Etude de Bassin d'Alimentation de Captage - Déclaration d'Utilité Publique	Obtention de l'Arrêté le 8/12/2014				0	
	Bardouville (forage)	Etude de Bassin d'Alimentation de Captage - Déclaration d'Utilité Publique	Etude environnementale en cours				0	
	Carville	Etude de Bassin d'Alimentation de Captage - Déclaration d'Utilité Publique	Etude environnementale en cours				0	
	Jumièges	Etude de Bassin d'Alimentation de Captage - Déclaration d'Utilité Publique	Etude environnementale en cours				0	
	La Chapelle	Etude de protection de captage	Etude diagnostic de la qualité d'eau et modélisation hydrogéotechnique				95 250	
Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée	Longueur extension	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux
Amfreville la Mivoie	Paris (route de)	Renouvellement de canalisation (4)	1700		78	9	Renforcer la canalisation en diamètre 150 mm en coordination avec le projet d'aménagement de voirie	665 470,00
Bois-Guillaume	Clair vallon (allée)	Renouvellement de canalisation (4)	50	-15	1	1	Renouveler le réseau très vétuste	19 768,42
Boos	Ancienne Poste (rue de l')	Renouvellement de canalisation (4)	430		20	3	Renouveler le réseau en prévision des aménagements des trottoirs et de la chaussée	111 647,68
Boos	Clos Vivier (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	820		50	0	Renouveler la conduite et les branchements avant travaux de voirie	259 998,13
Canteleu	Croisset (côte de)	Déplacement de canalisation (4)	60	0	6	6	Déplacer la canalisation en domaine public	23 107,03
Caudebec lès Elbeuf	rue de la République	Extension du réseau (7)		170	23		Extension de réseau DN 100	29 756,02
Damétal	rue Edouard Branly	Extension du réseau (7)		120	0	0	Renforcer la défense contre l'incendie à la demande de la commune. Maillage entre deux niveaux de pression.	34 000,00
Déville-lès-Rouen	Bataille (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	110		0	0	Renouveler le réseau en prévision des travaux de voirie - groupement avec la rue Duflo	-
Déville-lès-Rouen	Duflo (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	260		0	0	Renouveler le réseau en prévision des travaux de voirie	256 428,37
Déville-lès-Rouen	Gambetta (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	155		0	0	Renouveler le réseau en prévision des travaux de voirie - groupement avec la rue Duflo	-
Déville-lès-Rouen	Jaures (impasse)	Renouvellement de canalisation (4)	65		0	0	Renouveler le réseau en prévision des travaux de voirie - groupement avec la rue Duflo	-
Déville-lès-Rouen	Lecuvier (impasse)	Renouvellement de canalisation (4)	103	0	0	0	Renouveler la canalisation	36 807,00
Duclair	Le Clos Bolard	Renouvellement de canalisation (4)	45		5	5	Renouvellement de 45ml de canalisation DN150 et de 5 branchements plomb	16 239,00
Duclair	rue Gustave Flaubert	Extension du réseau (7)		72			Extension de réseau DN125 sur 72ml	-
Duclair	chemin du Marais	Renouvellement de canalisation (4)	90		0	0	Renouvellement de 90ml de canalisation DN60 et reprise de 7 branchements	
Duclair	place de l'Eglise	Renouvellement de canalisation (4)	42,5		7	7	Renouvellement de 42,5ml de canalisation DN150 et de 7 branchements plomb	
Duclair	rue de Verdun	Renouvellement de canalisation (4)			0	0	Reprise de 19 branchements	61 196,00
Duclair /Saint-Paër	Le Bas Aulnay	Renouvellement de canalisation (4)	240		0	0	Renouvellement de 240ml de canalisation en DN90 et reprise de branchements	
Duclair /Saint-Paër	Le Bas Aulnay	Renouvellement de canalisation (4)	140		0	0	Renouvellement de 140ml de canalisation en DN60 et reprise de branchements	45 208,00
Elbeuf	rue Guérot	Renouvellement de canalisation (4)	285		29	26	Renouvellement de réseau DN 100	107 220,96
Elbeuf	chemin du Halage	Extension du réseau (7)		230	5		Extension de réseau DN 100	82 528,29
Franqueville St Pierre	Alexandre Saas (rue)	Sécurisation distribution (6)	0	5	0	0	Mailler le refoulement de l'Andelle avec la nouvelle conduite de DN 300mm (futur refoulement vers la Neuville) afin de permettre la mise en service du réservoir des Vaubeuges	23 009,19
Franqueville St Pierre	Alexandre Saas (rue)	Défense incendie (10)	670	670	26	0	Raccorder le réservoir des Vaubeuges au réservoir de la Neuville et renforcer la défense contre l'incendie du hameau du Faux	240 000,00

Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée	Longueur extension	Nbre bris renouvelés	dont bris Plomb	Description	Montant Total Travaux
Grand-Couronne	La Croix St Marc (avenue)	Défense incendie (10)		25	0	0	Réaliser un maillage entre la canalisation DN 160mm du service moyen et le DN 300mm du service Port pour secourir un arrêt de la canalisation DN 700mm refoulement Moulineaux	16 484,00
Grand-Couronne	Mur Crénelé (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	45		11	0	Renouveler le réseau vétuste	21 000,00
Grand-Quevilly	Champlain (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	220		21	0	Renouveler la canalisation en lien avec les travaux de voirie	113 710,00
Houpeville	Curie (rue Joliot Curie)	Renforcement du réseau (8)	280		13	0	Renforcer et mailler les réseaux (Curie / Pottier) en coordination avec les travaux d'assainissement	117 892,00
La Neuville Chant d'Oisel	Loups (sente aux)	Renouvellement de canalisation (4)	80		6	0	Renouveler le réseau en PVC vétuste avant les travaux de voirie	27 912,71
La Neuville Chant d'Oisel	Neuve (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	250		13	0	Renouveler le réseau en PVC vétuste avant les travaux de voirie	75 626,20
La Neuville Chant d'Oisel	rue de l'île	Renouvellement de canalisation (4)	350		25	0	Renouveler une conduite en PVC surdimensionnée et vétuste.	99 751,96
La Neuville Chant d'Oisel	rue de l'île	Renouvellement de canalisation (4)	130		9	0	Renouveler le réseau en PVC vétuste avant les travaux de voirie	48 627,16
La Neuville Chant d'Oisel	Tourterelles (impasse des)	Renouvellement de canalisation (4)	150		11	0	Renouveler le réseau en PVC vétuste avant les travaux de voirie	32 369,66
La Neuville Chant d'Oisel	Vivier (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	0	0	9	0	Rationaliser le réseau et les branchements	8 235,55
Le Mesnil Esnard	Gabriel David (rue)	Renforcement du réseau (8)	300		12	4	Renouveler et restructurer le réseau	90 000,00
Le Trait	Bouclage, rue Parmentier	Renouvellement de canalisation (4)	60		0	0	Renouvellement de 60ml de réseau DN60	12 685,00
Le Trait	rue Denis Papin	Renouvellement de canalisation (4)	265		22	0	Renouvellement de 265ml de réseau DN100	103 995,00
Malaunay	Coton (rue du)	Extension du réseau (7)	76	76	0	0	Mailler le réseau avec la rue Leroy	25 309,00
Malaunay	Dieppe (route de)	Renouvellement de canalisation (4)	82	0	0	0	Renouveler la conduite en PVC vétuste en traversée de route en coordination avec les travaux d'aménagement réalisés par Crea Aménagement	33 617,40
Malaunay	Dieppe (route de)	Renouvellement de canalisation (4)	143	0	7	1	Renouveler le réseau en coordination avec les travaux d'aménagement	40 231,00
Malaunay	Dieppe (route de)	Renouvellement de canalisation (4)	165	0	10	10	Renouveler le réseau et deux antennes DN 60mm en prévision des travaux de voirie	63 336,46
Malaunay	Ville aux Geais (impasse de la)	Renouvellement de canalisation (4)	6		0	0	Renouveler le réseau en coordination avec les travaux d'aménagement	4 008,16
METROPOLE	usines	Renouvellement d'équipement (4)					Fourniture et pose de nouveaux anti-béliers avec membrane (usines de la Chapelle bs&hs et de Moulineaux)	255 009,00
METROPOLE	usines	Renouvellement d'équipement (4)					csp - Fourniture et pose anti-bélier (Chapelle bs&hs et Moulineaux usine)	1 200,00
Mont Saint Aignan	Renardière (rue de la)	Sécurisation distribution (6)	0	6	0	0	Mailler les réseaux des étages de pression Gallieni et Haut Service	9 922,11
Oissel	Passage à la rivière (chemin du)	Renouvellement de canalisation (4)	72		3	0	Renouveler la canalisation en PVC vétuste en coordination avec les travaux assainissement	7 783,57
Petit-Couronne	Maupassant (rue)	Renouvellement de canalisation (4)					Complément de commande pour la protection du réseau en sols pollués	60 488,80
Petit-Couronne	Voute (rond-point)	Sécurisation de la production (2)			0	0	Tentative de réparation de la fuite sur la canalisation de refoulement de Moulineaux DN 700mm	20 054,00
Petit-Quevilly	Bernard (rue Prof Léon)	Renouvellement de canalisation (4)	253		23	0	Renouveler le réseau en prévision des travaux de voirie	74 249,50
Petit-Quevilly	Corneille (rue)	régulation distribution (6)	4		0	0	Poser un comptage sur la conduite principale en DN 300mm.	21 098,27
Petit-Quevilly	Ferry (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	220		16	0	Renouveler le réseau en prévision des travaux de voirie	56 039,00
Petit-Quevilly	Frères Sehy (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	160		43	10	Renouveler le réseau en prévision des travaux de voirie	98 634,50
Petit-Quevilly	Jacquard (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	90		8	3	Renouveler la conduite très vétuste suite aux fuites	39 390,89
Petit-Quevilly	Maletra (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	15		0	0	Renouveler la conduite sous le carrefour avant les travaux de voirie	16 926,62
Petit-Quevilly	Pasteur prolongée (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	210		38	5	Renouveler le réseau en prévision des travaux de voirie	126 027,00
Petit-Quevilly	Pergaud (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	350		9	3	Renouveler la canalisation très vétuste suite aux fuites	111 000,00
Petit-Quevilly	Salengro (rue)	Renforcement du réseau (8)	305		0	0	Renforcer la défense contre l'incendie avant les travaux de voirie	117 089,55
Roncherolles s/ le Vivier	Trois Fermes (rue des)	Renouvellement de canalisation (4)	270		18	0	Renouveler une conduite en PVC vétuste et rationaliser le réseau	126 719,84
Rouen	Adrien Pasquier (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	135		10	8	Renouveler la conduite et les branchements avant travaux de voirie	59 243,91
Rouen	Albert Dupuis	Renouvellement de canalisation (4)	10		0	0	Travaux d'installation d'un déversoir de protection cathodique de la conduite en acier	18 580,22
Rouen	Alfred de Musset (quartier du Châtelet)	Renouvellement de canalisation (4)	18		0	0	Travaux réalisés en urgence suite à la rupture de la conduite lors du décaissement (travaux voirie)	5 404,41
Rouen	Ambroise Fleury (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	130		9	9	Renouveler la canalisation très vétuste suite aux fuites	73 346,55

Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée	Longueur extension	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux
Rouen	Camille Saint Saëns et Fardeau (rues)	Renouvellement de canalisation (4)	0		0	0	Travaux supplémentaires pour renouveler la conduite en Acier ø 100mm suite aux nombreuses défaillances	25 228,93
Rouen	Cauchois (rue du Dr)	Renouvellement de canalisation (4)	253,7		8	0	Renouveler la conduite et les branchements avant travaux de voirie	81 669,23
Rouen	Chatelet (réservoir du)	Espace extérieur (#)					Poser une clôture périmétrique	15 000,00
Rouen	Epicerie (rue de l')	Renouvellement de canalisation (4)	120			6	Renouveler la conduite côté Ouest en Fonte grise Jexp 100mm très vétuste	65 055,84
Rouen	Fontenelle (rue de)	Renouvellement de canalisation (4)	129		12	8	Renouveler la conduite et les branchements avant travaux de voirie	94 189,28
Rouen	Frechon (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	250		21	10	Renouveler la conduite très vétuste en fonte grise joints coulés : 3 fuites en 2012 et 4 fuites en 2013	78 422,24
Rouen	Gambetta (Quais Hauts Rive Droite)	Rationalisation du réseau (4)				0	Tamponner la fonte 150mm de chaque côté des quais hauts et reconstruction de la chambre de vannes en prévision des aménagements des quais	36 300,00
Rouen	Georges Cuvier (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	200		11	5	Renouveler la conduite de diamètre 100mm très vétuste et les branchements	73 580,94
Rouen	Géricault + Grande mesure + Rosier	Renouvellement de canalisation (4)	175		17	9	Renouveler la conduite en fonte grise de diamètre 100mm très vétuste et les branchements	94 758,35
Rouen	Jeanne d'Arc (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	40	0	0	0	Remplacer le tronçon de conduite en traversée de la rue Jeanne d'Arc suite à la fuite à proximité sur le 300 mm du 12/11/2014 (ø300 =20ml + ø400 =20ml)	25 921,79
Rouen	Lafayette	Renouvellement de canalisation (4)	6			0	Réparer une fuite sur une conduite en fonte 2GS ø 500mm devant le n°76	10 000,00
Rouen	Martainville (rue de)	Renouvellement de canalisation (4)	8			1	Renouveler un branchement de diamètre 100 mm.	2 367,16
Rouen	Mont Gargan interco avec Bonsecours	Sécurisation distribution (6)		700		0	Interconnecter la distribution de Bonsecours et le réservoir du Mont Gargan afin de sécuriser ce secteur de distribution	190 000,00
Rouen	Quais Hauts Rive Droite	Renouvellement de canalisation (4)	320		6	5	Remplacer des portions très vétustes de canalisations de diamètre 300mm et 400mm par tubage "swage line" ø 400 et réhabiliter par résine des tronçons en ø 400mm et 300mm. - Réparer la jonction entre PEHD ø 306 mm et fonte suite à une casse. Travaux préalables aux aménagements de piste cyclable	343 200,00
Rouen	Racine (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	85			7	Renouveler le réseau dans le cadre des aménagements	56 035,81
Rouen	refoulement St Sever	Sécurisation de la production (2)					Permettre un refoulement de la station "Saint Sever" vers la station de la Jatte. Les essais réalisés positivement permettent de ne pas construire de station de reprise au réservoir Sainte Marie	-
Rouen	Sainte Marie (réservoir)	Gros entretien d'ouvrages GC (4)					CSPS - Réhabilitation cuve Est Ste Marie	560,00
Rouen	Sainte Marie (réservoir)	Gros entretien d'ouvrages GC (4)					Reprise de l'étanchéité du réservoir Sainte Marie - travaux d'étanchéité des piliers	53 387,65
Saint-Paër	chemin des Elondettes	Renouvellement de canalisation (4)	2220			0	Renouvellement de 2220ml de canalisation en DN90 et reprise de 15 branchements	297 712,00
Notteville lès Rouen	Léon Salva (rue)	Déplacement de canalisation (4)	230			8	Renouveler et rationaliser les canalisations avant les travaux de voirie	137 416,97
Notteville lès Rouen	Léon Salva - Le Garage (réservoir)	Gros entretien d'ouvrages GC (4)					Etancher provisoirement les fissures des murs Nord Ouest suite à la fuite découverte le 7 oct 2013	11 398,81
Notteville lès Rouen	Quatorze Juillet (avenue)	Renouvellement de canalisation (4)	130			2	Renouveler le réseau avant la réfection des pistes cyclables	-
Notteville lès Rouen	Quatorze Juillet (avenue)	Renouvellement de canalisation (4)	270			11	Renouveler le réseau avant la réfection des pistes cyclables - côté stade 4 : opération groupée	81 008,00
Notteville lès Rouen	Quatorze Juillet (avenue)	Renouvellement de canalisation (4)	320			14	Renouveler le réseau avant la réfection des pistes cyclables entre Hugo et Paris	108 911,00
Notteville lès Rouen	Quatorze Juillet (avenue)	Renouvellement de canalisation (4)	330			12	Renouveler le réseau avant la réfection des pistes cyclables entre Semard et 4 Mares	134 287,19
Notteville lès Rouen	Quatorze Juillet (avenue)	Rationalisation du réseau (4)		-150		20	Rationaliser le réseau avant la réfection des pistes cyclables entre Bertel et Cité Prével	66 259,04
Notteville lès Rouen	Résistance (rue de la)	Rationalisation du réseau (4)		-85		2	Rationaliser le réseau avant les travaux de voirie	17 421,46
St Etienne du Rouvray	Europac	Renouvellement de canalisation (4)				0	Renouveler deux vannes de 700mm sur le refoulement Chapelle et un raccord défectueux	48 170,00
St Etienne du Rouvray	La Chapelle (Usine)	Renouvellement de canalisation (4)	6			0	Réparer la canalisation de refoulement en acier de l'usine suite à la casse du 13/07/2014	45 948,00
St Etienne du Rouvray	Paris (rue de)	Rationalisation du réseau (4)		-130		10	Mailler et supprimer une conduite de diamètre 80mm très vétuste et sécuriser l'alimentation du secteur avant les travaux de voirie	31 473,68
St Etienne du Rouvray	Renan (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	400			3	Renouveler le réseau en prévision des travaux de voirie	214 928,00
St Etienne du Rouvray	Renan (rue)	Sécurisation distribution (6)		50		1	Mailler le réseau pour garantir l'alimentation avant les travaux de voirie - opération groupée avec le renouvellement	-
St Aubin Epinay	Chartreux (chemin des)	régulation distribution (6)	4			0	Mise en place d'un poste de comptage sur distribution DN 125mm amiante - en amont du réservoir	24 117,09
St Aubin Epinay	RD42	Sécurisation distribution (6)		240		11	Renouveler les branchements en les reportant sur la nouvelle conduite d'interconnexion et tamponner l'ancienne conduite - Interconnecter le secteur du Val aux Daims pour supprimer un surpresseur.	61 662,00
St Aubin Epinay	RD42	Sécurisation de la production (2)	550	610		0	Créer une interconnexion pour une sécurisation commune entre les réseaux de St Aubin et St Léger en coordination avec les travaux d'assainissement et au préalable à la création d'une piste cyclable.	168 876,00
St Aubin lès Elbeuf	chemin du Halage	Extension du réseau (7)		60		4	Extension de réseau DN 100	12 863,76
St Aubin lès Elbeuf	rue Gal. Leclerc	Renouvellement de canalisation (4)	150			0	Renouvellement de réseau DN 250	59 708,82

Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée	Longueur extension	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux
St Pierre lès Elbeuf	rue de Louviers	Renforcement du réseau (8)	650		65	9	Renforcement de réseau DN 150	135 944,45
St Pierre lès Elbeuf	rue de Pont de l'Arche	Renouvellement de canalisation (4)	38		3		Renouvellement de réseau DN 100	247 000,00
St. Jacques s/ Damétal	Canadiens (rue des)	Gros entretien d'ouvrages GC (4)		15	0	0	Aménagement de la vidange du réservoir de St Jacques sur Damétal	28 637,50
St. Jacques s/ Damétal	Plis (sente des)	Renouvellement de canalisation (4)	250		14	0	Renouveler une canalisation vétuste en PVC en prévision des travaux de voirie	68 532,26
Ste-Marguerite-s/Duclair	route du Hamel	Renouvellement de canalisation (4)	263		0	0	Renouvellement de 263ml de canalisation en DN90 et reprise de 16 branchements	49 033,00
St-Pierre-de-Manneville	Marais (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	23	-150	1	0	Renouveler une canalisation en PVC vétuste par tubage avant les travaux de voirie	4 809,00
St-Pierre-de-Manneville	Marais (rue)	Déplacement de canalisation (4)	58	0	0	0	Déplacer un tronçon de canalisation du domaine privé vers le domaine publique en raison d'un projet de construction	11 281,61
Tourville la Rivière	rue Eugénie Cotton	Renforcement du réseau (8)	1100		105	105	Renforcement de réseau DN 150	486 402,20
Val de la Haye	Messe (chemin de la)	Renouvellement de canalisation (4)	165	0	5	0	Renouveler par tubage une conduite en PVC vétuste 125/140 PVC par une conduite PEHD de diamètre 58/75	15 694,95
Val de la Haye	Persil (rue André)	Renouvellement de canalisation (4)	85	0	9	0	Renouveler le réseau très vétuste	33 776,00

**Dans le programme de travaux, outre les actions de remplacement des canalisations, on note les actions spécifiques suivantes :**

- Interconnexion :
  - Entre les ressources de Quevillon et Bardouville (sous-fluvial).
  - Interconnexion entre les 2 conduites de refoulement « Andelles »
- Sécurisation :
  - Mise en service de la station de surpression et du réservoir des Vaubeuges de 3 300 m<sup>3</sup> sur Franqueville-Saint-Pierre
- Diagnostic de réseau - Recherche de fuites :
  - Extension de l'équipement sur le réseau de Rouen (ouest et sud) et Sotteville (zone ferroviaire) par la pose de 57 détecteurs enregistreurs de fuites à poste fixe

**Dans le programme de travaux, usine et réservoir, on note les opérations majeures suivantes :**

- Refonte chambres de vannes réservoirs service moyen Grand Couronne.
- Réhabilitation cuve EST réservoir Sainte Marie.
- Réalisation des armoires, pompes et automatisme station surpression des Vaubeuges.
- Renouvellement Usine de Maromme groupe électropompe source n°1.
- Étude renouvellement Usine de Maromme Armoires de commande Automatismes (usine de traitement, refoulement HP et « Point B »).
- Renouvellement surpresseur Bardouville.
- Renouvellement station de reprise « Le Chinois » de Duclair.

# Présentation par service

## 1 - Le service exploité en Régie Directe de Rouen et Elbeuf

### 1 - Présentation du service

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la régie directe de Rouen et Elbeuf regroupe les services de production, distribution et gestion clientèle des 39 communes suivantes :

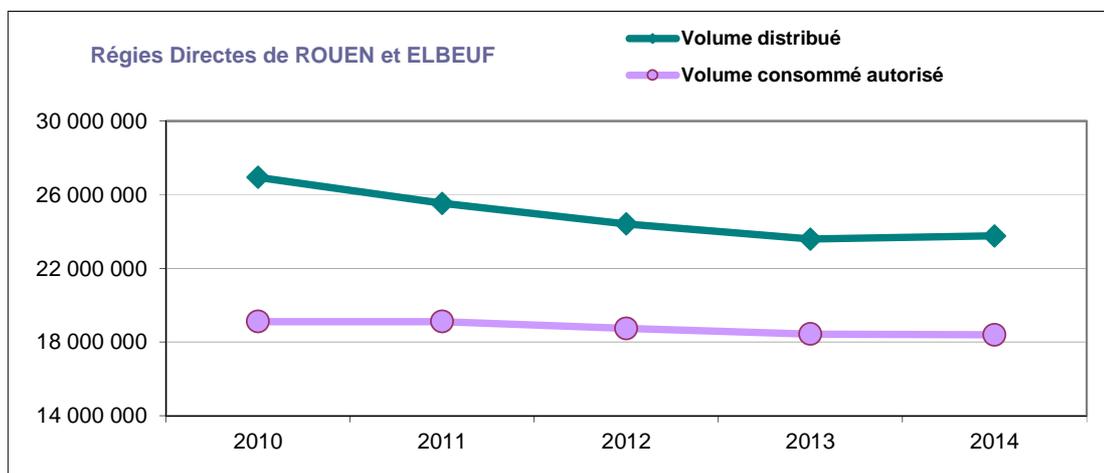
- Amfreville-la-Mivoie
- Belbeuf
- Bonsecours
- Boos
- Caudebec-lès-Elbeuf
- Cléon
- Darnétal
- Elbeuf-sur-Seine
- Fontaine-sous-Préaux
- Franqueville-St-Pierre
- Freneuse
- Gouy
- Grand-Couronne
- Grand-Quevilly
- La Bouille
- La Londe
- La Neuville-Chant-d'Oisel
- Le Mesnil-Esnard
- Les Authieux-sur-le-Port-St-Ouen
- Montmain
- Moulineaux
- Orival
- Petit-Couronne
- Petit-Quevilly
- Quèvreuille-la-Poterie
- Roncherolles-sur-le-Vivier
- Rouen
- Sotteville-lès-Rouen
- Sotteville-sous-le-Val
- St-Aubin-Celloville
- St-Aubin-Epinay
- St-Aubin-lès-Elbeuf
- St-Etienne-du-Rouvray
- St-Jacques-sur-Darnétal
- St-Martin-du-Vivier
- St-Pierre-lès-Elbeuf
- Tourville-la-Rivière
- Ymare
- Yainville (partie clientèle)

**Ce service distribue environ 72,7% des volumes consommés de la CREA, il alimente 353 290 habitants (selon recensement INSEE population totale 2012) soit 68,2% des abonnés domestiques.**

## 2 - Indicateurs techniques

Service des Régies Directes de Rouen et Elbeuf		2010	2011	2012	2013	2014	Evolution N/N-1
<b>Volumes prélevés</b>	Moulineaux	5 695 700	5 278 200	5 444 700	5 563 800	5 617 300	1,0%
	Fontaine sous Préaux - Jatte	6 245 362	6 349 400	6 362 400	6 502 480	5 888 800	-9,4%
	Fontaine sous Préaux (Village)	39 400	35 500	39 444	36 972	35 818	-3,1%
	Darnétal - Carville	1 024 000	972 900	1 013 989	1 098 900	1 180 700	7,4%
	Darnétal (Village)	555 560	458 600	453 200	495 769	501 000	1,1%
	Douville - Grande Aulnaie	580 588	589 006	504 900	524 200	491 200	-6,3%
	Radepont - Château	585 383	585 985	564 500	555 100	623 000	12,2%
	Radepont - Petite Aulnaie	765 144	774 155	679 600	670 200	812 300	21,2%
	St Aubin Epinay - Longues Raies	362 510	237 651	403 900	401 200	340 500	-15,1%
	St Aubin Epinay - Puits Bas Service	66 419	64 008	54 469	55 040	62 860	14,2%
	St Jacques sur D. - Forage Haut Service	159 250	151 274	157 600	200 110	205 520	2,7%
	St Etienne du Rouvray - La Chapelle	8 198 938	7 679 080	6 521 900	5 571 700	6 336 850	13,7%
	Elbeuf - Station du Mont-Duve 'Les Ecameaux'	649 492	620 104	553 685	419 939	369 852	-11,9%
	Orival - 2 Forages du Nouveau Monde	1 341 591	1 292 860	1 205 889	1 408 548	1 398 729	-0,7%
	St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages	448 180	436 760	519 930	400 771	407 352	1,6%
	St Pierre lès Elbeuf - Forage de l'Oison ('St Cyr')	340 900	357 219	338 324	295 075	291 701	-1,1%
	St Pierre lès Elbeuf - Forage Vallon de La Fieffe	141 791	134 494	135 674	135 737	127 924	-5,8%
<b>TOTAL : V1</b>	<b>27 200 208</b>	<b>26 017 196</b>	<b>24 954 104</b>	<b>24 335 541</b>	<b>24 691 406</b>	<b>1,5%</b>	
<b>Volumes de service utilisés dans le processus de production</b>	<b>TOTAL : V2</b>	<b>1 041 388</b>	<b>1 227 225</b>	<b>1 151 303</b>	<b>1 227 886</b>	<b>1 404 828</b>	<b>14,4%</b>
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>26 158 820</b>	<b>24 789 971</b>	<b>23 802 801</b>	<b>23 107 655</b>	<b>23 286 578</b>	<b>0,8%</b>
<b>Volumes importés en gros (1)</b>	En provenance des ressources du Cailly EdN	741 860	719 099	609 500	510 800	487 400	-4,6%
	Convention échange Régie Directe de Rouen / Veolia eau Oissel	0	0	0	0	12 928	
	Achat au Syndicat de Préaux (> Roncherolles)	59 632	59 534	52 840	1 030	959	-6,9%
	Achat d'eau au SERPN (> La Bouille)	56 735	75 384	60 658	86 476	106 458	23,1%
	En provenance de Mauny 'Les Varras' (SERPN) pour La Londe et le Nord-Ouest d'Elbeuf	152 688	146 232	142 669	118 951	127 655	7,3%
<b>TOTAL : V4</b>	<b>1 010 915</b>	<b>1 000 249</b>	<b>865 667</b>	<b>717 257</b>	<b>735 400</b>	<b>2,5%</b>	
<b>Volumes exportés en gros (2)</b>	Convention échange Régie Directe de Rouen / St Léger du Bourg Denis - Oissel	4 424	4 162	4 268	4 999	3 539	-29,2%
	Vers SIAEPAP (ex-SIAEP 276)	229 614	255 152	253 097	228 927	250 289	9,3%
<b>TOTAL : V5</b>	<b>234 038</b>	<b>259 314</b>	<b>257 365</b>	<b>233 926</b>	<b>253 828</b>	<b>8,5%</b>	
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>26 935 697</b>	<b>25 530 906</b>	<b>24 411 103</b>	<b>23 590 986</b>	<b>23 768 150</b>	<b>0,8%</b>
<b>Volumes de service du réseau</b>	<b>TOTAL : V7</b>	<b>113 879</b>	<b>100 682</b>	<b>93 952</b>	<b>117 075</b>	<b>153 255</b>	<b>30,9%</b>
<b>Volumes comptabilisés : V8</b>		<b>18 666 764</b>	<b>18 651 738</b>	<b>18 287 677</b>	<b>18 110 596</b>	<b>18 096 373</b>	<b>-0,1%</b>
<b>Volumes autorisés non comptés</b>	<b>TOTAL : V9</b>	<b>335 826</b>	<b>366 391</b>	<b>363 784</b>	<b>203 667</b>	<b>145 401</b>	<b>-28,6%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>19 116 469</b>	<b>19 118 811</b>	<b>18 745 413</b>	<b>18 431 338</b>	<b>18 395 029</b>	<b>-0,2%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>71,22%</b>	<b>75,14%</b>	<b>77,03%</b>	<b>78,34%</b>	<b>77,63%</b>	<b>-0,91%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>1 835,272</b>	<b>1 835,746</b>	<b>1 846,505</b>	<b>1 847,921</b>	<b>1 862,618</b>	<b>0,8%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>12,34</b>	<b>10,27</b>	<b>9,09</b>	<b>8,13</b>	<b>8,34</b>	<b>2,7%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>11,67</b>	<b>9,57</b>	<b>8,41</b>	<b>7,65</b>	<b>7,90</b>	<b>3,3%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = (V10+V5) / L / 365</b>		<b>28,89</b>	<b>28,92</b>	<b>28,20</b>	<b>27,67</b>	<b>27,43</b>	<b>-0,9%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>121 940</b>	<b>123 817</b>	<b>124 990</b>	<b>126 811</b>	<b>130 611</b>	<b>3,0%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>66,44</b>	<b>67,45</b>	<b>67,69</b>	<b>68,62</b>	<b>70,12</b>	<b>2,2%</b>

En 2014 les volumes utilisés par les bouches de lavage & fontaines de la ville de ROUEN ont été forfaitairement diminués de moitié.



### Réseau

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire de réseau en km hors branchements	1 835,272	1 835,746	1 846,505	1 847,921	1 862,618
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	2 257,022	2 258,821	2 270,390	2 272,881	2 287,556

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

La Base SIG a été mise à jour en 2014.

### Branchements

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Nombre TOTAL de branchements</b>	<b>84 350</b>	<b>84 615</b>	<b>84 777</b>	<b>84 992</b>	<b>85 292</b>
Nombre de branchements Neufs	328	399	320	350	424
Nombre de branchements Supprimés	150	134	158	135	124
Nombre de branchements Renouvelés	2 168	2 358	1 615	1 459	2 035
dont branchement plomb supprimés	38	36	43	52	38
dont branchement plomb renouvelés	1 694	1 746	1 237	1 395	1 338
<b>Solde branchement plomb estimé*</b>	<b>9 730</b>	<b>7 948</b>	<b>6 668</b>	<b>5 221</b>	<b>3 845</b>
<b>Pourcentage branchement plomb</b>	11,54%	9,39%	7,87%	6,14%	4,51%

\* Suite à l'estimation du solde de branchement plomb fin 2014, les soldes plomb antérieurs ont été corrigés en tenant compte du nombre de branchements plomb supprimés et renouvelés.

La Régie a engagé depuis plusieurs années une démarche volontariste de renouvellement des branchements en plomb. Ainsi, **1 376 branchements en plomb ont été éradiqués** en 2014.

### Compteurs

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Nombre TOTAL de compteurs</b>	<b>123 532</b>	<b>125 720</b>	<b>128 293</b>	<b>130 179</b>	<b>131 877</b>
Nombre de compteurs renouvelés	8 970	9 527	9 493	10 778	10 343
Taux de renouvellement	7,26%	7,58%	7,40%	8,28%	7,84%
<b>Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années</b>	<b>NR</b>	<b>9,53</b>	<b>8,97</b>	<b>8,52</b>	<b>8,18</b>

En 2015, une nouvelle méthodologie de traitement de la base de données a permis une analyse plus fiable du nombre total et de la moyenne d'âge du Parc compteur de la Régie de Rouen. Les corrections ont été reportées sur les années 2010 à 2014.

## Fuites

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre de fuites réparées sur canalisation	248	174	233	245	179
Nbre de fuites réparées sur branchement	278	332	312	337	303
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	1 800	1 558	1 428	1 402	1 012
<b>Nombre TOTAL de fuites réparées</b>	<b>2 326</b>	<b>2 064</b>	<b>1 973</b>	<b>1 984</b>	<b>1 494</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de fuites réparées sur canalisation	248	174	233	245	179
Linéaire de canalisation en km	1 835,272	1 835,746	1 846,505	1 847,921	1 862,618
<b>Indice Linéaire de Réparation : ILR</b>	<b>0,135</b>	<b>0,095</b>	<b>0,126</b>	<b>0,133</b>	<b>0,096</b>

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de fuites réparées sur branchement	278	332	312	337	303
Nombre de branchements	84 350	84 615	84 777	84 992	85 292
<b>Indice de Réparation de branchement : IRb</b>	<b>0,330</b>	<b>0,392</b>	<b>0,368</b>	<b>0,397</b>	<b>0,355</b>

## 3 - Données clientèle - abonnés

### Abonnés

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques
<b>Nombre d'abonnés</b>	<b>121 940</b>	<b>123 817</b>	<b>124 990</b>	<b>126 811</b>	<b>130 611</b>	130 500	111

### Répartition des volumes consommés et facturés

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques
<b>Volumes consommés</b>	<b>18 666 764</b>	<b>18 651 738</b>	<b>18 287 677</b>	<b>18 110 596</b>	<b>18 096 373</b>	16 388 679	1 707 694
<b>Volumes facturés</b>	<b>18 575 951</b>	<b>18 324 036</b>	<b>18 375 692</b>	<b>18 189 136</b>	<b>18 646 384</b>	16 938 390	1 707 994

## 4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Régies Directes de Rouen et Elbeuf	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
<b>BILAN 2014</b>		<b>778</b>	2	<b>99,74%</b>	<b>901</b>	12	<b>98,67%</b>

Nota : Les non-conformités ont été levées suite aux contre analyses

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'eau est de très bonne qualité bactériologique sur l'ensemble des zones de distribution et de bonne qualité bactériologique sur l'UDI ROUEN Grand-Mare Châtelet.

Concernant la qualité chimique des zones de distribution de **ROUEN La Jatte et Bas de ville**, l'eau distribuée en 2014 est de bonne qualité. Les suivis mensuels n'ont révélé aucun dépassement de la norme de 0,1 µg/l pour le chlortoluron et pour le métaldéhyde (pesticides). L'eau peut être consommée par tous. Une dérogation a été accordée par le Préfet le 16/01/2012 pour le chlortoluron pour une durée de 3 ans période pendant laquelle la collectivité met en œuvre des mesures de prévention auprès des utilisateurs de chlortoluron (pesticide) et de métaldéhyde (antilimace).

Concernant la qualité chimique des zones de distribution de **ROUEN Grand Mare Chatelet**, l'eau est de très bonne qualité et peut être consommée par tous.

L'eau distribuée en 2014 sur les zones de distribution de **Fontaine sous Préaux** est de bonne qualité. Les suivis mensuels n'ont révélé aucun dépassement de la norme de 0,1 µg/l pour le chlortoluron et pour le métaldéhyde (pesticides). L'eau peut être consommée par tous. Une dérogation a été accordée par le Préfet le 16/01/2012 pour le chlortoluron pour une durée de 3 ans période pendant laquelle la collectivité met en œuvre des mesures de prévention auprès des utilisateurs de chlortoluron (pesticide) et de métaldéhyde (antilimace).

L'eau distribuée en 2014 sur les zones de distribution des **Plateaux EST Franqueville et Neuville**, est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage de Radepont pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides. Pour l'UDI Plateau Est Neuville, le suivi renforcé du chlorure de vinyl sur l'antenne du réseau de Quévreville la Poterie n'a révélé aucun dépassement de la norme. Ceci montre l'efficacité des purges de réseau qui sont maintenues jusqu'à la suppression des canalisations en PVC responsables du problème.

Concernant les autres zones de distribution (**Darnétal, Roncherolles sur le Vivier, Grand-Quevilly, secteur Sud de Rouen, Grand Couronne Moulineaux, La Bouille**) l'eau est de très bonne qualité et peut être consommée par tous.

Pour les UDI d'**ELBEUF OUEST, FRENEUSE, ORIVAL** et **ST AUBIN LES ELBEUF**, des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

*Voir les synthèses de l'Agence Régionale de Santé jointes en annexe.*

## 5 - Indicateurs de performance

Service des Régies Directes de Rouen et Elbeuf		Code indicateur	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	99,87%	100,00%	100,00%	99,88%	<b>99,74%</b>
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	99,76%	99,54%	99,77%	99,48%	<b>98,67%</b>
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Moulineaux	P 108.3	60%	60%	60%	60%	<b>60%</b>
	Fontaine		60%	60%	60%	60%	<b>60%</b>
	Carville		60%	60%	60%	60%	<b>60%</b>
	Darnétal		40%	50%	50%	50%	<b>50%</b>
	Vallée du Cailly		60%	60%	60%	60%	<b>60%</b>
	Douville - Grande Aulnaie		60%	60%	60%	60%	<b>60%</b>
	Radepont - Château		60%	60%	60%	60%	<b>60%</b>
	Radepont - Petite Aulnaie		80%	80%	80%	80%	<b>80%</b>
	St Aubin Ep. - Longues Raies		60%	60%	60%	60%	<b>60%</b>
	St Aubin Ep. - Puits Serv. Bas		60%	60%	60%	60%	<b>60%</b>
	St Jacques - Forage Serv. Haut		60%	60%	60%	60%	<b>60%</b>
	St Etienne du R. - La Chapelle		60%	60%	60%	60%	<b>60%</b>
	Elbeuf - (Mont Duve) For. Les Ecameaux		60%	60%	60%	60%	<b>60%</b>
	Orival - 2 For. du Nouveau Monde		60%	60%	60%	60%	<b>60%</b>
	St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages		60%	60%	60%	60%	<b>60%</b>
St Pierre lès Elbeuf - For. de l'Oison ('St Cyr')	60%	60%	60%	60%	<b>60%</b>		
St Pierre lès Elbeuf - For. Vallon de La Fieffe	60%	60%	60%	60%	<b>60%</b>		
Indice d'avancement de la protection de la ressource P 108.3 Indices consolidés / UGE	UGE 114 Sect. Sud		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	<b>60,0%</b>
	UGE 145 Sect. St Jacques		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	<b>60,0%</b>
	UGE 167 ROUEN		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	<b>60,0%</b>
	UGE 169 Darnétal		40,0%	50,0%	50,0%	50,0%	<b>50,0%</b>
	UGE 337 Sect. Plateau Est		65,0%	66,7%	66,7%	66,7%	<b>67,2%</b>
	UGE 236 CREA CAEBS		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	<b>60,0%</b>
	Indice consolidé Régies Rouen & Elbeuf						<b>60,5%</b>
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	P 103.2	NR	NR	NR	109%	<b>109%</b>	
Rendement du réseau de distribution (en %)	P 104.3	71,22%	75,14%	77,03%	78,34%	<b>77,63%</b>	
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)	P 105.3	12,34	10,27	9,09	8,13	<b>8,34</b>	
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)	P 106.3	11,67	9,57	8,41	7,65	<b>7,90</b>	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)	P 107.2	0,53%	0,54%	0,53%	0,54%	<b>0,58%</b>	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)	P 151.1	2,03	1,41	1,86	1,93	<b>1,91</b>	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)	P 152.1	100%	100%	100%	100%	<b>99,98%</b>	
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)	P 155.1	14,11	17,52	21,52	19,80	<b>19,52</b>	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %) REGIE GLOBALE	P 154.0			<b>3,11%</b>	<b>2,85%</b>	<b>3,71%</b>	

REGIE GLOBALE : Régie de Rouen + Régie d'Elbeuf + Régie de Yainville + PS Nord-Ouest

NR : Non Renseigné

*Remarque : Le taux d'impayés intègre les Régies de Rouen, Elbeuf, Yainville et la PS Nord-Ouest. Le calcul de ce taux d'impayés a été revu, il s'appuie (2012-2014) sur les données fournis directement par les services comptables de la Métropole pour le calcul du CA EAU, et ceux de la TPM pour le montant des impayés.*

## 2 - Le service exploité en Régie Directe de Yainville

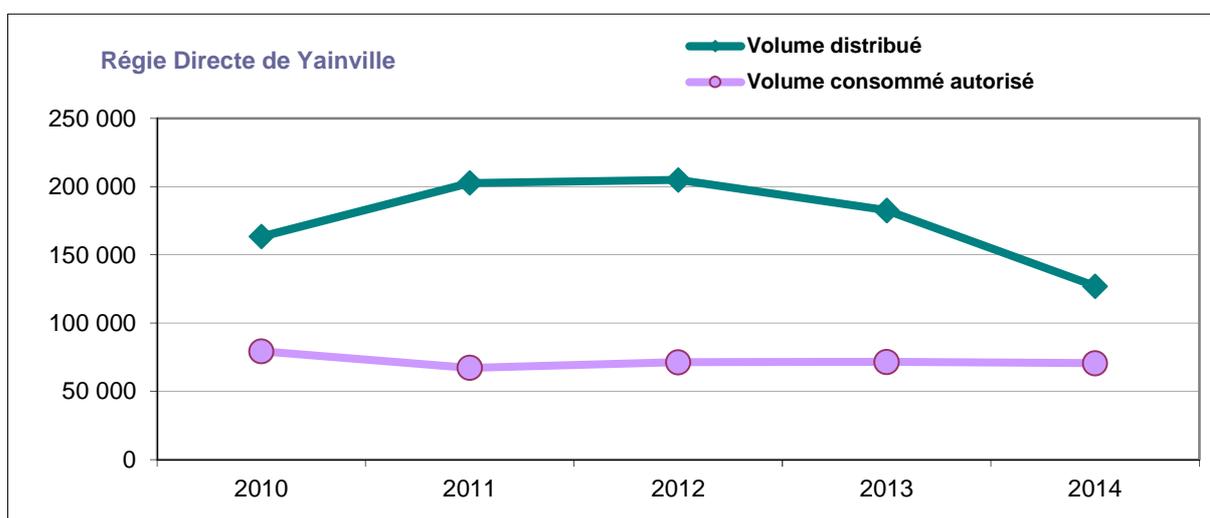
### 1 - Présentation du service

Ce service distribue environ 0,3% des volumes consommés de la CREA, il alimente **1 112 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2012) soit 0,3% des abonnés domestiques.

Le service de Yainville est géré par contrat de prestation technique pour la gestion du réseau et des ouvrages avec STGS, à compter du 01/03/2014. Il succède au contrat de prestation précédemment conclu avec Eaux de Normandie.

### 2 - Indicateurs techniques

Service de la Régie Directe de Yainville		2010	2011	2012	2013	2014	Evolution NN-1
Volumes prélevés	Forage de Yainville 1948	0	0	1 001	0	0	0,0%
	Forage de Yainville 2003	163 507	204 166	206 808	183 723	128 041	-30,3%
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>163 507</b>	<b>204 166</b>	<b>207 809</b>	<b>183 723</b>	<b>128 041</b>	<b>-30,3%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Yainville 1948	NR	0	1 001	0	0	0,0%
	Forage de Yainville 2003	NR	1 012	988	876	912	4,1%
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>0</b>	<b>1 012</b>	<b>1 989</b>	<b>876</b>	<b>912</b>	<b>4,1%</b>
Volumes produits : V3 = V1 - V2		<b>163 507</b>	<b>203 154</b>	<b>205 820</b>	<b>182 847</b>	<b>127 129</b>	<b>-30,5%</b>
Volumes importés en gros (1)	En provenance du Trait	0	0	0	25	0	-100,0%
	En provenance de Jumièges	0	0	391	0	100	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>391</b>	<b>25</b>	<b>100</b>	<b>300,0%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Vers Le Trait	0	0	612	149	0	-100,0%
	Vers Jumièges	45	408	705	156	198	26,6%
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>45</b>	<b>408</b>	<b>1 317</b>	<b>306</b>	<b>198</b>	<b>-35,3%</b>
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		<b>163 462</b>	<b>202 746</b>	<b>204 894</b>	<b>182 567</b>	<b>127 031</b>	<b>-30,4%</b>
Volumes de service du réseau	<b>TOTAL : V7</b>	<b>680</b>	<b>693</b>	<b>680</b>	<b>704</b>	<b>680</b>	<b>-3,4%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	<b>78 256</b>	<b>65 836</b>	<b>69 901</b>	<b>70 093</b>	<b>69 184</b>	<b>-1,3%</b>
Volumes autorisés non comptés	<b>TOTAL : V9</b>	<b>305</b>	<b>694</b>	<b>694</b>	<b>702</b>	<b>740</b>	<b>5,5%</b>
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		<b>79 241</b>	<b>67 223</b>	<b>71 275</b>	<b>71 499</b>	<b>70 604</b>	<b>-1,3%</b>
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		<b>48,49%</b>	<b>33,29%</b>	<b>35,20%</b>	<b>39,26%</b>	<b>55,65%</b>	<b>41,7%</b>
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		12,560	15,295	15,158	15,291	<b>15,280</b>	-0,1%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		18,59	24,52	24,40	20,15	<b>10,37</b>	-48,5%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		18,37	24,28	24,15	19,90	<b>10,12</b>	-49,2%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		17,29	12,11	13,12	12,87	<b>12,69</b>	-1,3%
Nombre d'abonnés : N		550	546	544	559	<b>568</b>	1,6%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		43,79	35,70	35,89	36,56	<b>37,17</b>	1,7%



## Réseau

Régie Directe de Yainville	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Linéaire de réseau en km hors branchements</b>	<b>12,560</b>	<b>15,295</b>	<b>15,158</b>	<b>15,291</b>	<b>15,280</b>
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	14,080	17,950	17,838	17,971	17,970

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

## Branchements

Régie Directe de Yainville	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Nombre TOTAL de branchements</b>	<b>531</b>	<b>531</b>	<b>536</b>	<b>536</b>	<b>538</b>
Nombre de branchements Neufs	1	0	5	0	2
Nombre de branchements Supprimés	0	0	0	0	0
Nombre de branchements Renouvelés	4	14	0	54	0
dont branchement plomb supprimés	0	0	0	0	0
dont branchement plomb renouvelés	2	0	0	45	0
<b>Solde branchement plomb estimé*</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Pourcentage branchement plomb</b>	<b>8,85%</b>	<b>8,85%</b>	<b>8,77%</b>	<b>0,37%</b>	<b>0,37%</b>

Solde branchement plomb estimé : mise à jour de l'estimation du solde plomb selon l'inventaire 2014.

## Compteurs

Régie Directe de Yainville	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Nombre TOTAL de compteurs</b>	<b>555</b>	<b>555</b>	<b>563</b>	<b>563</b>	<b>564</b>
Nombre de compteurs renouvelés	2	554	2	4	0
Taux de renouvellement	0,36%	99,82%	0,36%	0,71%	<b>0,00%</b>
<b>Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années</b>	<b>8,86</b>	<b>0,27</b>	<b>1,27</b>	<b>2,23</b>	<b>3,23</b>

Début 2011, le parc compteurs de Yainville a fait l'objet d'un renouvellement global par des compteurs équipés de radio relève.

## Fuites

Régie Directe de Yainville	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre de fuites réparées sur canalisation	0	1	1	0	<b>0</b>
Nbre de fuites réparées sur branchement	5	5	3	5	<b>6</b>
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	8	10	5	2	<b>0</b>
<b>Nombre TOTAL de fuites réparées</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>6</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Régie Directe de Yainville	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de fuites réparées sur canalisation	0	1	1	0	<b>0</b>
Linéaire de canalisation en km	12,560	15,295	15,158	15,291	<b>15,280</b>
<b>Indice Linéaire de Réparation : ILR</b>	<b>0,000</b>	<b>0,065</b>	<b>0,066</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Régie Directe de Yainville	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de fuites réparées sur branchement	5	5	3	5	6
Nombre de branchements	531	531	536	536	538
<b>Indice de Réparation de branchement : IRb</b>	<b>0,942</b>	<b>0,942</b>	<b>0,560</b>	<b>0,933</b>	<b>1,115</b>

## 3 - Données clientèle - abonnés

### Abonnés

Régie Directe de Yainville	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2014
Nombre d'abonnés	550	546	544	559	566	2	568

### Répartition des volumes consommés et facturés

Régie Directe de Yainville	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2014
Volumes consommés	78 256	65 836	70 093	70 469	61 090	8 094	69 184
Volumes facturés	64 322	64 491	72 748	62 163	73 315	584	73 899

## 4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectués par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Régie Directe de Yainville	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
<b>BILAN 2014</b>		11	0	100%	24	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

Voir la synthèse de l'Agence Régionale de Santé jointe en annexe.

## 5 - Indicateurs de performance

Service de la Régie Directe de Yainville		Code indicateur	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage Yainville 1948	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	Forage Yainville 2003		60%	60%	60%	60%	
	<b>P 108.3 Indice consolidé / UGE</b>		<b>60,0%</b>	<b>60,0%</b>	<b>60,0%</b>	<b>60,0%</b>	<b>60,0%</b>
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	42,5%	42,5%	66,9%	104%	104%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	48,49%	33,29%	35,20%	39,47%	41,73%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	18,59	24,52	24,40	20,08	10,37
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	18,37	24,28	24,15	19,83	10,12
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	2,05%	1,95%	1,57%	2,30%	1,33%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	0,00	1,83	1,84	0,00	1,76
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	0,00	10,99	inclus dans RD Rouen		
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	3,54%	3,16%	Globalisé en REGIE		

Remarque : Les taux de réclamations et d'impayés sont fusionnés avec ceux de la Régie de Rouen.

### 3 - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur Nord-Ouest

#### 1 - Présentation du service

Le service du Secteur Nord-Ouest est exploité en prestation de service par **Eaux de Normandie**.

Il concerne les communes de **Bihorel, Bois-Guillaume, Canteleu, Déville-lès-Rouen, Hautôt-sur-Seine, Isneauville, Maromme, Mont-Saint-Aignan, Notre-Dame-de-Bondeville, Sahurs, Saint-Pierre-de-Manneville et Val-de-la-Haye, le Hameau de la Muette en partie sur la commune de Quincampoix, et le Hameau du Mont Perreux sur la commune de Saint-Martin-du-Vivier.**

Ce service distribue environ 18,2% des volumes consommés de la CREA, il alimente **92 077 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2012) soit 19,7% des abonnés domestiques.

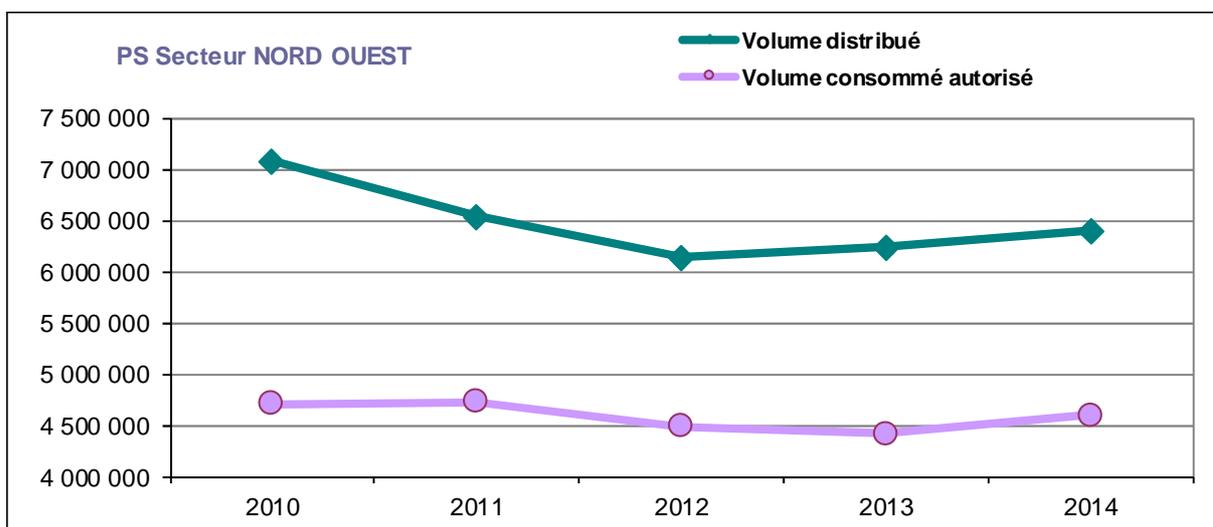
#### Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la CREA et Eaux de Normandie filiale de Lyonnaise des Eaux Suez, pour 6 années à compter du 01/01/2012 jusqu'au **31/12/2017**.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation production, distribution et de la gestion clientèle des abonnés.

#### 2 - Indicateurs techniques

Prestation de Service secteur Nord-Ouest		2010	2011	2012	2013	2014	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forages des champs captants du Cailly	3 771 093	4 302 259	3 956 928	4 540 744	4 031 279	-11,2%
	Sources de Maromme	4 572 872	3 429 940	3 159 953	2 753 285	3 568 706	29,6%
	Forage de Val de la Haye	162 500	165 340	187 736	197 238	209 661	6,3%
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>8 506 465</b>	<b>7 897 539</b>	<b>7 304 617</b>	<b>7 491 267</b>	<b>7 809 646</b>	<b>4,2%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forages des champs captants du Cailly	27 604	28 595	40 315	49 012	25 291	-48,4%
	Sources de Maromme	269 875	235 810	159 959	145 210	200 282	37,9%
	Forage de Val de la Haye	0	0	0	0	0	0,0%
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>297 479</b>	<b>264 405</b>	<b>200 275</b>	<b>194 222</b>	<b>225 573</b>	<b>16,1%</b>
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>8 208 986</b>	<b>7 633 135</b>	<b>7 104 342</b>	<b>7 297 045</b>	<b>7 584 073</b>	<b>3,9%</b>
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Rouen (Fond du Val - MSA)	2 304	1 828	6 686	1 461	1 202	-17,7%
	En provenance du Houlme (> ND Bondeville)	0	0	0	40 796	24 741	-39,4%
	En provenance de Quevillon (> St Pierre Man.)	0	234	556	246	1 106	349,6%
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>2 304</b>	<b>2 062</b>	<b>7 241</b>	<b>42 503</b>	<b>27 049</b>	<b>-36,4%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Vers Rouen	741 860	707 470	580 377	546 066	489 772	-10,3%
	Vers Quevillon	0	0	0	168	79	-53,1%
	Vers SIAEPA de Montville (> Montville)	0	0	0	90 073	139 516	54,9%
	Vers SIAEPA de Montville (> Houpeville)	0	0	0	55 489	150 511	171,2%
	Vers SIAEPA de Montville (> Montigny)	68 707	55 115	55 419	53 317	53 765	0,8%
	Vers SIAEPA de Montville - Sect. Quincampoix	321 143	335 700	332 787	353 535	370 385	4,8%
	Vers SIAEPA de Montville pour le SIDERO			7 143	6 924	7 494	8,2%
<b>TOTAL : V5</b>	<b>1 131 710</b>	<b>1 098 284</b>	<b>975 726</b>	<b>1 105 573</b>	<b>1 211 522</b>	<b>9,6%</b>	
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>7 079 580</b>	<b>6 536 913</b>	<b>6 135 857</b>	<b>6 233 976</b>	<b>6 399 600</b>	<b>2,7%</b>
Volumes de service du réseau	<b>TOTAL : V7</b>	<b>9 566</b>	<b>11 818</b>	<b>11 739</b>	<b>14 240</b>	<b>10 690</b>	<b>-24,9%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365 (ou 366j)	4 692 345	4 701 236	4 462 555	4 389 997	4 573 747	4,2%
Volumes autorisés non comptés	<b>TOTAL : V9</b>	<b>6 955</b>	<b>13 568</b>	<b>13 158</b>	<b>13 418</b>	<b>16 111</b>	<b>20,1%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>4 708 866</b>	<b>4 726 622</b>	<b>4 487 452</b>	<b>4 417 655</b>	<b>4 600 548</b>	<b>4,1%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>71,13%</b>	<b>76,29%</b>	<b>76,82%</b>	<b>75,25%</b>	<b>76,36%</b>	<b>1,5%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>502,324</b>	<b>503,483</b>	<b>506,783</b>	<b>509,560</b>	<b>509,785</b>	<b>0,0%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>13,02</b>	<b>9,99</b>	<b>9,05</b>	<b>9,91</b>	<b>9,81</b>	<b>-1,0%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>12,93</b>	<b>9,85</b>	<b>8,91</b>	<b>9,77</b>	<b>9,67</b>	<b>-1,0%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>31,86</b>	<b>31,70</b>	<b>29,53</b>	<b>29,70</b>	<b>31,24</b>	<b>5,2%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>35 304</b>	<b>35 575</b>	<b>36 419</b>	<b>36 851</b>	<b>37 449</b>	<b>1,6%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>70,28</b>	<b>70,66</b>	<b>71,86</b>	<b>72,32</b>	<b>73,46</b>	<b>1,6%</b>



### Réseau

PS Nord-Ouest	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire de réseau en km hors branchements	502,324	503,483	506,783	509,560	509,785
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	NR	598,167	601,673	603,064	603,714

Les linéaires de réseau ont été recalculés sur la base du SIG en 2013.

### Branchements

PS Nord-Ouest	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Nombre TOTAL de branchements</b>	<b>22 464</b>	<b>22 511</b>	<b>22 536</b>	<b>22 602</b>	<b>22 687</b>
Nombre de branchements Neufs	192	63	92	86	95
Nombre de branchements Supprimés	17	16	26	20	10
Nombre de branchements Renouvelés	1 042	855	1 009	725	776
dont branchement plomb supprimés	0	0	0	17	2
dont branchement plomb renouvelés	1 019	831	964	682	723
<b>Solde branchement plomb estimé*</b>	<b>3 554</b>	<b>2 723</b>	<b>1 759</b>	<b>1 060</b>	<b>335</b>
<b>Pourcentage branchement plomb</b>	<b>15,82%</b>	<b>12,10%</b>	<b>7,81%</b>	<b>4,69%</b>	<b>1,48%</b>

Solde branchement plomb estimé : mise à jour de l'estimation du solde plomb selon l'inventaire 2014.

### Compteurs

PS Nord-Ouest	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Nombre TOTAL de compteurs</b>	<b>35 376</b>	<b>35 585</b>	<b>36 358</b>	<b>36 928</b>	<b>37 530</b>
Nombre de compteurs renouvelés	1 392	2 693	14 091	13 804	3 331
Taux de renouvellement	3,93%	7,57%	38,76%	37,38%	<b>8,88%</b>
<b>Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années</b>	<b>10,79</b>	<b>10,12</b>	<b>6,20</b>	<b>2,38</b>	<b>2,04</b>

## Fuites

PS Nord-Ouest	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre de fuites réparées sur canalisation	68	68	74	61	58
Nbre de fuites réparées sur branchement	125	160	143	130	134
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	357	344	381	508	480
<b>Nombre TOTAL de fuites réparées</b>	<b>550</b>	<b>572</b>	<b>598</b>	<b>699</b>	<b>672</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

PS Nord-Ouest	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de fuites réparées sur canalisation	68	68	74	61	58
Linéaire de canalisation en km	502,324	503,483	506,783	509,560	509,785
<b>Indice Linéaire de Réparation : ILR</b>	<b>0,135</b>	<b>0,135</b>	<b>0,146</b>	<b>0,120</b>	<b>0,114</b>

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

PS Nord-Ouest	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de fuites réparées sur branchement	125	160	143	130	134
Nombre de branchements	22 464	22 511	22 536	22 602	22 687
<b>Indice de Réparation de branchement : IRb</b>	<b>0,556</b>	<b>0,711</b>	<b>0,635</b>	<b>0,575</b>	<b>0,591</b>

## 3 - Données clientèle - abonnés

### Abonnés

PS Nord-Ouest	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2014
<b>Nombre d'abonnés</b>	<b>35 304</b>	<b>35 575</b>	<b>36 419</b>	<b>36 851</b>	37 412	37	<b>37 449</b>

### Répartition des volumes consommés et facturés

PS Nord-Ouest	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2014
<b>Volumes consommés</b>	<b>4 674 265</b>	<b>4 701 236</b>	<b>4 462 555</b>	<b>4 389 997</b>	4 424 952	148 795	<b>4 573 747</b>
<b>Volumes facturés</b>	<b>4 304 587</b>	<b>4 323 651</b>	<b>4 356 671</b>	<b>4 232 783</b>	4 287 933	148 795	<b>4 436 728</b>

## 4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	PS Nord-Ouest	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
<b>BILAN 2014</b>		215	0	100%	245	1	99,6%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides (*Synthèses ARS jointes en annexe*).

## 5 - Indicateurs de performance

Service du secteur Nord-Ouest		Code indicateur	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	99,57%	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%	99,61%	99,59%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forages Vallée du Cailly	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	Sources de Maromme		20%	20%	40%	50%	50%
	Forage de Val de la Haye		50%	50%	60%	60%	60%
	UGE 334 Sect. Maromme		40,6%	39,1%	49,6%	49,6%	55,3%
	UGE 077 Sect. Sahurs		50,0%	50,0%	60,0%	60,0%	60,0%
P 108.3 Indice consolidé / UGE							
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	73,81%	77,13%	75,95%	108%	108%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	71,13%	76,29%	76,82%	75,25%	76,36%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	13,02	9,99	9,05	9,83	9,78
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	12,93	9,85	8,91	9,68	9,69
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,55%	0,42%	0,41%	0,36%	0,31%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	2,55	1,91	1,48	1,47	1,07
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	81,41	5,85	5,77	1,82	3,66
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,55%	0,44%	0,77%	Globalisé en REGIE	
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	0,0001	0,0003	Globalisé en REGIE		

En 2011, le mode de calcul de l'indicateur P155.1 utilisé est celui de l'arrêté alors que précédemment Lyonnaise des Eaux comptabilisait plus de thèmes de réclamations.

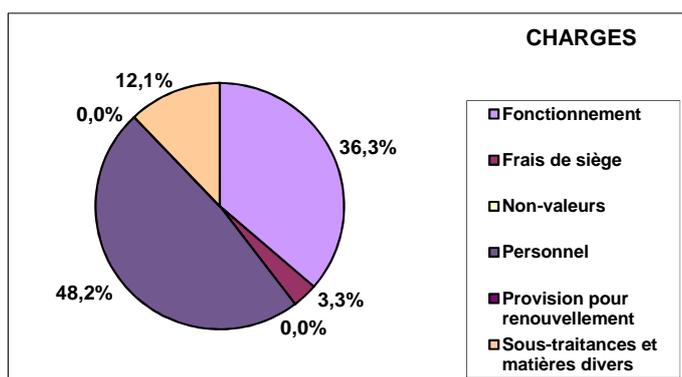
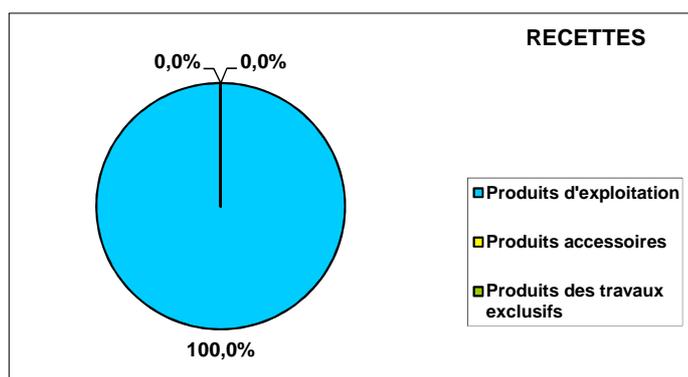
À partir de 2012, le taux du montant des abandons de créances P109.0 est inclus avec celui de la Régie.

À partir de 2013, le taux d'impayé de l'année N-1 est inclus avec celui de la Régie.

## 6 - Indicateurs financiers

### Recettes et charges du service

Service du secteur Nord-Ouest		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	3 208 709 €
	Produits accessoires	0 €
	Produits des travaux exclusifs	0 €
	<b>Total</b>	<b>3 208 709 €</b>
Charges	Fonctionnement	1 132 384 €
	Frais de siège	103 792 €
	Non-valeurs	0 €
	Personnel	1 503 820 €
	Provision pour renouvellement	0 €
	Sous-traitances et matières divers	377 702 €
	<b>Total</b>	<b>3 117 698 €</b>
<b>Résultat Brut en 2014</b>		<b>91 011 €</b>



## Suivi des obligations contractuelles

### Suivi du renouvellement électromécanique

PS Nord-Ouest Suivi électromécanique	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Montant contractuel	188 460	345 288	228 959	324 073	336 408	322 140	1 745 327,43 €
Coefficient K	1,000	1,030	1,032	1,026			
Montant contractuel actualisé	188 460	355 646	236 285	332 499			
Solde report N-1 actualisé	0	-37 244	-10 950	27 785			
Montant à engager	188 460 €	318 403 €	225 335 €	360 284 €			
Sous Total Montant réalisé	225 704 €	329 352 €	197 551 €				752 606,75 €
Cumul réalisé	225 704 €	555 056 €	752 607 €				752 606,75 €
Ecart avec Montant contractuel	37 244 €	10 950 €	-27 785 €				

### Suivi du renouvellement de compteurs

Obligation contractuelle de renouvellement de 95 % du parc compteurs à horizon 2014.

PS Nord-Ouest Suivi TC 3 COMPTEURS	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Sous Total réalisé	15 446	15 233	3 579				34 258
Cumul réalisé	15 446	30 679	34 258				34 258
Programme contractuel	11 318	11 318	11 318	596	596	596	35 740
Cumul Programme contractuel	11 318	22 635	33 953	34 549	35 144	35 740	
Ecart avec Programme Contractuel	4 128	8 044	305				

*Le nombre de compteurs renouvelé en 2012 a été corrigé et prend en compte les compteurs équipés de tête radio posés en 2012.*

# 4 - Contrat pour l'exploitation par gérance du service d'eau potable des communes d'Anneville-Ambourville, Bardouville, Berville-sur-Seine et Yville-sur-Seine

## 1 - Présentation du service

Le service dessert les communes d'Anneville-Ambourville, Bardouville, Berville-sur-Seine et Yville-sur-Seine.

Il distribue environ 0,4% des volumes consommés de la CREA, il alimente **2 963 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2012) soit 0,6% des abonnés domestiques.

### Historique du contrat

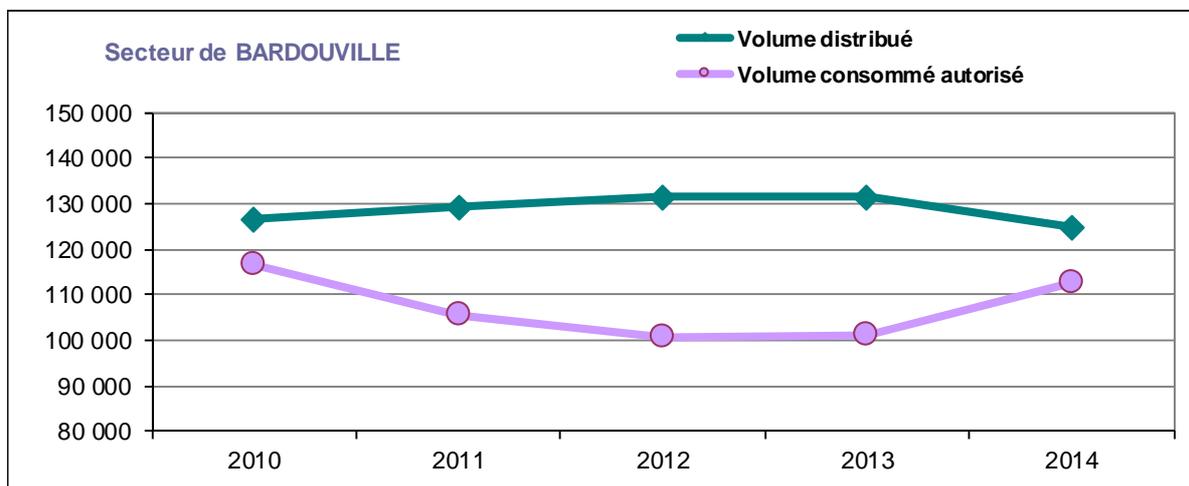
Le contrat de type gérance a été conclu par le SIAEPA de la région de Bardouville avec SADE Exploitation de Normandie - Veolia Eau, à compter du 01/01/2003 jusqu'au 31/12/2014 pour une durée initiale de 12 années.

Ce dernier est de type gérance, l'exploitant est rémunéré en fonction des volumes produits, distribués et de la gestion clientèle. Le prix de l'eau est fixé par la collectivité.

Les travaux d'entretien et de réparation sont à la charge du délégataire, ce dernier assurant une garantie de continuité du service.

## 2 - Indicateurs techniques

Service du Secteur de Bardouville		2010	2011	2012	2013	2014	Evolution N/N-1
Volumés prélevés	Forage de Bardouville	115 079	118 501	120 121	117 019	118 282	
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>115 079</b>	<b>118 501</b>	<b>120 121</b>	<b>117 019</b>	<b>118 282</b>	<b>1,1%</b>
Volumés de service utilisés dans le processus de production	Forage de Bardouville	3 801	4 623	3 683	4 036	4 439	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>3 801</b>	<b>4 623</b>	<b>3 683</b>	<b>4 036</b>	<b>4 439</b>	<b>10,0%</b>
<b>Volumés produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>111 278</b>	<b>113 878</b>	<b>116 438</b>	<b>112 983</b>	<b>113 843</b>	<b>0,8%</b>
Volumés importés en gros (1)	Achat d'eau au SERPN (> Yville sur Seine)	15 309	15 338	14 832	18 487	10 818	
	En provenance de Quevillon (> Bardouville)	Nouvelle interconnection mise en service le 23 février 2015					
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>15 309</b>	<b>15 338</b>	<b>14 832</b>	<b>18 487</b>	<b>10 818</b>	<b>-41,5%</b>
Volumés exportés en gros (2)	Aucun export d'eau	0	0	0	0	0	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumés mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>126 587</b>	<b>129 216</b>	<b>131 270</b>	<b>131 470</b>	<b>124 661</b>	<b>-5,2%</b>
Volumés de service du réseau	<b>TOTAL : V7</b>	<b>720</b>	<b>720</b>	<b>720</b>	<b>720</b>	<b>840</b>	<b>16,7%</b>
Volumés comptabilisés	Volumés comptabilisés sur 365 jours : $V8 = V7 / D \times 365$	115 759	104 121	99 287	99 849	111 074	11,2%
Volumés autorisés non comptés	<b>TOTAL : V9</b>	<b>0</b>	<b>678</b>	<b>600</b>	<b>621</b>	<b>682</b>	<b>9,8%</b>
<b>Volumés consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>116 479</b>	<b>105 519</b>	<b>100 607</b>	<b>101 190</b>	<b>112 596</b>	<b>11,3%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>92,02%</b>	<b>81,66%</b>	<b>76,64%</b>	<b>76,97%</b>	<b>90,32%</b>	<b>17,3%</b>
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		49,100	49,100	49,214	53,130	<b>53,170</b>	0,1%
Indice Linéaire des volumés non comptés : $ILVnc = (V6 - V8) / L / 365$		0,60	1,40	1,78	1,63	<b>0,70</b>	-57,1%
Indice Linéaire de pertes en réseau : $ILP = (V6 - V10) / L / 365$		0,56	1,32	1,71	1,56	<b>0,62</b>	-60,2%
Indice Linéaire des volumés consommés : $ILC = V10 / L / 365$		6,50	5,89	5,60	5,22	<b>5,80</b>	11,2%
Nombre d'abonnés : N		1 172	1 173	1 175	1 175	<b>1 182</b>	0,6%



### Réseau

Secteur de Bardouville	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Linéaire de réseau en km hors branchements</b>	<b>49,100</b>	<b>49,100</b>	<b>49,214</b>	<b>53,130</b>	<b>53,170</b>
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	55,600	55,190	55,304	59,240	59,310

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

Les linéaires de réseau ont été recalculés sur la base du SIG en 2013.

### Branchements

Secteur de Bardouville	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Nombre TOTAL de branchements</b>	<b>1 210</b>	<b>1 218</b>	<b>1 221</b>	<b>1 222</b>	<b>1 228</b>
Nombre de branchements Neufs	5	8	3	1	6
Nombre de branchements Supprimés	0	0	0	0	0
Nombre de branchements Renouvelés	0	0	0	0	0
<b>Solde branchement plomb</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Compteurs

Secteur de Bardouville	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Nombre TOTAL de compteurs</b>	<b>1 218</b>	<b>1 222</b>	<b>1 227</b>	<b>1 229</b>	<b>1 224</b>
Nombre de compteurs renouvelés	11	73	4	7	291
Taux de renouvellement	0,90%	5,97%	0,33%	0,57%	23,77%
<b>Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années</b>	<b>12,31</b>	<b>11,80</b>	<b>12,80</b>	<b>13,80</b>	<b>9,58</b>

### Fuites

Secteur de Bardouville	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre de fuites réparées sur canalisation	2	3	1	6	9
Nbre de fuites réparées sur branchement	2	2	0	3	12
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	1	16	0	1	1
<b>Nombre TOTAL de fuites réparées</b>	<b>5</b>	<b>21</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>22</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de Bardouville	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de fuites réparées sur canalisation	2	3	1	6	9
Linéaire de canalisation en km	49,100	49,100	49,214	53,130	53,170
<b>Indice Linéaire de Réparation : ILR</b>	<b>0,041</b>	<b>0,061</b>	<b>0,020</b>	<b>0,113</b>	<b>0,169</b>

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de Bardouville	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de fuites réparées sur branchement	2	2	0	3	12
Nombre de branchements	1 210	1 218	1 221	1 222	1 228
<b>Indice de Réparation de branchement : IRb</b>	<b>0,165</b>	<b>0,164</b>	<b>0,000</b>	<b>0,245</b>	<b>0,977</b>

## 3 - Données clientèle - abonnés

### Abonnés

Secteur de Bardouville	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2014
<b>Nombre d'abonnés</b>	<b>1 172</b>	<b>1 173</b>	<b>1 178</b>	<b>1 175</b>	1 182	0	<b>1 182</b>

### Répartition des volumes consommés et facturés

Secteur de Bardouville	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2014
<b>Volumes consommés</b>	<b>117 028</b>	<b>99 557</b>	<b>99 557</b>	<b>100 524</b>	107 094	0	<b>107 094</b>
<b>Volumes facturés</b>	<b>114 587</b>	<b>97 861</b>	<b>99 287</b>	<b>98 235</b>	106 814	0	<b>106 814</b>

## 4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
<b>BILAN 2014</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>29</b>	<b>3</b>	<b>89,66%</b>

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est qualité moyenne** (Synthèses ARS jointes en annexe).

Sur l'UDI de **BARDOUVILLE**, la présence de pesticides a été observée régulièrement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions destinées à améliorer sa qualité ont été réalisées en janvier 2015 (interconnexion-mélange). En complément, des mesures de lutte contre les pollutions diffuses par les pesticides et les nitrates doivent être poursuivies dans l'aire d'alimentation du captage.

L'eau distribuée sur l'UDI d'**YVILLE SUR SEINE** est de **très bonne qualité**.

## 5 - Indicateurs de performance

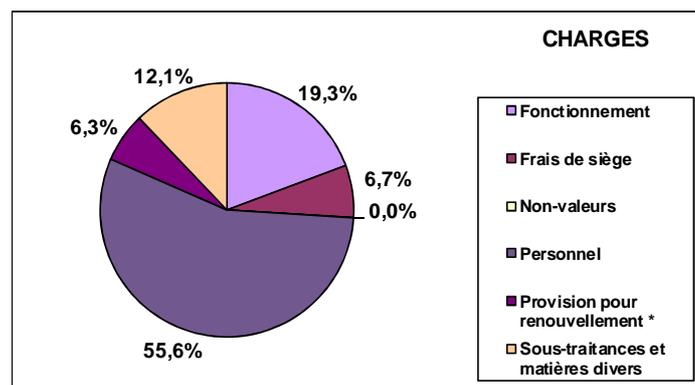
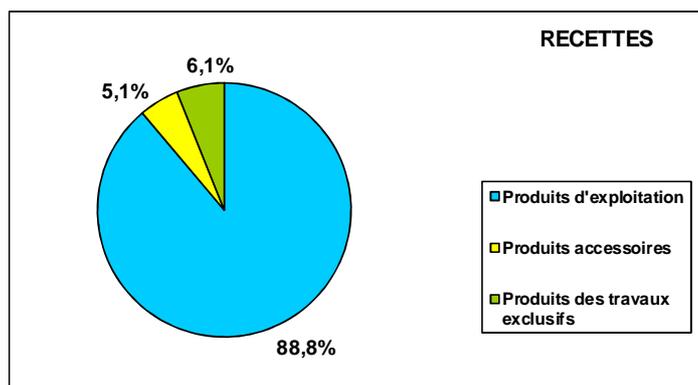
Service du secteur de Bardouville		Code indicateur	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	96,0%	100%	89,7%	89,7%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Bardouville	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	UGE 125 Bardouville		60%	60%	60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE							
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	20%	40%	40%	29%	29%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	92,02%	81,66%	76,64%	76,97%	90,32%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m³/km/jour)		P 105.3	0,60	1,40	1,78	1,63	0,70
Indice linéaire de pertes en réseau (en m³/km/jour)		P 106.3	0,56	1,32	1,71	1,56	0,62
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	1,71	2,56	2,55	3,40	4,23
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	1,71	1,71	0,85	0,85	4,23
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,09%	0,14%	0,43%	0,31%	0,19%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m³)		P 109.0	0,00000	0,00000	0,00000	0,00000	0,00000

## 6 - Indicateurs financiers

### Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de Bardouville		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	140 779 €
	Produits accessoires	8 073 €
	Produits des travaux exclusifs	9 669 €
	<b>Total</b>	<b>158 521 €</b>
Charges	Fonctionnement	32 904 €
	Frais de siège	11 395 €
	Non-valeurs	-31 €
	Personnel	94 708 €
	Provision pour renouvellement *	10 728 €
	Sous-traitances et matières divers	20 711 €
	<b>Total</b>	<b>170 415 €</b>
<b>Résultat Brut en 2014</b>		<b>-11 894 €</b>

\* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



# 5 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes d'Épinay-sur-Duclair, Ste-Marguerite-sur-Duclair et Saint-Paër

## 1 - Présentation du service

Le service dessert les communes d'Épinay-sur-Duclair, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Saint-Paër et une partie des communes de Duclair et Saint-Pierre-de-Varengeville.

Il distribue environ 0,7% des volumes consommés de la CREA, il alimente **3 830 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2012) soit 0,8% des abonnés domestiques.

### Historique du contrat

Le contrat d'affermage a été conclu entre le SIAEPA de la région de Saint-Paër et La Lyonnaise des Eaux – Eaux de Normandie, à compter du 01/07/2006 jusqu'au **30/06/2018**, pour une durée initiale de 12 ans.

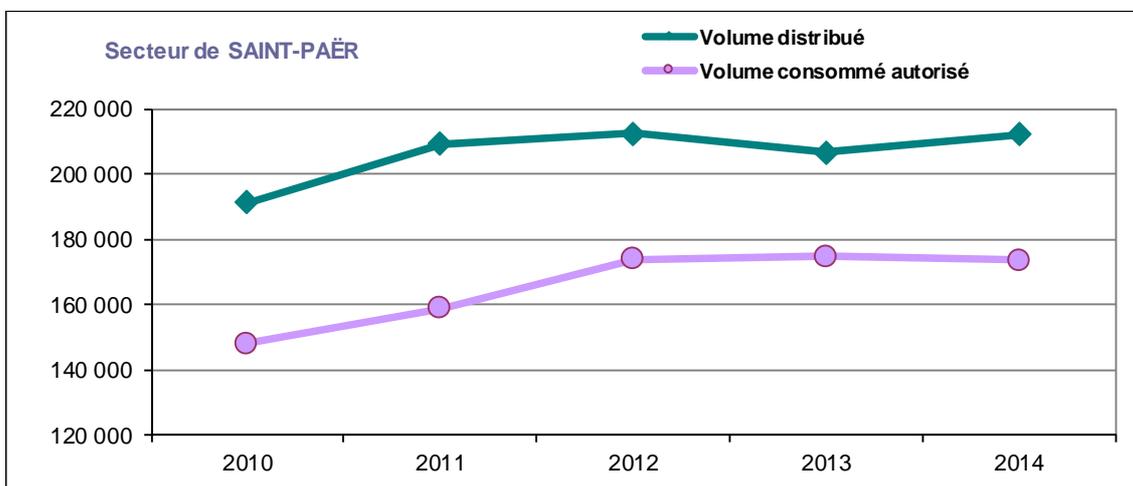
Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électromécaniques. A cette fin, un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

Par ailleurs un compte de renouvellement est abondé à hauteur de **7 500 €HT/an** (hors actualisation).

## 2 - Indicateurs techniques

Service du secteur de Saint-Paër		2010	2011	2012	2013	2014	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Duclair	207 329	218 205	223 444	209 241	204 856	
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>207 329</b>	<b>218 205</b>	<b>223 444</b>	<b>209 241</b>	<b>204 856</b>	<b>-2,1%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Duclair	360	365	355	361	365	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>360</b>	<b>365</b>	<b>355</b>	<b>361</b>	<b>365</b>	<b>1,1%</b>
Volumes produits : V3 = V1 - V2		<b>206 969</b>	<b>217 840</b>	<b>223 089</b>	<b>208 880</b>	<b>204 491</b>	<b>-2,1%</b>
Volumes importés en gros (1)	En provenance du secteur de Malaunay par St Pierre de Varengeville (> Hameaux du Pont des Vieux et du Paulu)	0	6 300	4 163	5 555	7 668	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>0</b>	<b>6 300</b>	<b>4 163</b>	<b>5 555</b>	<b>7 668</b>	<b>38,0%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Vers Hameau de Gauville (#) St Wandrille Rançon	15 905	15 043	14 915	8 010	0	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>15 905</b>	<b>15 043</b>	<b>14 915</b>	<b>8 010</b>	<b>0</b>	<b>-100,0%</b>
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		<b>191 064</b>	<b>209 097</b>	<b>212 337</b>	<b>206 425</b>	<b>212 159</b>	<b>2,8%</b>
Volumes de service du réseau	<b>TOTAL : V7</b>	<b>260</b>	<b>260</b>	<b>290</b>	<b>315</b>	<b>437</b>	<b>38,7%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	<b>147 539</b>	<b>158 349</b>	<b>173 224</b>	<b>174 101</b>	<b>172 882</b>	<b>-0,7%</b>
Volumes autorisés non comptés	<b>TOTAL : V9</b>	<b>115</b>	<b>205</b>	<b>218</b>	<b>255</b>	<b>260</b>	<b>1,8%</b>
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		<b>147 914</b>	<b>158 814</b>	<b>173 732</b>	<b>174 671</b>	<b>173 579</b>	<b>-0,6%</b>
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		<b>79,15%</b>	<b>77,57%</b>	<b>83,01%</b>	<b>85,19%</b>	<b>81,82%</b>	<b>-4,0%</b>
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		<b>73,911</b>	<b>75,333</b>	<b>76,174</b>	<b>76,630</b>	<b>76,592</b>	<b>0,0%</b>
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		<b>1,61</b>	<b>1,85</b>	<b>1,41</b>	<b>1,16</b>	<b>1,40</b>	<b>21,6%</b>
Indice Linéaire de perte : ILP = (V6 - V10) / L / 365		<b>1,60</b>	<b>1,83</b>	<b>1,39</b>	<b>1,14</b>	<b>1,38</b>	<b>21,6%</b>
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		<b>6,07</b>	<b>6,32</b>	<b>6,78</b>	<b>6,53</b>	<b>6,21</b>	<b>-4,9%</b>
Nombre d'abonnés : N		<b>1 535</b>	<b>1 590</b>	<b>1 618</b>	<b>1 557</b>	<b>1 571</b>	<b>0,9%</b>
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		<b>20,77</b>	<b>21,11</b>	<b>21,24</b>	<b>20,32</b>	<b>20,51</b>	<b>0,9%</b>



### Réseau

Secteur de Saint-Paër	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire de réseau en km hors branchements	73,911	75,333	76,174	76,630	76,592
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	80,897	82,719	83,670	84,161	84,163

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

### Branchements

Secteur de Saint-Paër	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Nombre TOTAL de branchements</b>	<b>1 536</b>	<b>1 616</b>	<b>1 638</b>	<b>1 645</b>	<b>1 653</b>
Nombre de branchements Neufs	51	11	22	7	8
Nombre de branchements Supprimés	0	0	0	0	0
Nombre de branchements Renouvelés	0	0	1	0	0
<b>Solde branchement plomb</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Compteurs

Secteur de Saint-Paër	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Nombre TOTAL de compteurs</b>	<b>1 529</b>	<b>1 591</b>	<b>1 620</b>	<b>1 625</b>	<b>1 631</b>
Nombre de compteurs renouvelés	42	86	34	70	81
Taux de renouvellement	2,75%	5,41%	2,10%	4,31%	<b>4,97%</b>
<b>Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années</b>	<b>11,62</b>	<b>10,68</b>	<b>11,27</b>	<b>11,40</b>	<b>11,54</b>

## Fuites

Secteur de Saint-Paër	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre de fuites réparées sur canalisation	11	5	11	3	5
Nbre de fuites réparées sur branchement	14	10	6	6	5
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	24	14	15	23	13
<b>Nombre TOTAL de fuites réparées</b>	<b>49</b>	<b>29</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>23</b>

## Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de Saint-Paër	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de fuites réparées sur canalisation	11	5	11	3	5
Linéaire de canalisation en km	73,911	75,333	76,174	76,630	0,694
<b>Indice Linéaire de Réparation : ILR</b>	<b>0,149</b>	<b>0,066</b>	<b>0,144</b>	<b>0,039</b>	<b>7,205</b>

## Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de Saint-Paër	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de fuites réparées sur branchement	14	10	6	6	5
Nombre de branchements	1 536	1 616	1 638	1 645	1 653
<b>Indice de Réparation de branchement : IRb</b>	<b>0,911</b>	<b>0,619</b>	<b>0,366</b>	<b>0,365</b>	<b>0,302</b>

## 3 - Données clientèle - abonnés

### Abonnés

Secteur de Saint-Paër	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2014
<b>Nombre d'abonnés</b>	<b>1 535</b>	<b>1 590</b>	<b>1 618</b>	<b>1 557</b>	1 570	1	<b>1 571</b>

### Répartition des volumes consommés et facturés

Secteur de Saint-Paër	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2014
<b>Volumes consommés</b>	<b>147 539</b>	<b>158 349</b>	<b>158 309</b>	<b>160 205</b>	172 832	50	<b>172 882</b>
<b>Volumes facturés</b>	<b>146 339</b>	<b>153 098</b>	<b>154 244</b>	<b>157 206</b>	163 795	50	<b>163 845</b>

## 4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
<b>BILAN 2014</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, l'eau est de bonne qualité. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides (*Synthèse ARS jointe en annexe*).

## 5 - Indicateurs de performance

Service du secteur de Saint-Paër		Code indicateur	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Duclair	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	P 108.3 Indice consolidé / UGE		UGE 058 Sect. St Paër	60%	60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	74,7%	74,8%	74,3%	105%	105%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	79,15%	77,57%	83,01%	85,19%	81,82%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	1,61	1,85	1,41	1,16	1,40
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	1,60	1,83	1,39	1,14	1,38
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,01%	0,00%	0,00%	0,72%	1,32%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	4,56	3,14	4,94	1,93	3,18
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	82,74	10,06	6,80	3,85	1,27
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,68%	0,92%	0,94%	0,68%	0,11%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	NR	NR	0,000	0,000	0,000

NR : Non Renseigné

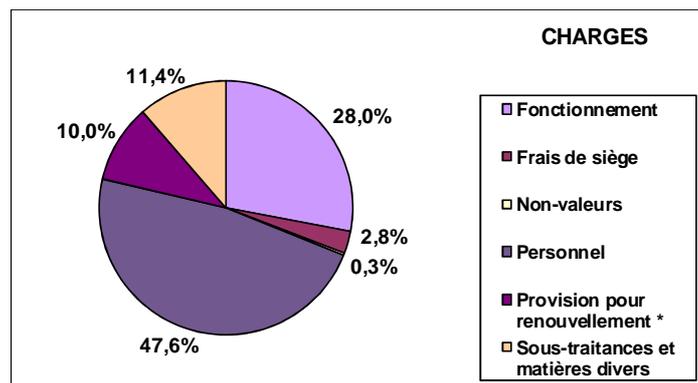
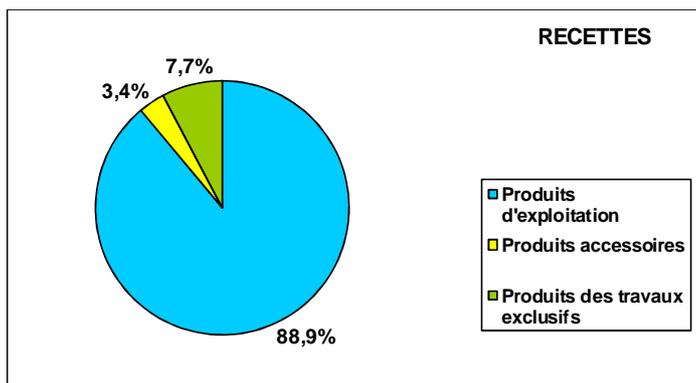
NS : Non significatif / valeurs en italique résultant d'un calcul sur moins de 5 années

## 6 - Indicateurs financiers

### Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de Saint-Paër		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	148 242 €
	Produits accessoires	5 624 €
	Produits des travaux exclusifs	12 874 €
	<b>Total</b>	<b>166 740 €</b>
Charges	Fonctionnement	53 699 €
	Frais de siège	5 394 €
	Non-valeurs	582 €
	Personnel	91 251 €
	Provision pour renouvellement *	19 111 €
	Sous-traitances et matières divers	21 842 €
	<b>Total</b>	<b>191 879 €</b>
<b>Résultat Brut en 2014</b>		<b>-25 139 €</b>

\* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



### Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

#### Suivi du compte de renouvellement - Article 7.2.2.3

Secteur de Saint Paër Suivi canalisation	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2018	Total
Montant contractuel	3 750 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	500 €	7 500 €	3 750 €	90 000 €
Coefficient K	1	1,00367	1,02469	1,04449	1,07122	1,07061	1,0962	1,1181	1,1375		
Montant contractuel actualisé	3 750 €	7 528 €	7 685 €	7 834 €	8 034 €	8 030 €	8 222 €	8 386 €	8 531 €		
Solde report N-1 actualisé	0 €	3 764 €	11 528 €	19 584 €	28 120 €	36 133 €	45 218 €	45 07 €	63 984 €		
Montant à engager	3 750 €	11 291 €	19 213 €	27 418 €	36 54 €	44 163 €	53 440 €	62 893 €	72 516 €		
Sous Total Montant réalisé	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	382 €		3 362,00 €
Cumul réalisé	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 362 €		3 362,00 €
Ecart avec Montant contractuel	-3 750 €	-11 291 €	-19 213 €	-27 418 €	-36 154 €	-44 163 €	-53 440 €	-62 893 €	-69 154 €		

#### Suivi renouvellement contractuel (électromécanique - usine) - Article 7.2.2.1

Secteur de Saint Paër Suivi électromécanique	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2018	Total
Montant contractuel	1 644 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	288 €	3 288 €	1 644 €	39 450 €
Coefficient K	1	1,00367	1,02469	1,04449	1,07122	1,07061	1,0962	1,1181	1,1375		
Montant contractuel actualisé	1 644 €	3 300 €	3 369 €	3 434 €	3 522 €	3 520 €	3 604 €	3 676 €	3 740 €		
Solde report N-1 actualisé	0 €	-5 044 €	-4 117 €	-763 €	-511 €	3 009 €	5 891 €	7 217 €	11 014 €		
Montant à engager	1 644 €	-1 745 €	-749 €	2 671 €	3 011 €	6 529 €	9 495 €	10 893 €	14 754 €		
Sous Total Montant réalisé	6 669 €	2 288 €	0 €	3 169 €	0 €	775 €	2 419 €	67 €	0 €		15 387,31 €
Cumul réalisé	6 669 €	8 958 €	8 958 €	12 126 €	12 126 €	21 901 €	15 321 €	15 387 €	15 387 €		15 387,31 €
Ecart avec Montant contractuel	5 026 €	4 033 €	749 €	48 €	-3 011 €	-5 754 €	-7 076 €	-10 826 €	-14 754 €		

Opérations réalisées sur le service du secteur de Saint Paër	Année
Forage de Duclair : renouvellement chloromètre et télésurveillance	2006
Forage de Duclair : renouvellement démarreur pompe n°1	2007
Forage de Duclair : renouvellement vessie antibélier	2011
Forage de Duclair : renouvellement démarreur	2012
Forage de Duclair : renouvellement télégestion	2013
Renouvellement canalisation rue Dampont et ancienne route de Rouen	2014

# 6 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Jumièges et Le Mesnil-sous-Jumièges

## 1 - Présentation du service

Le service dessert les communes de **Jumièges** et **Mesnil-sous-Jumièges**.

Il distribue environ 0,5% des volumes consommés de la CREA, il alimente **2 404 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2012) soit 0,6% des abonnés domestiques.

### Historique du contrat

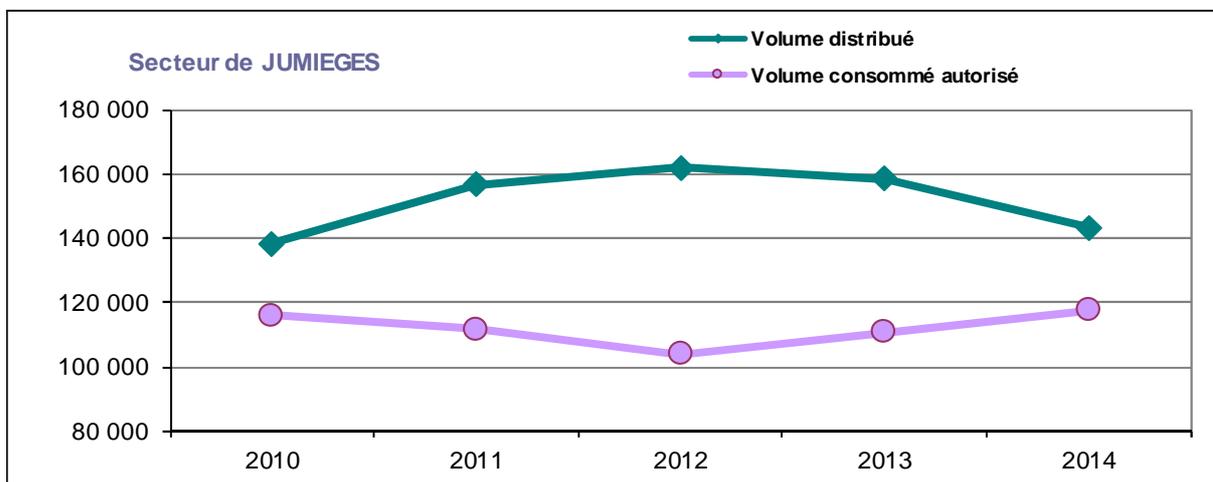
Le contrat d'affermage a été conclu entre la Collectivité et la Lyonnaise des Eaux - Eaux de Normandie, à compter du 01/02/2009 jusqu'au **31/01/2021**, pour une durée initiale de 12 années.

Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électromécaniques. A cette fin, un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

## 2 - Indicateurs techniques

Service du secteur de Jumièges		2010	2011	2012	2013	2014	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Jumièges	138 299	155 973	161 242	158 064	143 089	-9,5%
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>138 299</b>	<b>155 973</b>	<b>161 242</b>	<b>158 064</b>	<b>143 089</b>	<b>-9,5%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Jumièges	364	370	360	366	365	-0,3%
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>364</b>	<b>370</b>	<b>360</b>	<b>366</b>	<b>365</b>	<b>-0,3%</b>
Volumes produits : V3 = V1 - V2		<b>137 935</b>	<b>155 603</b>	<b>160 882</b>	<b>157 698</b>	<b>142 724</b>	<b>-9,5%</b>
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Yainville	45	408	705	156	198	26,6%
	En provenance de Duclair	397	444	631	470	550	17,0%
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>442</b>	<b>852</b>	<b>1 337</b>	<b>626</b>	<b>748</b>	<b>19,4%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Vers Yainville	0	0	391	0	100	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>391</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		<b>138 377</b>	<b>156 454</b>	<b>161 828</b>	<b>158 324</b>	<b>143 372</b>	<b>-9,4%</b>
Volumes de service du réseau	<b>TOTAL : V7</b>	<b>480</b>	<b>480</b>	<b>480</b>	<b>480</b>	<b>480</b>	<b>0,0%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	<b>115 372</b>	<b>111 020</b>	<b>102 990</b>	<b>109 873</b>	<b>116 724</b>	<b>6,2%</b>
Volumes autorisés non comptés	<b>TOTAL : V9</b>	<b>95</b>	<b>248</b>	<b>399</b>	<b>406</b>	<b>443</b>	<b>9,2%</b>
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		<b>115 947</b>	<b>111 748</b>	<b>103 869</b>	<b>110 759</b>	<b>117 647</b>	<b>6,2%</b>
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		83,79%	71,43%	64,27%	69,96%	<b>82,07%</b>	<b>17,3%</b>
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		47,084	47,084	47,026	46,774	<b>46,774</b>	0,0%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		1,34	2,64	3,43	2,84	<b>1,56</b>	-45,0%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		1,31	2,60	3,38	2,79	<b>1,51</b>	-45,9%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		6,75	6,50	6,07	6,49	<b>6,90</b>	6,3%
Nombre d'abonnés : N		1 167	1 179	1 129	1 192	<b>1 205</b>	1,1%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		24,79	25,04	24,01	25,48	<b>25,76</b>	1,1%



### Réseau

Secteur de Jumièges	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Linéaire de réseau en km hors branchements</b>	<b>47,084</b>	<b>47,084</b>	<b>47,026</b>	<b>46,774</b>	<b>46,774</b>
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	52,969	53,009	52,986	52,774	52,834

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

### Branchements

Secteur de Jumièges	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Nombre TOTAL de branchements</b>	<b>1 177</b>	<b>1 185</b>	<b>1 192</b>	<b>1 200</b>	<b>1 212</b>
Nombre de branchements Neufs	14	9	7	8	12
Nombre de branchements Supprimés	0	1	0	0	0
Nombre de branchements Renouvelés	0	0	0	5	0
<b>Solde branchement plomb</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Compteurs

Secteur de Jumièges	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Nombre TOTAL de compteurs</b>	<b>1 188</b>	<b>1 194</b>	<b>1 201</b>	<b>1 208</b>	<b>1 219</b>
Nombre de compteurs renouvelés	216	366	482	9	9
Taux de renouvellement	18,18%	30,65%	40,13%	0,75%	<b>0,74%</b>
<b>Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années</b>	<b>9,14</b>	<b>6,05</b>	<b>2,05</b>	<b>2,91</b>	<b>3,83</b>

## Fuites

Secteur de Jumièges	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre de fuites réparées sur canalisation	4	2	3	3	2
Nbre de fuites réparées sur branchement	3	7	5	8	6
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	8	21	47	17	4
<b>Nombre TOTAL de fuites réparées</b>	<b>15</b>	<b>30</b>	<b>55</b>	<b>28</b>	<b>12</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de Jumièges	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de fuites réparées sur canalisation	4	2	3	3	2
Linéaire de canalisation en km	47,084	47,084	47,026	46,774	<b>46,774</b>
<b>Indice Linéaire de Réparation : ILR</b>	<b>0,085</b>	<b>0,042</b>	<b>0,064</b>	<b>0,064</b>	<b>0,043</b>

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de Jumièges	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de fuites réparées sur branchement	3	7	5	8	6
Nombre de branchements	1 177	1 185	1 192	1 200	<b>1 212</b>
<b>Indice de Réparation de branchement : IRb</b>	<b>0,255</b>	<b>0,591</b>	<b>0,419</b>	<b>0,667</b>	<b>0,495</b>

## 3 - Données clientèle - abonnés

### Abonnés

Secteur de Jumièges	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2014
<b>Nombre d'abonnés</b>	<b>1 167</b>	<b>1 179</b>	<b>1 129</b>	<b>1 192</b>	1 205	0	<b>1 205</b>

### Répartition des volumes consommés et facturés

Secteur de Jumièges	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2014
<b>Volumes consommés</b>	<b>115 372</b>	<b>111 020</b>	<b>102 990</b>	<b>109 873</b>	116 724	0	<b>116 724</b>
<b>Volumes facturés</b>	<b>167 179</b>	<b>55 772</b>	<b>97 541</b>	<b>104 682</b>	106 044	0	<b>106 044</b>

## 4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Secteur de Jumièges	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
<b>BILAN 2014</b>		12	0	100%	22	1	95,5%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, l'eau est de qualité satisfaisante. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Une dérogation a été accordée par le Préfet en décembre 2014 pour une durée de 2,5 ans. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides (*Synthèse ARS jointe en annexe*).

## 5 - Indicateurs de performance

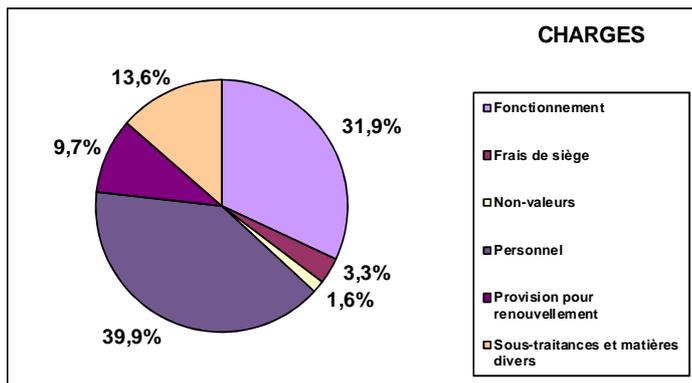
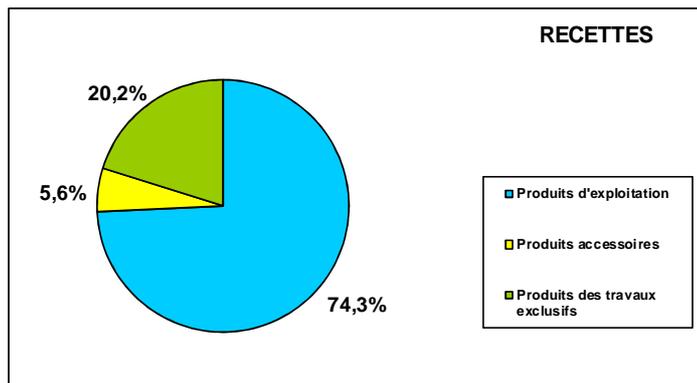
Service du secteur de Jumièges		Code indicateur	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%	93,1%	95,5%
Indice d'avancement de la protection de la ressource P 108.3 Indice consolidé / UGE	Forage de Jumièges	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	UGE 135 Sect. Jumièges		60%	60%	60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	75,9%	75,9%	73,4%	104%	104%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	83,79%	71,43%	64,27%	69,96%	82,07%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	1,34	2,64	3,43	2,84	1,56
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	1,31	2,60	3,38	2,79	1,51
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,69%	0,55%	0,17%	0,00%	0,00%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	3,43	1,70	2,66	1,68	5,81
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	75,41	14,42	4,43	0,00	9,96
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	2,67%	0,37%	0,37%	0,22%	0,32%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	0,0001	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000

NS : Non Significatif / valeurs en italique résultant d'un calcul sur moins de 5 années

## 6 - Indicateurs financiers

### Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de Jumièges		Montant en € HT
<b>Recettes</b>	Produits d'exploitation	94 056 €
	Produits accessoires	7 045 €
	Produits des travaux exclusifs	25 543 €
	<b>Total</b>	<b>126 644 €</b>
<b>Charges</b>	Fonctionnement	39 079 €
	Frais de siège	4 097 €
	Non-valeurs	1 911 €
	Personnel	48 824 €
	Provision pour renouvellement	11 824 €
	Sous-traitances et matières divers	16 602 €
	<b>Total</b>	<b>122 337 €</b>
<b>Résultat Brut en 2014</b>		<b>4 307 €</b>



### Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

### Suivi du renouvellement contractuel (électromécanique - usine)

Suivi électromécanique - Jumièges	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2020	2021	Total
Montant contractuel	4 552	4 552	4 552	4 552	4 552	4 552	4 552	4 552	59 176 €
Coefficient K	1	0,99179	1,0126	1,10552	1,0661	1,0785			
Montant contractuel actualisé	4 552	4 515	4 609	5 032	4 853	4 909			
Solde report N-1 actualisé	0	3 036	7 709	13 449	14 459	15 546			
Montant à engager	4 552 €	7 550 €	12 318 €	18 481 €	19 32 €	20 456 €			
Sous Total Montant réalisé	1 491 €	0 €	0 €	3 488 €	3 944 €	1 913 €			10 835,50 €
Cumul réalisé	1 491 €	1 491 €	1 491 €	4 979 €	8 923 €	10 836 €			10 835,50 €
Ecart avec Montant contractuel	-3 061 €	-7 550 €	-12 318 €	-14 993 €	-15 368 €	-18 543 €			

# 7 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune du Trait

## 1 - Présentation du service

Le service dessert la commune du **Trait**.

Il distribue environ 1,2% des volumes consommés de la CREA, il alimente **5 307 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2012) soit 1,3% des abonnés domestiques.

### Historique du contrat

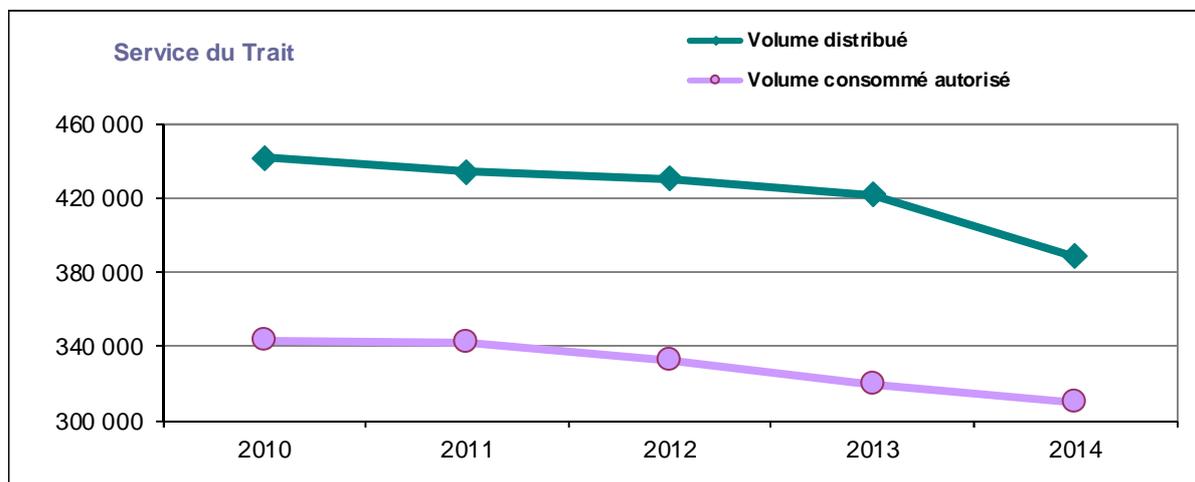
Le contrat d'affermage a été conclu entre la ville du Trait et la Lyonnaise des Eaux – Eaux de Normandie, à compter du 01/07/2005 jusqu'au **30/06/2017**, pour une durée de 12 années.

Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électromécaniques. A cette fin, un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

## 2 - Indicateurs techniques

Service du Trait		2010	2011	2012	2013	2014	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de La Neuville	441 965	434 421	429 722	427 581	399 829	
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>441 965</b>	<b>434 421</b>	<b>429 722</b>	<b>427 581</b>	<b>399 829</b>	<b>-6,5%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de La Neuville	360	365	355	361	365	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>360</b>	<b>365</b>	<b>355</b>	<b>361</b>	<b>365</b>	<b>1,1%</b>
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>441 605</b>	<b>434 056</b>	<b>429 367</b>	<b>427 220</b>	<b>399 464</b>	<b>-6,5%</b>
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Yainville	0	0	612	149	0	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>612</b>	<b>149</b>	<b>0</b>	<b>-100,0%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Vers Yainville	0	0	0	25	0	-100,0%
	Vers Hameau de Gauville (#) St Wandrille Raçon	0	0	0	5 886	10 873	84,7%
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 911</b>	<b>10 873</b>	<b>83,9%</b>
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>441 605</b>	<b>434 056</b>	<b>429 978</b>	<b>421 459</b>	<b>388 591</b>	<b>-7,8%</b>
Volumes de service du réseau	<b>TOTAL : V7</b>	<b>820</b>	<b>831</b>	<b>828</b>	<b>825</b>	<b>843</b>	<b>2,2%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : <b>V8 = Vr / D x 365</b>	<b>341 863</b>	<b>340 904</b>	<b>330 359</b>	<b>317 733</b>	<b>307 534</b>	<b>-3,2%</b>
Volumes autorisés non comptés	<b>TOTAL : V9</b>	<b>305</b>	<b>593</b>	<b>1 209</b>	<b>1 258</b>	<b>1 814</b>	<b>44,2%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>342 988</b>	<b>342 328</b>	<b>332 396</b>	<b>319 816</b>	<b>310 191</b>	<b>-3,0%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>77,67%</b>	<b>78,87%</b>	<b>77,31%</b>	<b>76,22%</b>	<b>80,37%</b>	<b>5,5%</b>
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		40,620	40,768	40,733	41,838	<b>41,837</b>	0,0%
Indice Linéaire des volumes non comptés : <b>ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		6,73	6,26	6,70	6,79	<b>5,31</b>	-21,9%
Indice Linéaire de pertes en réseau : <b>ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		6,65	6,16	6,56	6,66	<b>5,13</b>	-22,9%
Indice Linéaire des volumes consommés : <b>ILC = V10 / L / 365</b>		23,13	23,01	22,36	21,33	<b>21,03</b>	-1,4%
Nombre d'abonnés : N		2 523	2 538	2 462	2 550	<b>2 559</b>	0,4%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : <b>R = N / L</b>		62,11	62,26	60,44	60,95	<b>61,17</b>	0,4%



### Réseau

Service du Trait	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Linéaire de réseau en km hors branchements</b>	<b>40,620</b>	<b>40,768</b>	<b>40,733</b>	<b>41,838</b>	<b>41,837</b>
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	49,915	50,098	50,073	51,178	51,192

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

### Branchements

Service du Trait	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Nombre TOTAL de branchements</b>	<b>1 859</b>	<b>1 866</b>	<b>1 868</b>	<b>1 868</b>	<b>1 871</b>
Nombre de branchements Neufs	4	7	3	12	3
Nombre de branchements Supprimés	3	0	1	0	0
Nombre de branchements Renouvelés	109	88	83	46	24
<i>dont branchement plomb supprimés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont branchement plomb renouvelés</i>	<i>102</i>	<i>84</i>	<i>83</i>	<i>45</i>	<i>0</i>
<b>Solde branchement plomb estimé*</b>	<b>212</b>	<b>128</b>	<b>45</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Pourcentage branchement plomb</b>	<b>11,40%</b>	<b>6,86%</b>	<b>2,41%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>

Solde branchement plomb estimé : mise à jour de l'estimation du solde plomb selon l'inventaire 2014.

### Compteurs

Service du Trait	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Nombre TOTAL de compteurs</b>	<b>2 457</b>	<b>2 471</b>	<b>2 459</b>	<b>2 480</b>	<b>2 483</b>
Nombre de compteurs renouvelés	2 083	26	18	47	22
Taux de renouvellement	84,78%	1,05%	0,73%	1,90%	<b>0,89%</b>
<b>Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années</b>	<b>0,58</b>	<b>1,56</b>	<b>2,51</b>	<b>3,36</b>	<b>4,31</b>

## Fuites

Service du Trait	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre de fuites réparées sur canalisation	2	4	1	5	16
Nbre de fuites réparées sur branchement	19	20	11	3	3
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	92	36	36	14	16
<b>Nombre TOTAL de fuites réparées</b>	<b>113</b>	<b>60</b>	<b>48</b>	<b>22</b>	<b>35</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Service du Trait	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de fuites réparées sur canalisation	2	4	1	5	16
Linéaire de canalisation en km	40,620	40,768	40,733	41,838	41,837
<b>Indice Linéaire de Réparation : ILR</b>	<b>0,049</b>	<b>0,098</b>	<b>0,025</b>	<b>0,120</b>	<b>0,382</b>

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Service du Trait	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de fuites réparées sur branchement	19	20	11	3	3
Nombre de branchements	1 859	1 866	1 868	1 868	1 871
<b>Indice de Réparation de branchement : IRb</b>	<b>1,022</b>	<b>1,072</b>	<b>0,589</b>	<b>0,161</b>	<b>0,160</b>

## 3 - Données clientèle - abonnés

### Abonnés

Service du Trait	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2014
<b>Nombre d'abonnés</b>	<b>2 523</b>	<b>2 538</b>	<b>2 462</b>	<b>2 550</b>	2 554	5	<b>2 559</b>

### Répartition des volumes consommés et facturés

Service du Trait	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2014
<b>Volumes consommés</b>	<b>341 863</b>	<b>340 904</b>	<b>330 359</b>	<b>317 733</b>	206 255	101 279	<b>307 534</b>
<b>Volumes facturés</b>	<b>330 521</b>	<b>299 724</b>	<b>307 286</b>	<b>307 157</b>	199 026	101 279	<b>300 305</b>

## 4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Service du Trait	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
<b>BILAN 2014</b>		24	0	100%	24	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de bonne qualité**. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides (*Synthèse ARS jointe en annexe*).

## 5 - Indicateurs de performance

Service du Trait		Code indicateur	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de La Neuville	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 134 Le Trait		60%	60%	60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	72,2%	74,5%	74,5%	105%	105%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	77,67%	78,87%	77,31%	76,22%	80,37%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	6,73	6,26	6,70	6,79	5,31
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	6,65	6,16	6,56	6,66	5,13
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,38%	0,53%	0,52%	0,53%	0,58%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	0,79	1,58	0,00	1,57	3,91
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	116,92	14,18	6,50	0,78	8,99
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	1,53%	1,41%	1,13%	1,29%	0,84%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	NR	NR	0,0015	0,0008	0,0010

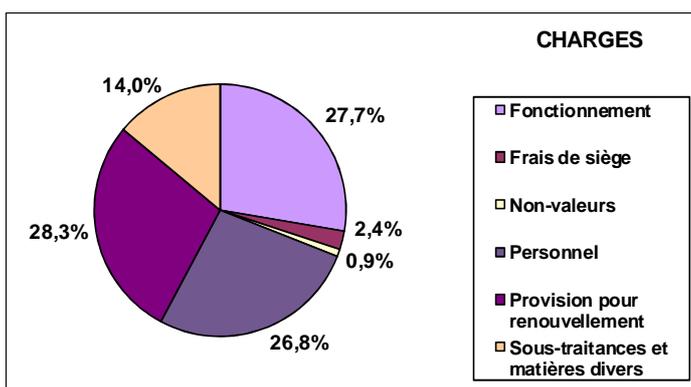
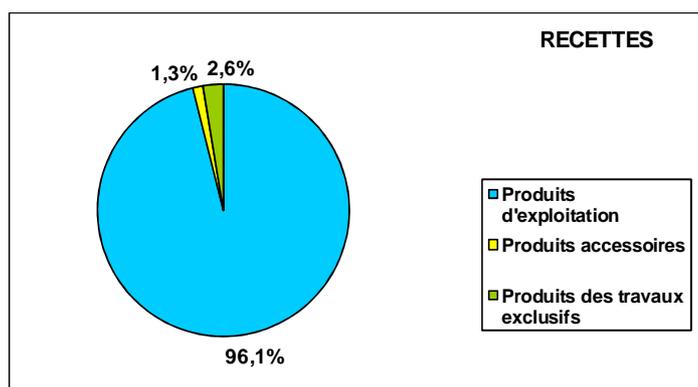
NR : Non Renseigné

NS : Non significatif / valeurs en italique résultant d'un calcul sur moins de 5 années

## 6 - Indicateurs financiers

### Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du Trait		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	266 298 €
	Produits accessoires	3 653 €
	Produits des travaux exclusifs	7 224 €
	<b>Total</b>	<b>277 175 €</b>
Charges	Fonctionnement	104 346 €
	Frais de siège	8 966 €
	Non-valeurs	3 540 €
	Personnel	101 174 €
	Provision pour renouvellement	106 588 €
	Sous-traitances et matières divers	52 649 €
	<b>Total</b>	<b>377 263 €</b>
<b>Résultat Brut en 2014</b>		<b>-100 088 €</b>



### Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

### État du renouvellement de branchements plomb clos

Programme soldé fin 2013 :

742 branchements plomb sont renouvelés ; Reste 47 branchements plomb à renouveler sur les 789 branchements en plomb du programme.

### Compteurs de télé relevés et réseau récepteurs - Avenant 5

Service du Trait	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Nombre compteurs	2 457	2 471	2 469	2 480	2 483				
Nombre de compteurs équipés télérelève	2 423	2 423	2 421	2 459	2 471				
Taux d'équipement	98,6%	98,1%	98,1%	99,2%	99,5%				

### Suivi du renouvellement contractuel

Service du Trait Suivi du renouvellement contractuel	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2017	Total
Montant contractuel	41 338	82 676	83 077	83 278	83 278	84 147	84 147	84 147	84 147	84 147	84 147	1 046 823,33 €
Coefficient K (TP 10)	1	1,02734	1,040661	1,041924	1,003537	1,004768	1,009090	1,00330	1,00090	1,00094		
Montant contractuel actualisé	41 338	84 936	86 455	86 769	83 573	84 548	84 912	84 425	84 223	84 226		
Solde report N-1 actualisé	0	37 875	-21 426	-44 448	-69 890	-89 389	-234 337	-256 690	-252 748	-217 633		
Montant à engager	41 338 €	122 812 €	65 029 €	42 322 €	13 682 €	-4 841 €	-149 425 €	-172 265 €	-168 525 €	-13307 €		
Sous Total Montant réalisé	4 471 €	143 963 €	109 423 €	114 885 €	102 962 €	228 493 €	108 746 €	81 089 €	49 095 €	845 €		943 975,87 €
Cumul réalisé	4 471 €	148 434 €	257 857 €	372 742 €	475 04 €	704 197 €	812 943 €	894 032 €	943 131 €	943 976 €	49 976 €	943 975,87 €
Ecart avec Montant contractuel	-36 867 €	21 152 €	44 34 €	72 563 €	89 279 €	233 333 €	258 171 €	253 354 €	21624 €	134 252 €		

Opérations réalisées sur le service du Trait	Année	Montant en €HT
Relais Archimède : Pompe de surpression n°2	2010	3 139,21 €
Branchements plomb 102 unités	2010	111 392,51 €
Télérelevé des compteurs - renouvellement	2010	113 961,02 €
Relais Archimède : Porte isolante	2011	915,00 €
Forage de la Neuville	2011	5 835,00 €
Branchements plomb 84 unités	2011	101 023,01 €
Renouvellement compteurs	2011	972,85 €
Armoire et relais Archimède	2012	3 547,78 €
Relais Archimède : Pompe n°1	2012	8 196,50 €
Branchements plomb 83 unités	2012	67 907,58 €
Renouvellement compteurs	2012	1 436,92 €
Télégestion surpression Hauteville	2013	1 475,75 €
Antenne et émetteur paratronic rsv Caudebec	2013	1 474,02 €
Analyseur de chlore	2013	3 319,63 €
Branchements plomb 45 unités	2013	42 433,35 €
Compteurs	2013	396,44 €
Compteurs	2014	844,81 €
<b>Montant total en € HT des opérations réalisées de 2010 à 2014</b>		<b>468 271,38 €</b>

# 8 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune d'Oissel

## 1 - Présentation du service

Le service dessert la commune d'Oissel.

Il distribue environ 1,7% des volumes consommés de la CREA, il alimente **11 508 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2012) soit 2,6% des abonnés domestiques.

### Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la commune de Oissel avec la Compagnie des Eaux et de l'Ozone (CEO) – Veolia Eau, à compter du 01/01/1982, pour une durée initiale de 12 années.

La durée du contrat a été modifiée par avenant, son **échéance** devenant le **31/12/2014**.

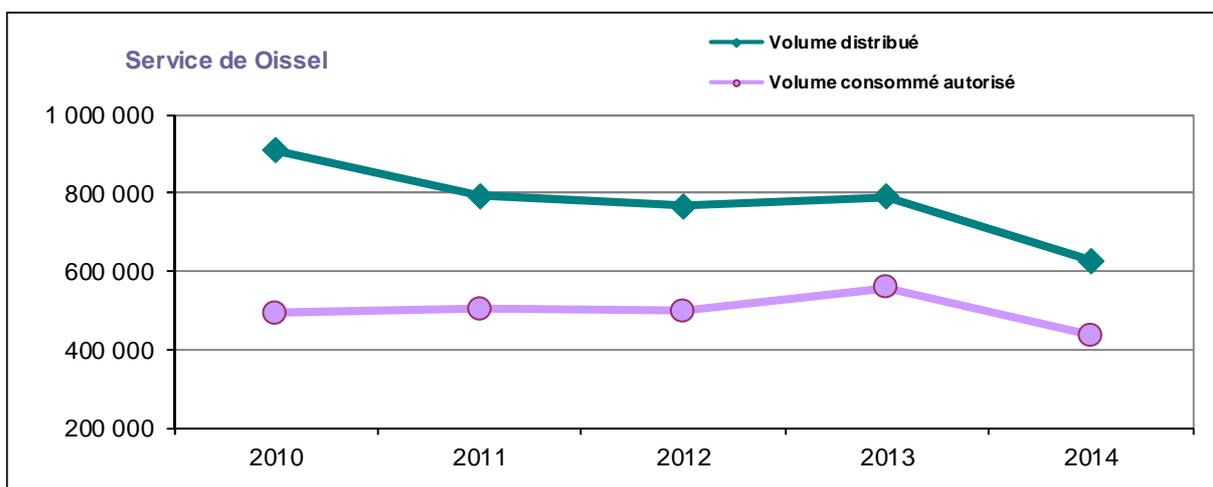
Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électromécaniques.

Suite au dernier avenant, le délégataire est chargé du **remplacement des branchements en plomb et PE noir d'ici la fin du contrat**.

## 2 - Indicateurs techniques

Service de Oissel		2010	2011	2012	2013	2014	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de La Perreuse	568 804	482 946	477 280	488 124	382 688	-21,6%
	Forage du Catelier	334 881	305 695	286 993	299 187	254 198	-15,0%
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>903 685</b>	<b>788 641</b>	<b>764 273</b>	<b>787 311</b>	<b>636 886</b>	<b>-19,1%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de La Perreuse	0	635	632	632	632	
	Forage du Catelier	0	635	632	632	632	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>0</b>	<b>1 270</b>	<b>1 265</b>	<b>1 264</b>	<b>1 264</b>	<b>0,0%</b>
Volumes produits : V3 = V1 - V2		<b>903 685</b>	<b>787 371</b>	<b>763 008</b>	<b>786 047</b>	<b>635 622</b>	<b>-19,1%</b>
Volumes importés en gros (1)	En provenance de BSR - Régie SUD Rouen	4 000	4 035	3 450	4 768	3 539	-25,8%
	En provenance de la CAEBS - PP Elbeuf	0	0	0	0	0	0,0%
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>4 000</b>	<b>4 035</b>	<b>3 450</b>	<b>4 768</b>	<b>3 539</b>	<b>-25,8%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Convention d'échange Régie Directe de Rouen / Veolia eau Oissel	0	0	0	0	12 928	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 928</b>	
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		<b>907 685</b>	<b>791 406</b>	<b>766 458</b>	<b>790 815</b>	<b>626 233</b>	<b>-20,8%</b>
Volumes de service du réseau	<b>TOTAL : V7</b>	<b>1 326</b>	<b>1 957</b>	<b>2 049</b>	<b>2 016</b>	<b>1 954</b>	<b>-3,1%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	<b>491 115</b>	<b>501 167</b>	<b>495 798</b>	<b>553 401</b>	<b>432 191</b>	<b>-21,9%</b>
Volumes autorisés non comptés	<b>TOTAL : V9</b>	<b>250</b>	<b>1 376</b>	<b>1 298</b>	<b>1 357</b>	<b>1 718</b>	<b>26,6%</b>
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		<b>492 691</b>	<b>504 500</b>	<b>499 145</b>	<b>556 774</b>	<b>435 863</b>	<b>-21,7%</b>
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		54,28%	63,75%	65,12%	70,41%	<b>70,22%</b>	<b>-0,3%</b>
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		64,090	64,370	64,370	63,900	<b>64,278</b>	0,6%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		17,81	12,35	11,52	10,18	<b>8,27</b>	<b>-18,7%</b>
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		17,74	12,21	11,38	10,03	<b>8,11</b>	<b>-19,1%</b>
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		21,06	21,47	21,24	23,87	<b>19,13</b>	<b>-19,9%</b>
Nombre d'abonnés : N		4 871	5 047	5 093	5 093	<b>5 059</b>	<b>-0,7%</b>
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		76,00	78,41	79,12	79,70	<b>78,71</b>	<b>-1,3%</b>



On observe une forte chute des volumes consommés, l'exploitant VEOLIA EAU questionné n'a pas répondu.

### Réseau

Service de Oissel	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Linéaire de réseau en km hors branchements</b>	<b>64,090</b>	<b>64,370</b>	<b>64,370</b>	<b>63,900</b>	<b>64,278</b>
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	83,850	84,470	84,525	84,060	84,528

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

### Branchements

Service de Oissel	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Nombre TOTAL de branchements</b>	<b>3 952</b>	<b>4 020</b>	<b>4 031</b>	<b>4 032</b>	<b>4 050</b>
Nombre de branchements Neufs	20	68	11	1	18
Nombre de branchements Supprimés	1	0	0	0	0
Nombre de branchements Renouvelés	130	120	83	231	338
dont branchement plomb supprimés	0	0	0	0	0
dont branchement plomb renouvelés	5	50	54	78	167
<b>Solde branchement plomb estimé*</b>	<b>362</b>	<b>312</b>	<b>258</b>	<b>180</b>	<b>13</b>
<i>Pourcentage branchement plomb</i>	<i>9,16%</i>	<i>7,76%</i>	<i>6,40%</i>	<i>4,46%</i>	<i>0,32%</i>

Solde branchement plomb estimé : mise à jour de l'estimation du solde plomb selon l'inventaire 2014.

### Compteurs

Service de Oissel	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Nombre TOTAL de compteurs</b>	<b>5 318</b>	<b>5 489</b>	<b>5 512</b>	<b>5 556</b>	<b>5 513</b>
Nombre de compteurs renouvelés	210	201	105	144	138
Taux de renouvellement	3,95%	3,66%	1,90%	2,59%	<b>2,50%</b>
<b>Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années</b>	<b>9,68</b>	<b>10,00</b>	<b>11,00</b>	<b>11,62</b>	<b>11,08</b>

L'exploitant Veolia Eau n'a pas renseigné l'âge moyen pour l'année 2012, l'âge de ce service a été, par défaut, vieilli d'une année supplémentaire en référence à l'année 2011.

## Fuites

Service de Oissel	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre de fuites réparées sur canalisation	14	13	12	7	8
Nbre de fuites réparées sur branchement	34	34	22	61	22
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	100	110	1	4	2
<b>Nombre TOTAL de fuites réparées</b>	<b>148</b>	<b>157</b>	<b>35</b>	<b>104</b>	<b>32</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Service de Oissel	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de fuites réparées sur canalisation	14	13	12	7	8
Linéaire de canalisation en km	64,090	64,370	64,370	63,900	64,278
<b>Indice Linéaire de Réparation : ILR</b>	<b>0,218</b>	<b>0,202</b>	<b>0,186</b>	<b>0,110</b>	<b>0,124</b>

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Service de Oissel	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de fuites réparées sur branchement	34	34	22	61	22
Nombre de branchements	3 952	4 020	4 031	4 032	4 050
<b>Indice de Réparation de branchement : IRb</b>	<b>0,860</b>	<b>0,846</b>	<b>0,546</b>	<b>1,513</b>	<b>0,543</b>

## 3 - Données clientèle - abonnés

### Abonnés

Service de Oissel	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2014
<b>Nombre d'abonnés</b>	<b>4 871</b>	<b>5 047</b>	<b>5 093</b>	<b>5 093</b>	5 050	9	<b>5 059</b>

### Répartition des volumes consommés et facturés

Service de Oissel	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2014
<b>Volumes consommés</b>	<b>474 969</b>	<b>484 690</b>	<b>498 756</b>	<b>530 531</b>	401 900	16 683	<b>431 861</b>
<b>Volumes facturés</b>	<b>466 901</b>	<b>484 690</b>	<b>498 756</b>	<b>530 531</b>	401 900	16 683	<b>418 583</b>

## 4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Service de Oissel	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
<b>BILAN 2014</b>		<b>26</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>96,15%</b>

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité**. Elle peut être consommée par tous (*Synthèse ARS jointe en annexe*).

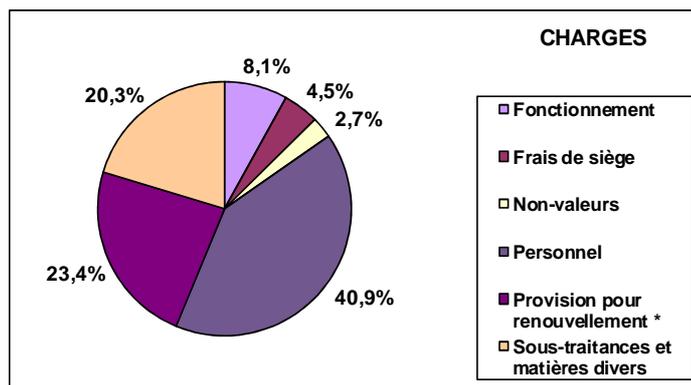
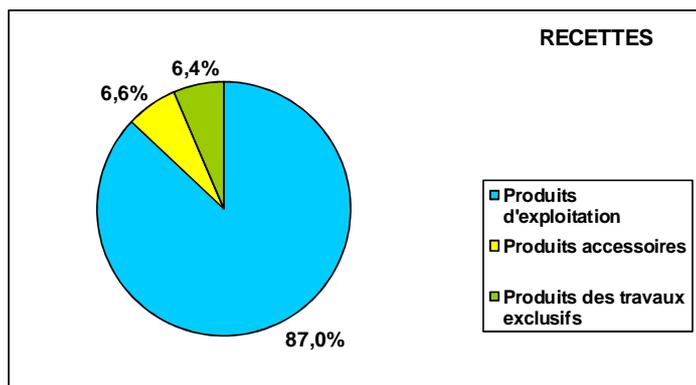
## 5 - Indicateurs de performance

Service de Oissel		Code indicateur	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	96,67%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%	100%	96,15%
Indice d'avancement de protection de la ressource P 108.3 Indice consolidé / UGE	Forage de La Perreuse	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	Forage du Catelier		60%	60%	60%	60%	60%
	UGE 084 Oissel		60%	60%	60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	51%	51%	51%	30%	30%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	54,28%	63,75%	65,12%	70,58%	70,22%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	17,81	12,35	11,52	10,18	8,27
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	17,74	12,21	11,38	9,97	8,11
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,18%	0,19%	0,61%	0,91%	0,87%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	2,87	4,36	6,68	5,69	2,37
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	1,64	1,19	1,77	0,98	1,00
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	2,39%	2,48%	6,17%	3,79%	2,09%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	0,00106	0,00076	0,00152	0,00032	0,00243

## 6 - Indicateurs financiers

### Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service de Oissel		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	447 468 €
	Produits accessoires	33 716 €
	Produits des travaux exclusifs	33 073 €
	<b>Total</b>	<b>514 257 €</b>
Charges	Fonctionnement	36 185 €
	Frais de siège	20 406 €
	Non-valeurs	12 192 €
	Personnel	183 471 €
	Provision pour renouvellement *	105 026 €
	Sous-traitances et matières divers	91 254 €
	<b>Total</b>	<b>448 534 €</b>
<b>Résultat Brut en 2014</b>		<b>65 723 €</b>



### Suivi des obligations contractuelles

#### Suivi du renouvellement de branchements en plomb

Service de Oissel Renouvellement BRTs plomb	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Programme contractuel *	56,3	56,3	56,3	56,3	56,3	56,3	56,3	394
Cumul Programme Contractuel	56,3	112,6	168,9	225,1	281,4	337,7	394,0	
Sous Total réalisé	45	6	5	50	54	78	167	405
Cumul réalisé	45	51	56	106	160	238	405	405
Ecart avec Programme Contractuel	-11	-62	-113	-119	-121	-100	11	

#### Suivi du renouvellement de branchements en PE noir (avenant n°8 du 14/02/2008)

Service de Oissel Renouvellement BRTs PE noir	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Programme contractuel *	78,7	78,7	78,7	78,7	78,7	78,7	78,7	551
Cumul Programme Contractuel	78,7	157,4	236,1	314,9	393,6	472,3	551,0	
Sous Total réalisé	88	35	125	70	24	61	168	571
Cumul réalisé	88	123	248	318	342	403	571	571
Ecart avec Programme Contractuel	9	-34	12	3	-52	-69	20	

\* Base inventaire Veolia eau juillet-août 2007.

# 9 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis

## 1 - Présentation du service

Le service dessert la commune de **Saint-Léger-du-Bourg-Denis**.

Il distribue environ 0,5% des volumes consommés de la CREA, il alimente **3 507 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2012) soit 0,8% des abonnés domestiques.

### Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis, avec SADE Exploitations de Normandie – Veolia Eau, pour une période initiale du 01/01/1993 jusqu'au 30/06/2015, soit 21 années.

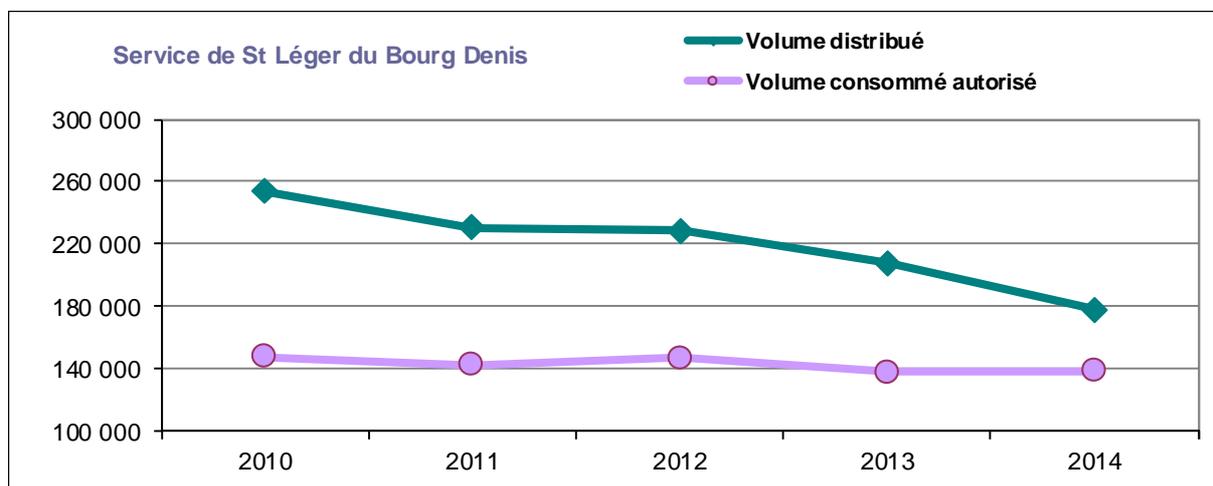
La durée du contrat a été modifiée par avenant, son **échéance** devenant le **31/12/2014**.

Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électromécaniques.

## 2 - Indicateurs techniques

Service de St Léger du Bourg Denis		2010	2011	2012	2013	2014	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage du Vieux Château	253 361	230 912	228 551	208 093	178 473	-14,2%
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>253 361</b>	<b>230 912</b>	<b>228 551</b>	<b>208 093</b>	<b>178 473</b>	<b>-14,2%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage du Vieux Château	0	635	632	632	632	0,0%
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>0</b>	<b>635</b>	<b>632</b>	<b>632</b>	<b>632</b>	<b>0,0%</b>
Volumes produits : V3 = V1 - V2		253 361	230 277	227 919	207 461	177 841	-14,3%
Volumes importés en gros (1)	Convention d'échange Régie Directe de Rouen / Veolia eau St Léger du Bourg Denis	424	127	818	231	0	-100,0%
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>424</b>	<b>127</b>	<b>818</b>	<b>231</b>	<b>0</b>	<b>-100,0%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Convention d'échange Régie Directe de Rouen / Veolia eau St Léger du Bourg Denis	0	0	0	0	0	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		253 785	230 404	228 737	207 692	177 841	-14,4%
Volumes de service du réseau	<b>TOTAL : V7</b>	<b>580</b>	<b>580</b>	<b>580</b>	<b>580</b>	<b>580</b>	<b>0,0%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / Dx 365	147 344	141 542	146 094	137 484	137 618	0,1%
Volumes autorisés non comptés	<b>TOTAL : V9</b>	<b>75</b>	<b>178</b>	<b>167</b>	<b>169</b>	<b>243</b>	<b>43,6%</b>
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		147 999	142 300	146 841	138 233	138 441	0,2%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		58,32%	61,76%	64,20%	66,56%	77,85%	17,0%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		20,645	21,080	21,080	21,232	21,242	0,0%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		14,13	11,55	10,74	9,06	5,19	-42,7%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		14,04	11,45	10,64	8,96	5,08	-43,3%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		19,64	18,49	19,08	17,84	17,86	0,1%
Nombre d'abonnés : N		1 433	1 444	1 449	1 443	1 463	1,4%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		69,41	68,50	68,74	67,96	68,87	1,3%



### Réseau

Service de St Léger du Bourg Denis	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire de réseau en km hors branchements	20,645	21,080	21,080	21,232	21,242
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	27,665	28,130	28,140	28,292	28,307

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

### Branchements

Service de St Léger du Bourg Denis	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Nombre TOTAL de branchements</b>	<b>1 404</b>	<b>1 410</b>	<b>1 412</b>	<b>1 412</b>	<b>1 413</b>
Nombre de branchements Neufs	3	6	2	0	1
Nombre de branchements Supprimés	0	0	0	0	0
Nombre de branchements Renouvelés	0	0	1	0	0
<b>Solde branchement plomb</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Compteurs

Service de St Léger du Bourg Denis	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Nombre TOTAL de compteurs</b>	<b>1 489</b>	<b>1 488</b>	<b>1 499</b>	<b>1 506</b>	<b>1 523</b>
Nombre de compteurs renouvelés	31	37	6	20	10
Taux de renouvellement	2,08%	2,49%	0,40%	1,33%	<b>0,66%</b>
<b>Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années</b>	<b>10,23</b>	<b>11,22</b>	<b>12,22</b>	<b>13,22</b>	<b>13,06</b>

L'exploitant Veolia Eau n'a pas renseigné l'âge moyen pour l'année 2012, l'âge de ce service a été, par défaut, vieilli d'une année supplémentaire en référence à l'année 2011.

## Fuites

Service de St Léger du Bourg Denis	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre de fuites réparées sur canalisation	1	3	1	0	2
Nbre de fuites réparées sur branchement	7	8	9	2	11
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	10	12	0	1	1
<b>Nombre TOTAL de fuites réparées</b>	<b>18</b>	<b>23</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>14</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Service de St Léger du Bourg Denis	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de fuites réparées sur canalisation	1	3	1	0	2
Linéaire de canalisation en km	20,645	21,080	21,080	21,232	<b>21,242</b>
<b>Indice Linéaire de Réparation : ILR</b>	<b>0,048</b>	<b>0,142</b>	<b>0,047</b>	<b>0,000</b>	<b>0,094</b>

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Service de St Léger du Bourg Denis	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de fuites réparées sur branchement	7	8	9	2	11
Nombre de branchements	1 404	1 410	1 412	1 412	<b>1 413</b>
<b>Indice de Réparation de branchement : IRb</b>	<b>0,499</b>	<b>0,567</b>	<b>0,637</b>	<b>0,142</b>	<b>0,778</b>

## 3 - Données clientèle - abonnés

### Abonnés

Service de St Léger du Bourg Denis	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2014
<b>Nombre d'abonnés</b>	<b>1 433</b>	<b>1 444</b>	<b>1 449</b>	<b>1 443</b>	1 462	1	<b>1 463</b>

### Répartition des volumes consommés et facturés

Service de St Léger du Bourg Denis	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2014
<b>Volumes consommés</b>	<b>134 830</b>	<b>144 257</b>	<b>146 794</b>	<b>137 484</b>	127 639	0	<b>127 639</b>
<b>Volumes facturés</b>	<b>133 438</b>	<b>144 257</b>	<b>146 794</b>	<b>137 484</b>	127 639	0	<b>127 639</b>

## 4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS Service de St Léger du Bourg Denis	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
<b>BILAN 2014</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, l'eau est de très bonne qualité. L'eau peut être consommée par tous. (Synthèse ARS jointe en annexe).

## 5 - Indicateurs de performance

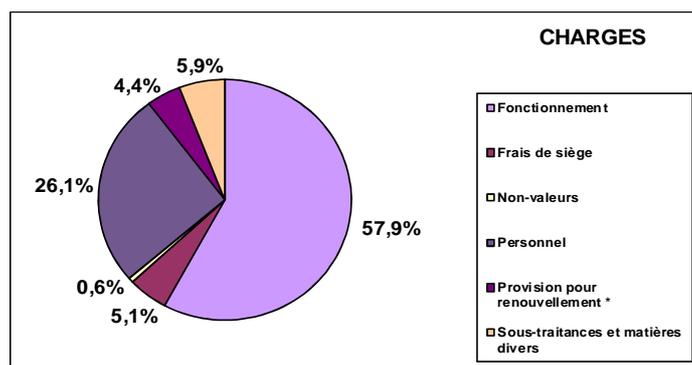
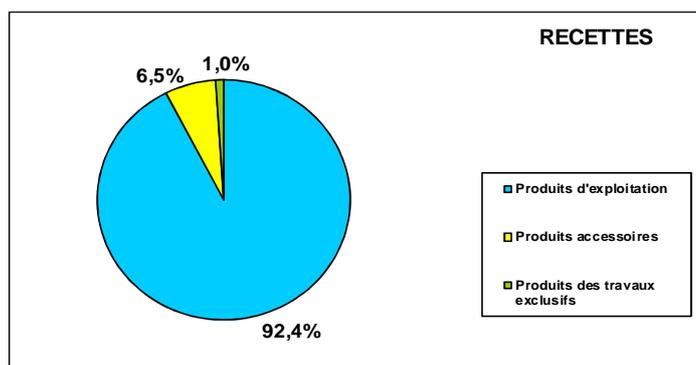
Service de St Léger du Bourg Denis		Code indicateur	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%	100%	100%
Indice d'avancement de protection de la ressource P 108.3 Indice consolidé / UGE	Forage du Vieux Château	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	UGE 123 St Léger du B.D.		60%	60%	60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	73,5%	73,5%	71%	30%	30%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	58,32%	61,76%	64,20%	66,56%	77,85%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	14,13	11,55	10,74	9,06	5,19
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	14,04	11,45	10,64	8,96	5,08
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	0,70	2,08	2,76	1,39	4,10
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	0,70	0,69	1,38	0,00	0,00
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	1,97%	0,65%	0,59%	0,41%	0,92%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	0,00000	0,00000	0,00011	0,00057	0,00064

## 6 - Indicateurs financiers

### Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service de St Léger du Bourg Denis		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	129 811 €
	Produits accessoires	9 158 €
	Produits des travaux exclusifs	1 460 €
	<b>Total</b>	<b>140 429 €</b>
Charges	Fonctionnement	119 302 €
	Frais de siège	10 558 €
	Non-valeurs	1 338 €
	Personnel	53 660 €
	Provision pour renouvellement *	9 043 €
	Sous-traitances et matières divers	12 085 €
	<b>Total</b>	<b>205 986 €</b>
<b>Résultat Brut en 2014</b>		<b>-65 557 €</b>

\* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



# 10 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes du secteur d'Houpeville, Le Houlme, Malaunay et du secteur d'Hérouville (le haut), Saint-Pierre-de-Varengeville (bourg)

## 1 - Présentation du service

Le service dessert les communes de **Malaunay, Le Houlme, Houpeville, Hérouville (secteur Haut) et Saint Pierre de Varengeville (secteur bourg)**.

Il distribue environ 2,7% des volumes consommés de la CREA, il alimente **15 905 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2012) soit 3,6% des abonnés domestiques.

### Historique du contrat

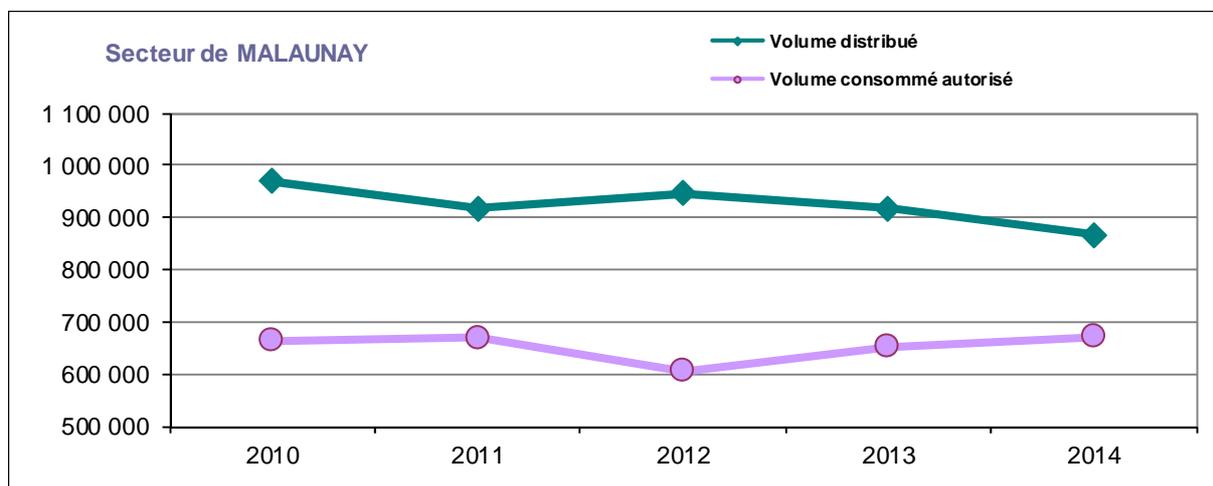
Le contrat a été conclu par le SIAEP de Malaunay-Montville avec SADE Exploitations de Normandie – Veolia Eau, à compter du 01/04/2003 jusqu'au 31/03/2015, pour 12 années.

Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électromécaniques.

## 2 - Indicateurs techniques

Service du secteur de Malaunay		2010	2011	2012	2013	2014	Evolution NN-1
Volumes prélevés	Absence de production propre au service du secteur de Malaunay						
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Absence de production propre au service du secteur de Malaunay						
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
Volumes produits : V3 = V1 - V2		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
Volumes importés en gros (1)	En provenance du SIAEP de l'Austreberthe	0	18 000	NR	25 777	25 645	-0,5%
	En provenance du SIAEPA de Montville	979 413	915 156	961 263	891 283	732 569	-17,8%
	En provenance de Duclair (> St Pierre de Var.)	989	1 908	1 271	910	740	-18,7%
	En provenance Ventelette (PS NO)	0	0	0	55 489	150 511	171,2%
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>980 402</b>	<b>935 064</b>	<b>962 534</b>	<b>973 459</b>	<b>909 465</b>	<b>-6,6%</b>
Volumes exportés en gros (2)	vers SIAEPA de Montville	10 212	11 657	12 635	10 354	10 704	3,4%
	vers PS NO par Le Houlme (> Notre Dame de Bondeville)	0	0	0	40 796	24 741	-39,4%
	vers Saint Paër par St Pierre de Varengeville (> Hameaux du Pont des Vieux et du Paulu)	0	6 300	4 163	5 555	7 668	38,0%
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>10 212</b>	<b>17 957</b>	<b>16 798</b>	<b>56 705</b>	<b>43 113</b>	<b>-24,0%</b>
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		<b>970 190</b>	<b>917 107</b>	<b>945 736</b>	<b>916 754</b>	<b>866 352</b>	<b>-5,5%</b>
Volumes de service du réseau	<b>TOTAL : V7</b>	<b>1 180</b>	<b>1 176</b>	<b>1 160</b>	<b>1 964</b>	<b>1 236</b>	<b>-37,1%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	<b>662 107</b>	<b>666 823</b>	<b>601 837</b>	<b>649 060</b>	<b>668 837</b>	<b>3,0%</b>
Volumes autorisés non comptés	<b>TOTAL : V9</b>	<b>200</b>	<b>1 854</b>	<b>1 607</b>	<b>1 759</b>	<b>2 084</b>	<b>18,5%</b>
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		<b>663 487</b>	<b>669 853</b>	<b>604 604</b>	<b>652 783</b>	<b>672 157</b>	<b>3,0%</b>
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		<b>68,72%</b>	<b>73,56%</b>	<b>64,56%</b>	<b>72,88%</b>	<b>78,65%</b>	<b>7,9%</b>
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		<b>128,240</b>	<b>128,240</b>	<b>127,589</b>	<b>127,910</b>	<b>128,890</b>	<b>0,8%</b>
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		<b>6,58</b>	<b>5,35</b>	<b>7,38</b>	<b>5,73</b>	<b>4,20</b>	<b>-26,8%</b>
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		<b>6,55</b>	<b>5,28</b>	<b>7,33</b>	<b>5,65</b>	<b>4,13</b>	<b>-27,0%</b>
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		<b>14,39</b>	<b>14,69</b>	<b>13,34</b>	<b>15,20</b>	<b>14,29</b>	<b>-6,0%</b>
Nombre d'abonnés : N		<b>6 457</b>	<b>6 666</b>	<b>6 767</b>	<b>6 810</b>	<b>6 863</b>	<b>0,8%</b>
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		<b>50,35</b>	<b>51,98</b>	<b>53,04</b>	<b>53,24</b>	<b>53,25</b>	<b>0,0%</b>



### Réseau

Secteur de Malaunay	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire de réseau en km hors branchements	128,240	128,240	127,589	127,910	128,890
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	156,235	156,235	155,594	156,180	157,450

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

### Branchements

Secteur de Malaunay	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Nombre TOTAL de branchements</b>	<b>5 599</b>	<b>5 599</b>	<b>5 601</b>	<b>5 654</b>	<b>5 712</b>
Nombre de branchements Neufs	14	0	2	53	58
Nombre de branchements Supprimés	0	0	0	0	0
Nombre de branchements Renouvelés	39	24	64	131	54
dont branchement plomb supprimés	0	0	0	0	0
dont branchement plomb renouvelés	18	14	19	0	24
<b>Solde branchement plomb estimé*</b>	<b>86</b>	<b>72</b>	<b>53</b>	<b>53</b>	<b>29</b>
<b>Pourcentage branchement plomb</b>	<b>1,54%</b>	<b>1,29%</b>	<b>0,95%</b>	<b>0,94%</b>	<b>0,51%</b>

Solde branchement plomb estimé : mise à jour de l'estimation du solde plomb selon l'inventaire 2014.

### Compteurs

Secteur de Malaunay	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Nombre TOTAL de compteurs</b>	<b>6 465</b>	<b>6 731</b>	<b>6 972</b>	<b>7 044</b>	<b>7 027</b>
Nombre de compteurs renouvelés	284	268	553	94	1 821
Taux de renouvellement	4,39%	3,98%	7,93%	1,33%	25,91%
<b>Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années</b>	<b>9,12</b>	<b>9,50</b>	<b>10,40</b>	<b>10,31</b>	<b>6,98</b>

L'exploitant Veolia eau n'a pas renseigné l'âge moyen pour l'année 2012, l'âge de ce service a été, par défaut, vieilli d'une année supplémentaire en référence à l'année 2011.

## Fuites

Secteur de Malaunay	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre de fuites réparées sur canalisation	44	13	35	26	24
Nbre de fuites réparées sur branchement	27	20	14	19	19
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	111	20	29	15	6
<b>Nombre TOTAL de fuites réparées</b>	<b>182</b>	<b>53</b>	<b>78</b>	<b>60</b>	<b>49</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de Malaunay	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de fuites réparées sur canalisation	44	13	35	26	24
Linéaire de canalisation en km	128,240	128,240	127,589	127,910	128,890
<b>Indice Linéaire de Réparation : ILR</b>	<b>0,343</b>	<b>0,101</b>	<b>0,274</b>	<b>0,203</b>	<b>0,186</b>

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de Malaunay	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de fuites réparées sur branchement	27	20	14	19	19
Nombre de branchements	5 599	5 599	5 601	5 654	5 712
<b>Indice de Réparation de branchement : IRb</b>	<b>0,482</b>	<b>0,357</b>	<b>0,250</b>	<b>0,336</b>	<b>0,333</b>

## 3 - Données clientèle - abonnés

### Abonnés

Secteur de Malaunay	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2014
<b>Nombre d'abonnés</b>	<b>6 457</b>	<b>6 666</b>	<b>6 767</b>	<b>6 810</b>	6 842	21	<b>6 863</b>

### Répartition des volumes consommés et facturés

Secteur de Malaunay	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2014
<b>Volumes consommés</b>	<b>646 020</b>	<b>674 131</b>	<b>604 956</b>	<b>665 064</b>	619 589	49 248	<b>668 837</b>
<b>Volumes facturés</b>	<b>612 366</b>	<b>674 131</b>	<b>604 956</b>	<b>665 064</b>	618 069	49 248	<b>667 317</b>

## 4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Secteur de Malaunay	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
<b>BILAN 2014</b>		36	0	100%	75	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de bonne qualité**. Elle peut être consommée par tous.

Pour l'UDI de Malaunay - Le Houleme, le suivi mensuel n'a révélé aucun dépassement de la norme de 10 µg/l pour la somme du tri et tétrachloroéthylène.

(Synthèses ARS jointes en annexe).

## 5 - Indicateurs de performance

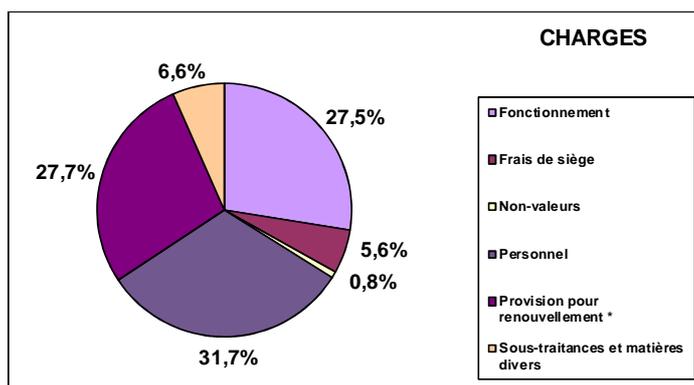
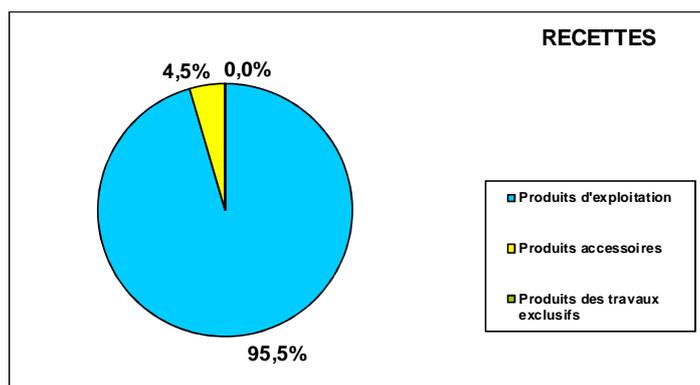
Service du secteur de Malaunay		Code indicateur	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	93,02%	95,56%	100%
Indice d'avancement de protection de la ressource en eau		P 108.3	Pas de production : Achat d'eau au SIAEPA de Montville				
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	68,5%	68,5%	68,5%	30%	105%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	68,72%	73,56%	64,56%	72,88%	78,65%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	6,58	5,35	7,38	5,73	4,20
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	6,55	5,28	7,33	5,65	4,13
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,66%	0,53%	0,75%	0,93%	0,94%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	6,81	1,95	3,10	3,67	2,62
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	2,48	2,10	1,03	1,03	1,02
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	1,95%	2,63%	1,74%	2,14%	1,08%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	0,00047	0,00000	0,00018	0,00070	0,00069

## 6 - Indicateurs financiers

### Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Services des secteurs de Malaunay et St Pierre de Varengueville		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	571 266 €
	Produits accessoires	26 868 €
	Produits des travaux exclusifs	NR
	<b>Total</b>	<b>598 134 €</b>
Charges	Fonctionnement	157 137 €
	Frais de siège	31 963 €
	Non-valeurs	4 680 €
	Personnel	181 216 €
	Provision pour renouvellement *	158 051 €
	Sous-traitances et matières divers	37 792 €
	<b>Total</b>	<b>570 839 €</b>
<b>Résultat Brut en 2014</b>		<b>27 295 €</b>

\* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



## Suivi des obligations contractuelles

### Suivi du compte de renouvellement contractuel - Avenant 6

Déterminé à partir du rapport financier du délégataire Veolia Eau

Secteur de Malaunay Compte de renouvellement	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Montant contractuel	103 070,00 €	116 351,00 €	116 351,00 €	116 351,00 €	116 51,00 €	29 087,75 €
Coefficient K	1,174133	1,196651	1,241770	1,266325	1,272330	1,265711
Montant contractuel actualisé	121 017,89 €	139 231,54 €	144 481,18 €	147 338,18 €	148 036,87 €	36 816,69 €
Solde report N-1 actualisé		193 032,48 €	314 470,37 €	308 871,63 €	314 125,08 €	47 86,73 €
Montant à engager contractuel	248 133,10 €	332 264,02 €	458 951,55 €	456 209,81 €	462 161,95 €	84 003,41 €
Sous Total réalisé	58 733,00 €	29 219,75 €	156 069,18 €	143 567,30 €	414 728,46 €	
Cumul réalisé	58 733,00 €	87 952,75 €	244 021,93 €	387 589,23 €	802 317,69 €	
Ecart avec Programme Contractuel	-189 400,10 €	-303 044,27 €	-302 882,37 €	-312 642,51 €	-47 433,49 €	-84 003,41 €

# 11 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable du secteur de Saint-Martin-de-Boscherville : communes d'Hérouville (le bas), Quevillon, Saint-Martin-de-Boscherville et Saint-Pierre-de-Varengeville (extrémité sud)

## 1 - Présentation du service

Le service dessert les communes de **Quevillon, St Martin de Boscherville, la partie basse de la commune d'Hérouville et l'extrémité basse au sud de la commune de St Pierre de Varengeville.**

Il distribue environ 0,4% des volumes consommés de la CREA, il alimente **2 398 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2012) soit 0,5% des abonnés.

### Historique du contrat

Le contrat d'affermage a été conclu entre la Communauté de communes de Duclair et SADE Exploitation de Normandie – Veolia Eau, à compter du 01/07/2007 jusqu'au **30/06/2018**, pour une durée de 11 années.

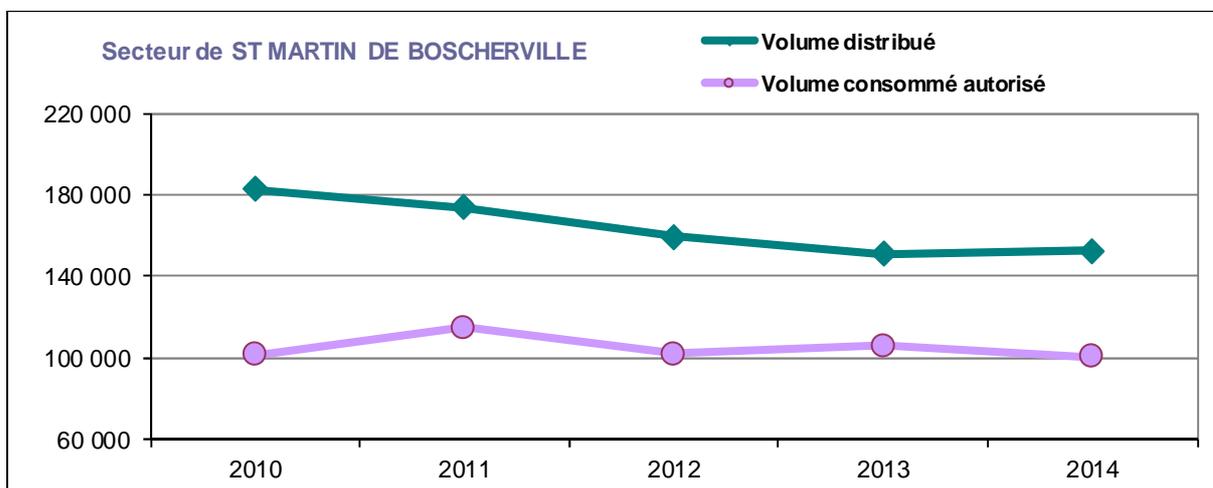
Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électromécaniques. A cette fin, un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

Par ailleurs, un compte de renouvellement est abondé à hauteur de **7 500 €HT/an (hors actualisation)**, et l'exploitant doit renouveler 792 compteurs.

## 2 - Indicateurs techniques

Service du Secteur de St Martin de Boscherville		2010	2011	2012	2013	2014	Evolution NN-1
Volumes prélevés	Forage de Quevillon	184 355	175 555	160 090	151 106	153 717	
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>184 355</b>	<b>175 555</b>	<b>160 090</b>	<b>151 106</b>	<b>153 717</b>	<b>1,7%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Quevillon	1 865	1 786	0	0	0	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>1 865</b>	<b>1 786</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>182 490</b>	<b>173 769</b>	<b>160 090</b>	<b>151 106</b>	<b>153 717</b>	<b>1,7%</b>
Volumes importés en gros (1)	En provenance de St Pierre de Manneville (PS NO)	0	0	0	0	79	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>79</b>	<b>0,0%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Vers St Pierre de Manneville (PS Nord Ouest)	0	234	556	246	1 106	
	Vers Bardouville	Nouvelle interconnection mise en service le 23 février 2015					
<b>TOTAL : V5</b>		<b>0</b>	<b>234</b>	<b>556</b>	<b>246</b>	<b>1 106</b>	
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>182 490</b>	<b>173 535</b>	<b>159 534</b>	<b>150 860</b>	<b>152 690</b>	<b>1,2%</b>
Volumes de service du réseau	<b>TOTAL : V7</b>	<b>503</b>	<b>5 319</b>	<b>680</b>	<b>680</b>	<b>680</b>	<b>0,0%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : $V8 = V7 / D \times 365$	<b>100 771</b>	<b>109 017</b>	<b>100 747</b>	<b>104 737</b>	<b>98 762</b>	<b>-5,7%</b>
Volumes autorisés non comptés	<b>TOTAL : V9</b>	<b>0</b>	<b>345</b>	<b>782</b>	<b>760</b>	<b>978</b>	<b>28,6%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>101 274</b>	<b>114 681</b>	<b>102 009</b>	<b>106 177</b>	<b>100 420</b>	<b>-5,4%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>55,50%</b>	<b>66,13%</b>	<b>63,72%</b>	<b>70,43%</b>	<b>66,01%</b>	<b>-6,3%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>45,000</b>	<b>45,702</b>	<b>45,702</b>	<b>38,580</b>	<b>38,580</b>	<b>0,0%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>4,98</b>	<b>3,87</b>	<b>3,56</b>	<b>3,28</b>	<b>3,83</b>	<b>16,9%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>4,94</b>	<b>3,53</b>	<b>3,48</b>	<b>3,17</b>	<b>3,71</b>	<b>17,0%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>6,17</b>	<b>6,89</b>	<b>6,12</b>	<b>7,56</b>	<b>7,21</b>	<b>-4,6%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>988</b>	<b>997</b>	<b>1 001</b>	<b>1 008</b>	<b>1 009</b>	<b>0,1%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>21,96</b>	<b>21,82</b>	<b>21,90</b>	<b>26,13</b>	<b>26,15</b>	<b>0,1%</b>



### Réseau

Secteur de St Martin de Boscherville	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Linéaire de réseau en km hors branchements</b>	<b>45,000</b>	<b>45,702</b>	<b>45,702</b>	<b>38,580</b>	<b>38,580</b>
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	50,000	50,612	50,617	43,520	43,595

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

La mise à jour en 2013 des bases de données du SIG (Système d'Information Géographique) du prestataire Veolia eau explique la diminution du linéaire de 7 km de conduite.

### Branchements

Secteur de St Martin de Boscherville	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Nombre TOTAL de branchements</b>	<b>982</b>	<b>988</b>	<b>989</b>	<b>994</b>	<b>1 003</b>
Nombre de branchements Neufs	1	6	1	5	9
Nombre de branchements Supprimés	0	0	0	0	0
Nombre de branchements Renouvelés	15	nr	nr	0	5
<b>Solde branchement plomb</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Compteurs

Secteur de St Martin de Boscherville	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Nombre TOTAL de compteurs</b>	<b>1 039</b>	<b>1 044</b>	<b>1 053</b>	<b>1 050</b>	<b>1 047</b>
Nombre de compteurs renouvelés	29	45	17	12	<b>219</b>
Taux de renouvellement	2,79%	4,31%	1,61%	1,14%	<b>20,92%</b>
<b>Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années</b>	<b>14,84</b>	<b>15,20</b>	<b>16,20</b>	<b>17,20</b>	<b>10,45</b>

L'exploitant Veolia eau n'a pas renseigné l'âge moyen pour l'année 2012 et 2013, l'âge de ce service a été, par défaut, vieilli d'une année supplémentaire en référence à l'année 2011.

## Fuites

Secteur de St Martin de Boscherville	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre de fuites réparées sur canalisation	13	7	2	6	9
Nbre de fuites réparées sur branchement	7	5	4	4	8
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	14	0	0	2	2
<b>Nombre TOTAL de fuites réparées</b>	<b>34</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>19</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de St Martin de Boscherville	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de fuites réparées sur canalisation	13	7	2	6	9
Linéaire de canalisation en km	45,000	45,700	45,702	38,580	38,580
<b>Indice Linéaire de Réparation : ILR</b>	<b>0,289</b>	<b>0,153</b>	<b>0,044</b>	<b>0,156</b>	<b>0,233</b>

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de St Martin de Boscherville	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de fuites réparées sur branchement	7	5	4	4	8
Nombre de branchements	982	988	989	994	1 003
<b>Indice de Réparation de branchement : IRb</b>	<b>0,713</b>	<b>0,506</b>	<b>0,404</b>	<b>0,402</b>	<b>0,798</b>

## 3 - Données clientèle - abonnés

### Abonnés

Secteur de St Martin de Boscherville	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2014
<b>Nombre d'abonnés</b>	<b>988</b>	<b>997</b>	<b>1 001</b>	<b>1 008</b>	1 002	7	<b>1 009</b>

### Répartition des volumes consommés et facturés

Secteur de St Martin de Boscherville	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2014
<b>Volumes consommés</b>	<b>106 293</b>	<b>100 654</b>	<b>101 737</b>	<b>104 737</b>	93 657	675	<b>94 332</b>
<b>Volumes facturés</b>	<b>98 669</b>	<b>100 654</b>	<b>102 127</b>	<b>105 127</b>	94 047	675	<b>94 722</b>

## 4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS Secteur de St Martin de Boscherville	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
<b>BILAN 2014</b>	11	0	100%	16	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, l'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides (Synthèse ARS jointe en annexe).

## 5 - Indicateurs de performance

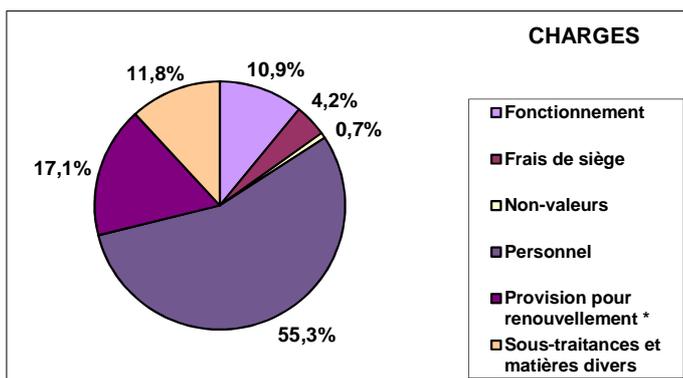
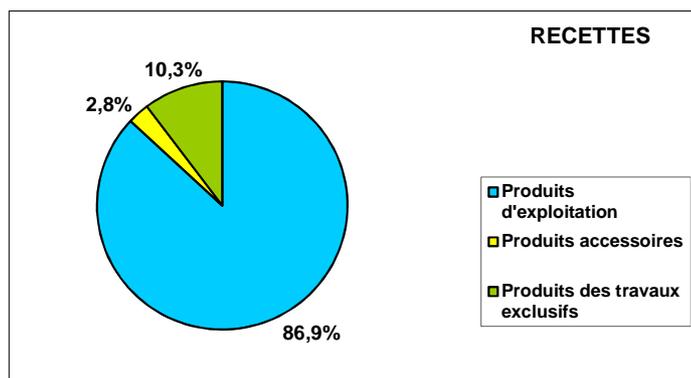
Service du secteur de St Martin de Boscherville		Code indicateur	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource P 108.3 Indice consolidé / UGE	Forage de Quevillon	P 108.3	40%	40%	50%	50%	60%
	UGE 057 St Martin de B.		40%	40%	50%	50%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	30%	46%	66%	30%	30%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	55,50%	66,00%	63,72%	70,27%	66,01%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	4,98	3,88	3,56	3,29	3,83
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	4,94	3,54	3,48	3,19	3,71
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,13%	0,10%	0,08%	0,09%	0,09%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	4,05	7,02	2,00	5,95	8,92
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	0,00	0,00	1,00	0,00	1,98
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,52%	0,42%	2,76%	0,79%	0,28%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000

## 6 - Indicateurs financiers

### Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de St Martin de Boscherville		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	89 513 €
	Produits accessoires	2 897 €
	Produits des travaux exclusifs	10 567 €
	<b>Total</b>	<b>102 977 €</b>
Charges	Fonctionnement	11 382 €
	Frais de siège	4 405 €
	Non-valeurs	750 €
	Personnel	57 943 €
	Provision pour renouvellement *	17 871 €
	Sous-traitances et matières divers	12 357 €
	<b>Total</b>	<b>104 708 €</b>
<b>Résultat Brut en 2014</b>		<b>-1 731 €</b>

\* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



### Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

### Suivi du renouvellement de compteurs

Secteur de St Martin de Boscherville Renouvellement de compteurs	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2018	Total
Programme contractuel	36	72	72	72	72	72	72	72	72	36	792
Cumul Programme contractuel	36	108	180	252	324	396	468	540	612	792	
Sous Total réalisé	13	4	7	29	45	17	12	219			346
Cumul réalisé	13	17	24	53	98	115	127	346			346
Ecart avec Programme Contractuel	-23	-91	-156	-199	-226	-281	-341	-194			

### Suivi du compte de renouvellement : Article 7.2.2.3

Déterminé à partir du rapport financier du délégataire Veolia eau

Secteur de St Martin de Boscherville Compte de renouvellement	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2018	Total
Montant contractuel	5 141	10 282	10 282	10 282	10 282	10 282	10 282	10 282	10 282	5 141	113 102 €
Coefficient K	1,00000	1,04750	1,07500	1,08670	1,12550	1,15464	1,18300	1,19530			
Montant contractuel actualisé		10 770	11 053	11 173	11 572	11 872	12 164	12 290			
Solde report N-1 actualisé		5 385	16 580	27 934	30 566	43 229	56 126	68 841			
Montant à engager	5 141 €	16 156 €	27 633 €	39 107 €	42 38 €	55 101 €	68 290 €	81 131 €			
Sous Total réalisé année N	0 €	0 €	0 €	9 595 €	0 €	320 €	157 €	6 788 €			
Cumul réalisé	0 €	0 €	0 €	9 595 €	9 595 €	9 915 €	10 073 €	16 861 €			
Ecart avec Montant contractuel	-5 141 €	-16 156 €	-27 633 €	-29 512 €	-42 138 €	-54 781 €	-68 133 €	-74 343 €			

Secteur de St Martin de Boscherville Programme contractuel de renouvellement		
Libellé des biens concernés	Fait	Année de réalisation
<b>Station de Quevillon</b>		
COMPTEUR	oui	2009
POMPE 1 FORAGE		
POMPE 2 FORAGE		
POMPE 1 REPRISE	oui	2007
POMPE 2 REPRISE	oui	2011
ANALYSEUR CHLORE		
COMPTEUR EAU SERVICE CHLORE		
REGULATION CHLORE CIFEC		
<b>Réservoir BS Quevillon</b>		
TELEGESTION SOFREL TTME	oui	2007
SONDE		
<b>Réservoir - Supression Le Genetay</b>		
TELEGESTION SOFREL		
POMPE N°1		2014
<b>Supression Val du Moulin</b>		
TELEGESTION SOFREL	oui	2011
COMPTEUR DN60		
POMPE N°1		2014
<b>Supression Hénouville</b>		
TELEGESTION SOFREL		
COMPTEUR DN 80 MM		
POMPE 1 FLYGT		
<b>Réservoir Hénouville</b>		
SONDE HITEC		

# 12 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Duclair

## 1 - Présentation du service

Le service dessert la commune de **Duclair**.

Il distribue environ 0,7% des volumes consommés de la CREA, il alimente **4 139 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2012) soit 1,0% des abonnés domestiques.

### Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la ville de Duclair avec la SADE Exploitation de Normandie – Veolia Eau, à compter du 01/04/1993 jusqu'au 31/03/2008, soit une durée initiale de 15 années.

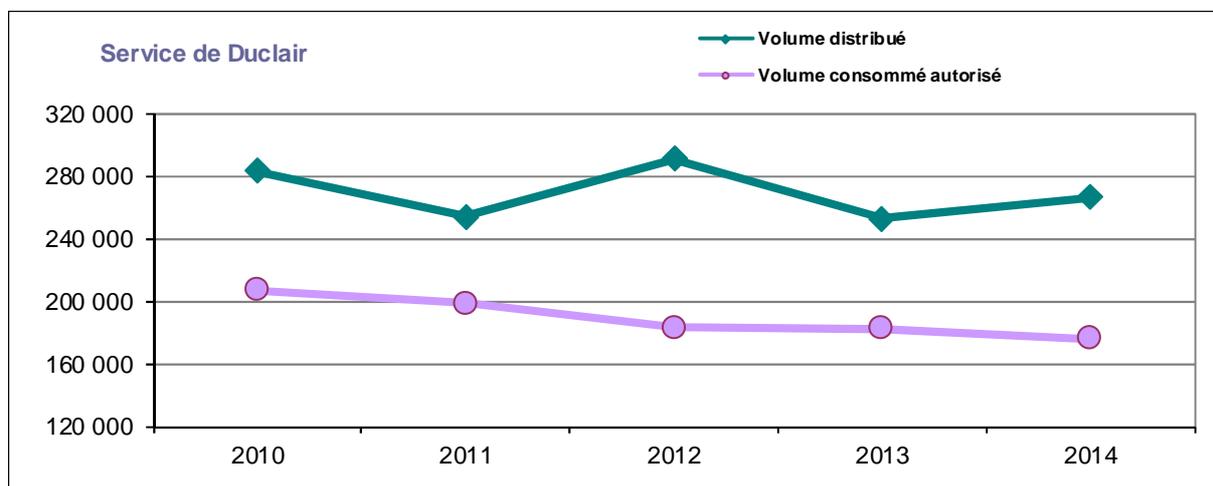
La durée du contrat a été modifiée par avenant, son **échéance** devenant le **31/03/2015**.

Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électromécaniques.

## 2 - Indicateurs techniques

Service de Duclair		2010	2011	2012	2013	2014	Evolution NN-1
Volumés prélevés	Forage de Duclair	285 978	257 024	293 406	254 602	268 294	
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>285 978</b>	<b>257 024</b>	<b>293 406</b>	<b>254 602</b>	<b>268 294</b>	<b>5,4%</b>
Volumés de service utilisés dans le processus de production	Forage de Duclair	1 453	635	632	632	632	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>1 453</b>	<b>635</b>	<b>632</b>	<b>632</b>	<b>632</b>	<b>0,0%</b>
Volumés produits : V3 = V1 - V2		<b>284 525</b>	<b>256 389</b>	<b>292 774</b>	<b>253 970</b>	<b>267 662</b>	<b>5,4%</b>
Volumés importés en gros (1)	Aucun import d'eau	0	0	0	0	0	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
Volumés exportés en gros (2)	Vers Saint Pierre de Varengeville	989	1 908	1 271	910	740	-18,7%
	Vers Le Mesnil sous Jumièges	399	441	627	470	550	17,0%
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>1 388</b>	<b>2 349</b>	<b>1 898</b>	<b>1 380</b>	<b>1 290</b>	<b>-6,5%</b>
Volumés mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		<b>283 137</b>	<b>254 040</b>	<b>290 876</b>	<b>252 590</b>	<b>266 372</b>	<b>5,5%</b>
Volumés de service du réseau	<b>TOTAL : V7</b>	<b>700</b>	<b>700</b>	<b>700</b>	<b>714</b>	<b>727</b>	<b>1,8%</b>
Volumés comptabilisés	Volumés comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	<b>205 820</b>	<b>197 137</b>	<b>181 440</b>	<b>180 975</b>	<b>174 981</b>	<b>-3,3%</b>
Volumés autorisés non comptés	<b>TOTAL : V9</b>	<b>0</b>	<b>779</b>	<b>469</b>	<b>519</b>	<b>418</b>	<b>-19,4%</b>
Volumés consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		<b>206 520</b>	<b>198 616</b>	<b>182 609</b>	<b>182 208</b>	<b>176 126</b>	<b>-3,3%</b>
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		<b>73,07%</b>	<b>78,38%</b>	<b>63,02%</b>	<b>72,29%</b>	<b>66,28%</b>	<b>-8,3%</b>
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		<b>35,500</b>	<b>35,500</b>	<b>35,621</b>	<b>37,734</b>	<b>37,931</b>	<b>0,5%</b>
Indice Linéaire des volumés non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		<b>5,97</b>	<b>4,39</b>	<b>8,42</b>	<b>5,20</b>	<b>6,60</b>	<b>27,0%</b>
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		<b>5,91</b>	<b>4,28</b>	<b>8,33</b>	<b>5,11</b>	<b>6,52</b>	<b>27,6%</b>
Indice Linéaire des volumés consommés : ILC = V10 / L / 365		<b>16,05</b>	<b>15,51</b>	<b>14,19</b>	<b>13,33</b>	<b>12,81</b>	<b>-3,9%</b>
Nombre d'abonnés : N		<b>1 838</b>	<b>1 840</b>	<b>1 849</b>	<b>1 903</b>	<b>1 929</b>	<b>1,4%</b>
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		<b>51,77</b>	<b>51,83</b>	<b>51,91</b>	<b>50,43</b>	<b>50,86</b>	<b>0,8%</b>



## Réseau

Service de Duclair	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Linéaire de réseau en km hors branchements</b>	<b>35,500</b>	<b>35,500</b>	<b>35,621</b>	<b>37,734</b>	<b>37,931</b>
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	43,000	44,050	44,251	46,429	46,666

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

Les linéaires de réseau ont été recalculés sur la base du SIG en 2013.

## Branchements

Service de Duclair	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Nombre TOTAL de branchements</b>	<b>1 697</b>	<b>1 710</b>	<b>1 726</b>	<b>1 739</b>	<b>1 747</b>
Nombre de branchements Neufs	13	13	16	13	8
Nombre de branchements Supprimés	0	0	0	0	0
Nombre de branchements Renouvelés	5	0	0	0	12
dont branchement plomb supprimés	0	0	0	0	0
dont branchement plomb renouvelés	0	0	0	0	12
<b>Solde branchement plomb</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>7</b>
<b>Pourcentage branchement plomb</b>	<b>1,12%</b>	<b>1,11%</b>	<b>1,10%</b>	<b>1,09%</b>	<b>0,40%</b>

Solde plomb corrigé selon le Rapport Annuel du Délégué 2013.

## Compteurs

Service de Duclair	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Nombre TOTAL de compteurs</b>	<b>1 879</b>	<b>1 823</b>	<b>1 895</b>	<b>1 950</b>	<b>1 979</b>
Nombre de compteurs renouvelés	34	72	11	22	28
Taux de renouvellement	1,81%	3,95%	0,58%	1,13%	1,41%
<b>Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années</b>	<b>12,27</b>	<b>13,00</b>	<b>13,96</b>	<b>14,89</b>	<b>14,73</b>

L'exploitant Veolia eau n'a pas renseigné l'âge moyen pour l'année 2012, l'âge de ce service a été, par défaut, vieilli d'une année supplémentaire en référence à l'année 2011.

## Fuites

Service de Duclair	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre de fuites réparées sur canalisation	7	9	2	7	11
Nbre de fuites réparées sur branchement	14	7	4	7	9
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	3	1	4	2	2
<b>Nombre TOTAL de fuites réparées</b>	<b>24</b>	<b>17</b>	<b>10</b>	<b>16</b>	<b>22</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Service de Duclair	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de fuites réparées sur canalisation	7	9	2	7	11
Linéaire de canalisation en km	35,500	35,500	35,621	37,734	37,931
<b>Indice Linéaire de Réparation : ILR</b>	<b>0,197</b>	<b>0,254</b>	<b>0,056</b>	<b>0,186</b>	<b>0,290</b>

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Service de Duclair	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de fuites réparées sur branchement	14	7	4	7	9
Nombre de branchements	1 697	1 710	1 726	1 739	1 747
<b>Indice de Réparation de branchement : IRb</b>	<b>0,825</b>	<b>0,409</b>	<b>0,232</b>	<b>0,403</b>	<b>0,515</b>

## 3 - Les données clientèle - abonnés

### Abonnés

Service de Duclair	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2014
<b>Nombre d'abonnés</b>	<b>1 838</b>	<b>1 840</b>	<b>1 849</b>	<b>1 903</b>	1 926	3	<b>1 929</b>

### Répartition des volumes consommés et facturés

Service de Duclair	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2014
<b>Volumes consommés</b>	<b>217 098</b>	<b>196 597</b>	<b>166 751</b>	<b>181 448</b>	161 417	3 716	<b>165 133</b>
<b>Volumes facturés</b>	<b>199 952</b>	<b>186 446</b>	<b>166 751</b>	<b>181 448</b>	161 417	3 716	<b>165 133</b>

## 4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
<b>Service de Duclair</b>						
<b>BILAN 2014</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, l'eau est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides (*Synthèse ARS jointe en annexe*).

## 5 - Indicateurs de performance

Service de Duclair		Code indicateur	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Duclair	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 160 Duclair		60%	60%	60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	20%	20%	40%	30%	30%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	73,07%	78,38%	63,02%	72,29%	66,28%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m³/km/jour)		P 105.3	5,97	4,39	8,42	5,20	6,60
Indice linéaire de pertes en réseau (en m³/km/jour)		P 106.3	5,91	4,28	8,33	5,11	6,52
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,00%	0,00%	0,00%	0,24%	0,28%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	3,81	4,89	3,24	2,10	1,04
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	1,09	0,54	0,54	1,05	1,04
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,66%	2,57%	1,65%	2,21%	0,13%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m³)		P 109.0	NR	NR	0,00000	0,00050	0,00135

NR : Non Renseigné

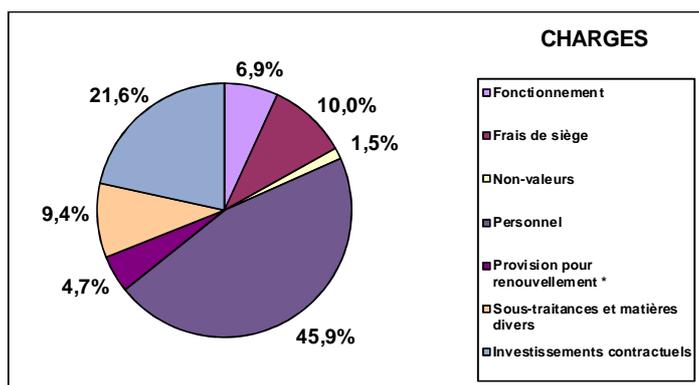
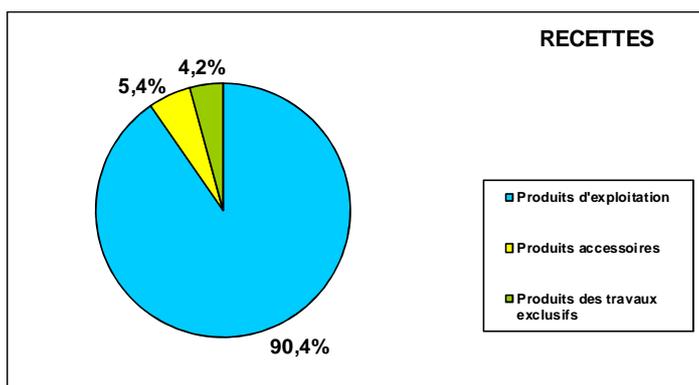
NS : Non significatif / valeurs en italique résultant d'un calcul sur moins de 5 années

## 6 - Indicateurs financiers

### Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service de Duclair		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	219 393 €
	Produits accessoires	13 195 €
	Produits des travaux exclusifs	10 223 €
	<b>Total</b>	<b>242 811 €</b>
Charges	Fonctionnement	13 783 €
	Frais de siège	20 180 €
	Non-valeurs	2 933 €
	Personnel	92 369 €
	Provision pour renouvellement *	9 512 €
	Sous-traitances et matières divers	19 008 €
	Investissements contractuels	43 425 €
	<b>Total</b>	<b>201 210 €</b>
<b>Résultat Brut en 2014</b>		<b>41 601 €</b>

\* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



**ANNEXES**

**AU RAPPORT D'ACTIVITE**

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ**

**DU SERVICE 2014**

**EAU DE LA CREA**

## Annexe 1 : Synthèse des données 2014 par commune

Communes de La CREA	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Volumes Consommés en m <sup>3</sup>	Linéaire de réseau (hors branchements) en km	Nombre de branchements	Solde branchements PLOMB	Nombre de compteurs	Nombre de fuites canalisation	Nombre de fuites branchement
Ambreuil	3 253	1 338	139 566	19,494	1 246	15	1 338	2	6
Anneville-Ambourville	1 227	492	NR	23,800	NR	0	NR	NR	NR
Bardouville	685	271	NR	11,000	NR	0	NR	NR	NR
Belbeuf	2 017	926	83 947	25,037	738	12	928	1	6
Berville-sur-Seine	562	224	NR	9,840	NR	0	NR	NR	NR
Bihorel	8 459	3 601	405 879	39,310	2 157	120	3 606	3	7
Bois Guillaume	13 260	5 459	724 682	90,921	4 116	0	5 464	10	24
Bonsecours	6 633	2 531	267 262	35,360	1 845	20	2 531	9	7
Boos	3 385	1 510	230 350	41,926	1 226	0	1 507	2	1
Canteleu	15 235	6 529	751 483	59,790	2 646	56	6 574	5	24
Caudebec lès Elbeuf	10 109	4 143	421 513	47,409	3 507	86	4 181	1	1
Cléon	5 358	2 026	280 076	31,147	1 739	7	2 228	3	0
Darnétal	9 520	4 092	399 908	41,129	3 584	133	4 100	2	4
Déville lès Rouen	10 360	4 440	485 452	40,735	2 717	0	4 451	7	18
Duclair	4 156	1 929	165 133	37,931	1 747	7	1 979	11	9
Duclair (Sect. St Paër)		8	861	2,719	14	0	8	0	0
Elbeuf sur Seine	17 644	5 970	819 672	73,590	4 083	106	6 582	3	18
Epinay sur Duclair	531	211	27 719	13,592	221	0	211	0	0
Fontaine sous Préaux	524	217	18 816	9,725	234	0	218	0	1
Franqueville St Pierre	6 336	2 679	258 234	51,098	1 835	10	2 675	4	5
Freuse	929	429	32 015	13,571	436	8	440	2	0
Gouy	813	316	28 393	11,154	255	0	316	1	0
Grand-Couronne	10 095	4 228	496 335	73,340	2 671	78	4 228	5	14
Grand-Quevilly	24 860	13 045	1 373 683	139,639	3 680	120	12 876	11	28
Hautôt sur Seine	379	173	16 974	7,779	182	0	181	1	3
Hérouville Bas (Sect. St Martin B.)	1 264	123	10 104	7,990	NR	0	0	0	0
Hérouville Haut (Sect. Malaunay)		397	NR	9,610	NR	NR	NR	NR	NR
Houpeville	2 634	1 067	NR	25,570	NR	NR	NR	NR	NR
Isneauville	2 646	1 222	147 555	36,211	1 221	0	1 227	2	7
Jumièges	1 779	886	86 402	30,195	911	0	899	0	3
La Bouille	805	337	49 509	8,769	359	63	337	3	4
La Londe	2 307	1 056	100 507	31,630	1 095	55	1 101	2	4
La Neuville Chant d'Oisel	2 259	869	95 503	38,571	676	0	866	5	2
Le Houlme	4 042	1 925	NR	22,070	NR	NR	NR	NR	NR
# Le Houlme (Sect. PS NO)		0	0	0,157	0	0	0	0	0
Le Mesnil Esnard	7 861	3 323	341 094	45,759	2 295	60	3 330	0	4
Le Mesnil sous Jumièges	625	319	30 322	16,579	301	0	320	2	3
Le Trait	5 307	2 559	307 534	41,792	1 871	0	2 483	16	3
# Le Trait (Sect. St Paër)		0	0	0,694	0	0	0	0	0
Les Authieux sur le Port St Ouen	1 245	516	48 228	15,269	430	0	516	0	2
Malaunay	6 029	2 478	NR	40,610	NR	NR	NR	NR	NR
Maromme	11 359	4 956	505 751	47,905	2 196	24	4 992	8	7
Mont Saint Aignan	20 348	6 506	1 091 936	89,037	4 008	135	6 521	12	21
Montmain	1 414	563	48 721	12,387	440	0	563	2	2
Moulineaux	961	420	42 911	10,106	173	0	423	0	1
N.-Dame de Bondeville	7 077	3 236	304 245	35,744	2 220	0	3 251	4	16
Oissel	11 508	5 059	418 583	64,278	4 050	13	5 513	8	22
Orival	968	389	36 844	12,692	403	0	411	0	0
Petit Couronne	9 367	3 968	388 305	53,925	2 137	128	3 959	2	4
Petit Quevilly	22 386	7 970	1 077 900	80,343	4 508	180	7 987	4	13
Quevillon	605	237	20 866	9,190	NR	0	0	0	0
Quévreville la Poterie	955	396	36 704	12,023	304	1	396	0	0
Quincampoix (Sect. PSNO) La Muette	91	35	3 237	6,171	NR	0	0	0	1
Roncherolles sur le Vivier	1 099	457	38 273	14,148	457	0	452	2	6
Rouen	114 265	32 610	6 647 112	377,232	19 501	2 006	32 563	72	107
Sahurs	1 285	556	54 607	16,779	550	0	559	0	1
Saint Aubin Celloville	976	411	35 737	13,394	369	0	408	0	0
Saint Aubin Epinay	1 018	422	38 502	15,905	315	0	422	1	1
Saint Aubin lès Elbeuf	8 173	3 597	409 205	56,627	3 169	104	3 684	1	2
Saint Etienne du Rouvray	29 118	11 588	1 416 722	155,483	7 139	220	11 576	12	25
Saint Jacques sur Darnétal	2 657	1 186	223 833	34,932	1 038	0	1 186	2	1
Saint Léger du Bourg Denis	3 507	1 463	127 639	21,242	1 413	0	1 523	2	11

Communes de La CREA	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Volumes Consommés en m <sup>3</sup>	Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	Nombre de branchements	Solde branchements PLOMB	Nombre de compteurs	Nombre de fuites canalisation	Nombre de fuites branchement
Saint Martin de Boscherville	1 490	647	63 202	21,400	NR	0	0	0	0
Saint Martin du Vivier	1 761	668	66 889	20,296	747	0	667	4	3
Saint Martin du Vivier (Sect. PS NO)		34	5 096	2,879	NR	0	0	1	0
Saint Paër	1 296	546	66 066	36,082	614	0	606	5	3
Saint Pierre de Manneville	768	376	34 812	12,644	331	0	376	2	2
Saint Pierre de Var. (Sect. Malaunay)		996	NR	29,890	NR	NR	NR	NR	NR
Saint Pierre de Var. (Sect. St Mart. B.)	2 244	2	160	0,000	NR	0	0	0	0
Saint Pierre de Var. (Sect. St Paër)		2	69	0,812	2	0	2	0	0
Saint Pierre lès Elbeuf	8 437	3 130	321 474	54,785	3 011	70	3 535	1	2
Sainte Marguerite sur Duclair	1 981	804	78 067	22,693	802	0	804	0	2
Sotteville lès Rouen	29 370	11 481	1 547 451	129,568	7 974	355	11 492	17	29
Sotteville sous le Val	797	284	28 103	9,269	294	0	295	1	0
Tourville la Rivière	2 526	1 073	164 173	28,551	996	6	1 110	0	0
Val de la Haye	725	326	42 038	13,424	343	0	328	3	3
Yainville	1 112	568	69 184	15,280	538	2	564	0	6
# Yainville (Sect. Le Trait)		0	0	0,045	0	0	0	0	0
Ymare	1 174	447	43 203	8,423	383	2	450	0	0
Yville-sur-Seine	489	195	NR	8,530	NR	0	NR	NR	NR
# Douville sur Andelle	0	0	0	0,776	0	0	0	0	0
# Fontaine le Bourg	0	0	0	5,367	0	0	0	0	0
# Pissy Poville	0	0	0	0,920	NR	NR	NR	NR	NR
# Pont St Pierre	0	0	0	5,284	0	0	0	2	0
# Quincampoix	0	0	0	0,220	NR	NR	NR	NR	NR
# Radepont	0	0	0	2,104	0	0	0	0	0
# Romilly sur Andelle	0	0	0	0,751	0	0	0	0	0
# St Georges s/ Fontaine	0	0	0	2,720	0	0	0	0	0
# St Jean du Cardonnay	0	0	0	2,212	0	0	0	0	0

NR : Non renseigné par l'exploitant

Services AEP de La CREA	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Volumes Consommés en m <sup>3</sup>	Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	Nombre de branchements	Solde branchements PLOMB	Nombre de compteurs	Nombre de fuites canalisation	Nombre de fuites branchement
TOTAL Données brutes 2014	498 440	191 468	24 918 262	2 896,977	128 406	4 231	193 617	323	538

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Fontaine-sous-Préaux. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

119 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 24,7 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 30,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale :** L'eau distribuée en 2014 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Les suivis mensuels du chlortoluron et du métaldéhyde (pesticides) n'ont révélé aucun dépassement de la norme de 0,1 µg/L. Une dérogation préfectorale a été accordée le 16/01/2012 pour le chlortoluron sur une durée de 3 ans durant laquelle la collectivité doit mettre en oeuvre des mesures de prévention auprès des utilisateurs de chlortoluron. Ces actions doivent être étendues auprès des utilisateurs de métaldéhyde (antillimace).





SYNTHESE 2014

CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ROUEN GRAND MARE CHATELET

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Darnétal, de Maromme et de la Vallée du Cailly. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est soit formalisée par arrêté préfectoral ou en cours.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

30 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 23,0 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désinfecter. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 27,7 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2014 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEH Cedex - Tel : 02.32.18.32.34

## SYNTHESE 2014

### CREA

#### QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ROUEN BAS DE VILLE

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Moulineux, Darnétal et Fontaine-sous-Préaux. La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

116 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 23,0 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désinfecter. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlorduron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 27,1 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale** : L'eau distribuée en 2014 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Les suivis mensuels du chlorduron et du métaldéhyde (pesticides) n'ont révélé aucun dépassement de la norme de 0,1 µg/L. Une dérogation préfectorale a été accordée le 16/01/2012 pour le chlorduron sur une durée de 3 ans durant laquelle la collectivité doit mettre en oeuvre des mesures de prévention auprès des utilisateurs de chlorduron. Ces actions doivent être étendues auprès des utilisateurs de métaldéhyde (antilimace).



SYNTHESE 2014

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DARNETAL

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage de Darnétal .La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

26 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 24,1 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 28,3 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale** : L'eau distribuée en 2014 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEH Cedex - Tel : 02.32.18.32.34

## SYNTHESE 2014

### CREA

#### QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE GRAND QUEVILLY

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les forages de Moulineaux. La procédure de protection de ces(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

68 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. factures) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 21,1 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 27,1 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2014 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**



SYNTHESE 2014

CREA

**QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE FONTAINE-SOUS-PREAU**

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Fontaine-sous-Préaux. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

33 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

**QUELQUES CONSEILS**

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 24,2 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 30,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2014 est de bonne qualité. Les suivis mensuels du chlortoluron et du métaldéhyde (pesticides) n'ont révélé aucun dépassement de la norme de 0,1 µg/L. L'eau peut être consommée par tous. Une dérogation préfectorale a été accordée le 16/01/2012 pour le chlortoluron sur une durée de 3 ans durant laquelle la collectivité doit mettre en oeuvre des mesures de prévention auprès des utilisateurs de chlortoluron. Ces actions doivent être étendues auprès des utilisateurs de métaldéhyde (antilimace).**



eau métropole NORMANDIE

Résultats du contrôle sanitaire : <http://ars.haute-normandie.sante.fr>



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEH Cedex - Tel : 02.32.18.32.34

## SYNTHESE 2014

### CREA

#### QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE PLATEAU EST FRANQUEVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Douville, de Radepont et des Longues Raies. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

69 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22,9 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 29,8 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale** : L'eau distribuée en 2014 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage de Radepont pour lutter contre les pollutions diffusées par les nitrates et les pesticides.



SYNTHESE 2014

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE PLATEAU EST NEUVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage de Radepont .La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

43 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 18,7 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désinfecter. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 31,2 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale** : L'eau distribuée en 2014 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage de Radepont pour lutter contre les pollutions diffusées par les nitrates et les pesticides. De plus, sur l'antenne du réseau de Quéville-la-Poterie, le suivi renforcé du chlorure de vinyl n'a révélé aucun dépassement de la norme. Ceci montre l'efficacité des purges du réseau qui sont maintenues jusqu'à la suppression des canalisations en PVC responsables du problème.



eau métropole rouennaise

Résultats du contrôle sanitaire : <http://ars.haute-normandie.sante.fr>



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEH Cedex - Tel : 02.32.18.32.34



SYNTHESE 2014

CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST AUBIN EPINAY BS

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage de Saint-Aubin-Epinay Bas-Service. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

11 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 27,8 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 29,7 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale** : L'eau distribuée en 2014 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.



Résultats du contrôle sanitaire : <http://ars.haute-normandie.sante.fr/>



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEH Cedex - Tel : 02.32.48.32.34

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST JACQUES/DARNETAL EPINAY HS

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage de Saint-Aubin-Epinay Haut-Service. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

13 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 20,1 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désinfecter. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 28,2 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**



SYNTHESE 2014

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage de Saint Aubin Epinay .La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

10 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. factures) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 23,2 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 28,2 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2014 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEH Cedex - Tel : 02.32.48.32.34

Résultats du contrôle sanitaire : <http://ars.haute-normandie.sante.fr/>





SYNTHESE 2014

CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE BANLIEUE SUD ROUEN

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les forages de la Chapelle à Saint-Etienne-du-Rouvray. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

189 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 31,5 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 34,9 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2014 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEH Cedex - Tel : 02.32.18.32.34

## SYNTHESE 2014

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE GD COURONNE - MOULINEAUX

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de

Moulineaux. La procédure de protection de ces(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

38 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide.

Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. factures) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 20,7 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 27,1 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2014 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**



SYNTHESE 2014

CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE MAISON BRULEE

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le forage des Varras. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

7 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 21,2 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désinfecter. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 28,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2014 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement

31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEH Cedex - Tel : 02.32.18.32.34



SYNTHESE 2014

CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE LA BOUILLE BAS

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage du Val-Galopin. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

7 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22,1 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désinfecter. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 31,0 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2014 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEH Cedex - Tel : 02.32.18.32.34

Résultats du contrôle sanitaire : <http://ars.haute-normandie.sante.fr/>



SYNTHESE 2014

CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE CAUDEBEC-LES-ELBEUF

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages d'Orival. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

24 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 10,9 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 28,3 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2014 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEH Cedex - Tel : 02.32.18.32.34

## SYNTHESE 2014

### CREA

#### QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ELBEUF BUQUET

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les forages des Vairras et de la Neuville du Bosc. La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

18 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22,1 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 31,0 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2014 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**



## SYNTHESE 2014

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ELBEUF EST

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages d'Orival. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

25 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).



**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 11,6 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 28,3 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2014 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**





SYNTHESE 2014

CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ELBEUF OUEST

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le forage les Ecameaux d'Elbeuf. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

36 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 18,8 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 30,4 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2014 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.**



Résultats du contrôle sanitaire : <http://ars.haute-normandie.sante.fr>



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEH Cedex - Tel : 02.32.18.32.34



SYNTHESE 2014

CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE FRENEUSE

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les forages de Saint-Etienne-du-Rouvray. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

48 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadéquats).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 30,0 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 34,9 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale** : L'eau distribuée en 2014 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malotet - B.P. 2061 - 76040 ROUEH Cedex - Tel : 02.32.18.32.34

## SYNTHESE 2014

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ORIVAL

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages d'Orival et le captage d'Elbeuf les Ecaumeaux. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

12 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 11,1 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 28,3 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2014 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.**





SYNTHESE 2014

CREA

**QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST AUBIN LES ELBEUF**

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Saint-Aubin-lès-Elbeuf et d'Orival. La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

27 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

**QUELQUES CONSEILS**

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 31,7 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 32,3 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2014 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.**



eau métropole rouennormandie

Résultats du contrôle sanitaire : <http://ars.haute-normandie.sante.fr/>



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEH Cedex - Tel : 02.32.18.32.34

## SYNTHESE 2014

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST PIERRE LES ELBEUF

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les forages de L'Oison et la Fieffe de Saint-Pierre-les-Elbeuf. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

60 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22,3 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 33,2 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2014 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**



SYNTHESE 2014

CREA

**QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE YAINVILLE**

Cette zone de distribution est exploitée par STGS et est alimentée par le captage de Yainville. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

24 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

**QUELQUES CONSEILS**

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 4,5 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 23,8 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2014 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEH Cedex - Tel : 02.32.18.32.34

## SYNTHESE 2014

### CREA

#### QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE MAROMME MELANGE

Cette zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE et est alimentée par les captages de Maromme et de la vallée du Caillly. La procédure de protection de ces captages est soit formalisée par arrêté préfectoral ou en cours.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

115 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 21,4 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désinfecter. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 28,8 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2014 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE MAROMME USINE DE TRAITEMENT

Cette zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE et est alimentée par les captages de Maromme. La procédure de protection de ces captages est soit formalisée par arrêté préfectoral ou en cours.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

100 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 17,4 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désinfecter. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 26,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2014 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**

## SYNTHESE 2014

### CREA

#### QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DEVILLE-LES-ROUEN

Cette zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE et est alimentée par les captages de Maromme. La procédure de protection de ces captages est soit formalisée par arrêté préfectoral ou en cours.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

49 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 17,3 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 26,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2014 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**



SYNTHESE 2014

CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ISNEAUVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE et est alimentée par les captages de la Vallée du Cailly. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

22 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22,8 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désinfecter. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 31,6 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2014 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**



eau  
métropole  
rouennormandie

Résultats du contrôle sanitaire : <http://ars.haute-normandie.sante.fr/>



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEH Cedex - Tel : 02.32.18.32.34

## SYNTHESE 2014

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE SAHURS

Cette zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE et est alimentée par le captage de Val-de-la-Haye. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

21 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. factures) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 25,3 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 35,1 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale** : L'eau distribuée en 2014 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.



**SYNTHESE 2014**

**CREA**

**QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE BARDOUVILLE**

Cette zone de distribution est exploitée par STGS et est alimentée par le captage de Bardouville. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

23 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

**QUELQUES CONSEILS**

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 17,1 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désinfecter. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

3 dépassements de la norme réglementaire de 0,1 µg/l ont été constatés pour la déséthyl atrazine.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 30,7 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2014 est de qualité moyenne. La présence de pesticides a été observée régulièrement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions destinées à améliorer sa qualité ont été réalisées en janvier 2015 (interconnexion-mélange). En complément, des mesures de lutte contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides doivent être poursuivies dans l'aire d'alimentation du captage.**



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
34 Rue Malotret - B.P. 2061 - 76040 ROUEH Cedex - Tel : 02.32.18.32.34

## SYNTHESE 2014

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE YVILLE/SEINE

Cette zone de distribution est exploitée par STGS et est alimentée par le captage des Varras. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

6 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptes).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 21,2 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désinfecter. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 28,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2014 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**



SYNTHESE 2014

CREA

**QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE ST PAER**

Cette zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE et est alimentée par le captage de Duclair. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

13 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

**QUELQUES CONSEILS**

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptes).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 26,7 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 31,3 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale** : L'eau distribuée en 2014 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.



eau métropole NORMANDIE

Résultats du contrôle sanitaire : <http://ars.haute-normandie.sante.fr/>



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEH Cedex - Tel : 02.32.18.32.34

## SYNTHESE 2014

## CREA

**QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE  
DE DISTRIBUTION PUBLIQUE  
JUMIEGES**

Cette zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE et est alimentée par le captage de Jumièges. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

25 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

**QUELQUES CONSEILS**

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide.

Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. factures) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 41,6 mg/l. Les teneurs en nitrates sont élevées mais restent conformes à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour la déséthyl atrazine.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 33,8 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale** : L'eau distribuée en 2014 est de qualité satisfaisante. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé.

L'eau peut être consommée par tous. Une dérogation a été accordée par le Préfet en décembre 2014 pour une durée de 2,5 ans. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffusées par les nitrates et les pesticides.



SYNTHESE 2014

CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE LE TRAIT

Cette zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE et est alimentée par le captage du Trait. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

24 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 18,4 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désinfecter. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 24,2 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale** : L'eau distribuée en 2014 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.



eau métropole ROUEN NORMANDIE

Résultats du contrôle sanitaire : <http://ars.haute-normandie.sante.fr>



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEH Cedex - Tel : 02.32.18.32.34



SYNTHESE 2014

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE OISSEL

Cette zone de distribution est exploitée par CREA et est alimentée par les forages de Oissel. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

35 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. factures) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 24,9 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 32,0 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2014 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEH Cedex - Tel : 02.32.48.32.34

Résultats du contrôle sanitaire : <http://ars.haute-normandie.sante.fr/>





SYNTHESE 2014

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST LEGER BOURG DENIS

Cette zone de distribution est exploitée par CREA et est alimentée par le captage de Saint-Léger-du-Bourg-Denis. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

13 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 24,5 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 29,7 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2014 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malouët - B.P. 2061 - 76040 ROUEH Cedex - Tel : 02.32.18.32.34



SYNTHESE 2014

CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE MALAUNAY - LE HOULLME

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par les captages Les Sondres et Les Anglais de Montville. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

72 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 18,9 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 30,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale** : L'eau distribuée en 2014 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Le suivi mensuel du trichloréthylène et du tétrachloréthylène n'a révélé aucun dépassement de la norme de 10 µg/L pour la somme de ces 2 paramètres.



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEH Cedex - Tel : 02.32.48.32.34

Résultats du contrôle sanitaire : <http://ars.haute-normandie.sante.fr/>



SYNTHESE 2014

CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE HOUPEVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par les captages de la Vallée du Cailly. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

20 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 20,7 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désinfecter. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 30,2 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2014 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEH Cedex - Tel : 02.32.18.32.34



SYNTHESE 2014

CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE MALAUNAY - LE HOULME

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par les captages Les Sondres et Les Anglais de Montville .La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

72 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 18,9 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 30,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale** : L'eau distribuée en 2014 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Le suivi mensuel du trichloréthylène et du tétrachloréthylène n'a révélé aucun dépassement de la norme de 10 µg/L pour la somme de ces 2 paramètres.



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEH Cedex - Tel : 02.32.48.32.34

Résultats du contrôle sanitaire : <http://ars.haute-normandie.sante.fr/>



SYNTHESE 2014

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST MARTIN BOSCHERVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage de Quevillon. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

16 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 27,4 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 26,7 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale** : L'eau distribuée en 2014 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.



eau métropole NORMANDIE



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEH Cedex - Tel : 02.32.18.32.34

## SYNTHESE 2014

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DUCLAIR

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage de Duclair. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

16 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. factures) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 26,7 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

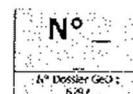
**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 31,7 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale** : L'eau distribuée en 2014 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.



La CREA

**PROJET DE DELIBERATION**



**Réunion du Conseil**

**du**

**16 décembre 2013**

**Services publics aux usagers**

**Assainissement**

**Assainissement collectif : redevance, redevance d'investissement et participations pour le financement de l'assainissement collectif**

**Assainissement non collectif : redevance et coût moyen d'une installation neuve**

**Eau potable : prix d'exploitation et redevance d'investissement**

**Tarifs 2014 : adoption**

La présente délibération vous propose d'adopter la grille des tarifs du service public de l'eau et de l'assainissement qui pourraient être perçus auprès des usagers à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 par la CREA ou pour son compte.

L'ensemble des tarifs, porté en annexe, a été présenté, lorsque cela est pertinent, par pôle et par commune.

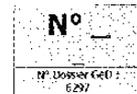
La redevance d'assainissement collectif, la redevance investissement eau et le prix de l'eau (hors délégation) sont identiques pour les usagers des 45 communes qui composaient l'ex-CAR.

L'objectif reste, comme indiqué l'année passée, l'harmonisation des tarifs sur l'ensemble du périmètre de la CREA à l'horizon 2018.

Au-delà des changements liés à cette harmonisation progressive, les évolutions tarifaires proposées seraient proches de l'inflation.

En assainissement, l'évolution de la redevance est liée à un programme d'investissement important pour la mise aux normes de la station d'épuration Emeraude :

- Redevance d'assainissement collectif : 2,5 %
- Prix de l'eau : 1,4 %
- Redevance investissement eau : 1,4 %.



La redevance d'assainissement collectif du service du Pôle de proximité d'Elbeuf est maintenue au tarif 2013, soit 1,0830 € HT / m<sup>3</sup>, afin de permettre à terme une convergence à l'échelle de la CREA, dans la mesure où elle est légèrement supérieure à celle appliquée sur le territoire de l'ex-CAR (1,0086 € HT / m<sup>3</sup>).

Ces propositions de révision des tarifs visent à maintenir un niveau de recette permettant à la Régie publique de l'Eau et de l'Assainissement de poursuivre l'amélioration continue du service apporté aux usagers, de réaliser les investissements allant dans le sens de meilleures performances (réduction des pertes d'eau, éradication des branchements en plomb, sécurité de la desserte, qualité de l'eau, protection de la ressource...) et de faire face aux charges de fonctionnement des services.

Pour les Pôles de proximité de Duclair et du Trait, les services sont exploités en délégation. Malgré une hypothèse d'évolution de 2 % du coefficient de révision prise en compte pour établir le tableau comparatif des factures types annexé à la présente, la facture de certaines communes diminue jusqu'à 3,5 % dans le cadre de la convergence.

Le montant des factures comprend l'évolution de la TVA intermédiaire qui passe de 7 % à 10% au 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour la part assainissement.

Au total, malgré la hausse de la TVA sur l'assainissement et grâce aux évolutions modérées proposées pour les composantes CREA, la facture globale TTC évoluerait de - 3,66 % à + 3,35 % selon les communes dans le cadre de la convergence globalement à la baisse, vers une tarification unique.

En conclusion, il vous est proposé d'adopter les différents tarifs figurant dans le tableau annexé et d'en fixer l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le Quorum constaté,

Le Conseil de la CREA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la CREA, notamment l'article 5.2,

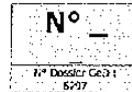
Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la Régie publique de l'Eau et de l'Assainissement en date du 5 décembre 2013,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Pierre LEAUTEY, Vice-Président chargé de l'Assainissement,

Après en avoir délibéré,

#### **Considérant :**

↳ qu'il convient de fixer les tarifs facturés aux usagers des services de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif de la CREA, ainsi que leur date d'application,



**Décide :**

» de fixer les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2014, pour les services de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, tels qu'ils figurent dans les tableaux annexés.

La recette qui en résulte sera inscrite au chapitre 70 du budget Principal et du budget annexe de la Régie publique de l'Eau et de l'Assainissement de la CREA sous réserve de l'inscription des crédits au budget 2014.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
LE PRESIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

## DELIBERATION

### Réunion du Conseil

du

9 février 2015

#### Services publics aux usagers

#### Eau et assainissement

#### Programme de travaux d'eau potable 2015

#### Lancement des consultations

#### Marchés à intervenir : autorisation de signature

#### Demande de subventions : autorisation

Le coût du programme de travaux et d'acquisitions foncières de l'année 2015, joint en annexe, est estimé à 14 357 000 € HT pour les 71 communes de la Métropole Rouen Normandie.

Il comprend des opérations :

- de renouvellement du réseau et de sécurisation de la distribution pour un montant de 8 375 000 € HT,
- de remplacement de branchements en plomb pour un montant de 2 600 000 € HT,
- de gros entretien – renouvellement pour un montant de 1 732 000 € HT,
- de travaux de génie civil sur des stations et réservoirs pour un montant de 930 000 € HT,
- de travaux sur les unités de production d'eau potable dans le cadre de mesures réglementaires pour un montant de 420 000 € HT,
- d'acquisitions foncières pour un montant de 300 000 € HT.

S'agissant des travaux d'extension et de renouvellement des réseaux d'adduction et de distribution, ils seront réalisés par le groupement SADE – SOGEA – SPIE Batignolles titulaire d'un marché à bons de commandes. Ce marché arrivant à son terme au cours de l'année 2015, une nouvelle consultation sera lancée.

Pour ce qui concerne la Régie de l'Eau, les travaux de remplacement de branchements en plomb seront réalisés par les entreprises NFEE et la société Eaux de Normandie, titulaires d'un marché à bons de commande n° 12/65 et 12/67.

Pour les opérations de gros entretien-renouvellement, les travaux sur les ouvrages de stockage d'eau et sur les unités d'eau potable ainsi que les études, il est nécessaire de procéder au lancement de consultations selon les dispositions prévues au Code des Marchés Publics et conformément au programme de travaux.

Ce programme soumis au Conseil métropolitain dans le cadre du vote de la délibération budgétaire, comprend des opérations susceptibles de bénéficier de subventions de la part du Département de Seine-Maritime et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2014-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée "Métropole Rouen Normandie",

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la Régie publique de l'Eau et de l'Assainissement en date du 6 février 2015,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Hubert SAINT, Conseiller délégué,

Après en avoir délibéré,

**Considérant :**

- qu'il convient de lancer les consultations appropriées dans le cadre du programme de travaux 2015 selon les dispositions du Code des Marchés Publics,
- que les travaux du programme 2015 sont susceptibles d'être subventionnés,
- que le programme de travaux sera soumis au Conseil métropolitain dans le cadre du vote de la délibération budgétaire,

**Décide :**

- d'autoriser le lancement de consultations appropriées dans le cadre du programme de travaux 2015 conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,

- d'habiliter le Président à signer le ou les marché(s) à intervenir, après attribution par la Commission d'Appels d'Offres dans le cadre des procédures formalisées et à signer tous documents s'y rapportant et nécessaires à leur exécution,

et

- d'autoriser le Président à solliciter auprès du Département de Seine-Maritime et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie les subventions auxquelles la Métropole Rouen Normandie pourrait prétendre.

La dépense en résultant sera imputée sur les chapitres 21 et 23 et la recette qui en résulte sera inscrite au chapitre 13 du budget Principal de la Régie publique de l'Eau et de l'Assainissement de la Métropole Rouen Normandie, sous réserve de l'adoption du budget 2015.

Fait à ROUEN le jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
LE PRÉSIDENT

**PROGRAMME DE TRAVAUX  
2015  
Direction de l'Eau**

<b>I - EXTENSION ET RENFORCEMENT DES RESEAUX D'ADDUCTION ET DISTRIBUTION</b>			
<b>Secteur</b>	<b>Type d'opérations</b>	<b>Précisions</b>	<b>Montant € HT</b>
Rouen	Travaux de renouvellement de réseau par marché à bon de commande	Porter le renouvellement vers 0,8% - remise en concurrence marché	5 800 000
Val de Seine	Renouvellement du réseau (cana + brts) PPE	Porter le renouvellement à 1%	1 000 000
Austreberthe - Cailly	Renouvellement du réseau (cana + brts) - Duclair	Porter le renouvellement à 1%	590 000
Val de Seine	Alimentation de la Bouille vers Moulineaux		350 000
Rouen	Interconnexion rive nord rive sud	1ère tranche	455 000
Rouen	Sécurisation de l'alimentation du réservoir du Mont Gargan		180 000
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>8 375 000</b>

<b>II - REMPLACEMENT DE BRANCHEMENTS EN PLOMB</b>			
<b>Secteur</b>	<b>Types d'opérations et origine</b>	<b>Précisions</b>	<b>Montant € HT</b>
Rouen	Eradication plomb Régie directe (hors marchés de PS)		1 700 000
Val de Seine	Eradication plomb PPE		900 000
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>2 600 000</b>

<b>III - GROS ENTRETIEN &amp; RENOUELEMENT ELECTROMECHANIQUE - STATIONS - RESEAUX et DIVERS</b>			
<b>Commune</b>	<b>Objet</b>	<b>Travaux</b>	<b>Montant € HT</b>
Production centralisée	Mise à niveau de l'usine de La Chapelle	Fillière complémentaire du process - régénération d'un filtre CAG	400 000
Production centralisée	Renouvellement des appareils de traitement - Val de Seine	Pompes, débitmètres, appareils de régulation, ballons anti béliers	62 000
Production centralisée	Renouvellement des équipements de protection	Média filtres compresseurs surpresseurs air matériel analyse par process débitmètres et loggers de fuite	205 000
Rouen	Démolition et construction nouvelle station du Mont Duve		100 000
Production centralisée	Travaux sur les ouvrages		165 000
Production centralisée	Fiabilisation alimentation en eau potable secteur Est par la Chapelle	Opération lissée sur 4 ans	800 000
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>1 732 000</b>

<b>IV - OUVRAGES DE STOCKAGE D'EAU - CONSTRUCTION OU GC</b>			
<b>Commune</b>	<b>Objet</b>	<b>Travaux</b>	<b>Montant € HT</b>
Production centralisée	Etanchéité de la galerie des filtres La Chapelle et renouvellement d'un plancher par an	Problème de casse de plancher et fissuration murs	350 000
Rouen	Renforcement refoulement Saint Sever		50 000
Val de Seine	Travaux renouvellement stations de reprise	Tourville, Sotteville-sous-le-Val, Freneuse	30 000
Rouen	Réfection réservoir du Châtelet		440 000
Austreberthe - Cailly	Travaux d'alimentation Anneville Ambourville et d'équipements réservoir Yville sur Seine		30 000
Austreberthe - Cailly	Travaux clôture réservoirs Anneville et système anti-intrusion		30 000
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>930 000</b>

<b>V - UNITES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE - MESURES REGLEMENTAIRES</b>			
<b>Commune</b>	<b>Objet</b>	<b>Travaux</b>	<b>Montant € HT</b>
Production centralisée	Mise en place de dispositifs de sécurité des personnes sur les ouvrages		25 000
Val de Seine	Restructuration télégestion		45 000
Production centralisée	Travaux de protection suite DUP	Maromme, Cailly, Fontaine sous Préaux, Moulineaux, Quevillon	350 000
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>420 000</b>

<b>VII - ACQUISITIONS FONCIERES</b>			
<b>Commune</b>	<b>Objet</b>	<b>Travaux</b>	<b>Montant € HT</b>
Production centralisée	Provision achat terrain pour la protection des ressources	Wash and go : Triboudaine, ... opérations non réalisées en 2014	300 000
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>300 000</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 357 000</b>
----------------------	-------------------

## **Annexe 4 : Glossaire**

### **Définitions précisées dans la circulaire du 28 avril 2008**

#### **1. Parties prenantes**

##### **Autorité organisatrice**

Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte...) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

##### **Opérateur (ou exploitant ou gestionnaire ou service gestionnaire)**

Service ou organisme dépendant de l'autorité organisatrice (cas de la gestion internalisée) ou autre organisme (cas de la gestion externalisée) désigné par l'autorité organisatrice, pour assurer tout ou partie des tâches de gestion du service public de l'eau ou de l'assainissement<sup>1</sup>.

##### **Habitant**

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

##### **Habitant desservi**

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

##### **Abonné (ou usager ou client)**

Personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement<sup>2</sup>. L'abonné est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation) etc..

L'abonné perd sa qualité d'abonné lorsque le service est stoppé, quel que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).

##### **Abonné domestique ou assimilé**

Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

##### **Abonnement**

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service<sup>3</sup>. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement autonome).

#### **2. Service, missions du service, réclamation**

##### **2.1 Service**

###### **Service**

Au sens du présent document, on entend par « service » le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées peuvent être pour un service d'eau potable la production, le transfert et la distribution et pour un service d'assainissement la collecte, le transport, la dépollution et le cas échéant l'assainissement non collectif. A ces missions s'ajoute en général la gestion des abonnés.

##### **2.2 Missions du service de l'eau**

###### **Mission de production**

La mission de production consiste à assurer la mise à disposition d'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre ou non le captage, l'adduction de l'eau brute, le pompage en sortie d'usine. La conduite de transfert jusqu'au réservoir situé en dehors des limites de l'usine et ce même réservoir font partie de la distribution.

<sup>1</sup> Inspiré de la norme NF P 15-900-1 de juillet 2000: Services publics locaux. Lignes directrices pour les activités de service de l'alimentation en eau potable et dans l'assainissement. Partie 1 : Service à l'utilisateur - Définition 18.

<sup>2</sup> Inspiré de la norme NF PI 5-900-1 (définitions 33 et 34)

<sup>3</sup> Norme NF PI 5-900-1 (définition 8)

### **Mission de transfert**

La mission de transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production jusqu'à des points de livraison de ventes en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

### **Mission de distribution**

La mission de distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.

## **2.3 Missions du service de l'assainissement collectif**

### **Mission de dépollution**

La mission de dépollution consiste à assurer le traitement des eaux usées et unitaires en vue de leur rejet au milieu naturel dans le respect de la réglementation. Elle peut comprendre ou non le pompage en sortie d'usine et le rejet lui-même. Les ouvrages situés à l'amont de l'entrée de l'usine de dépollution et de son by-pass font partie de la mission de transport.

### **Mission de transport**

La mission de transport consiste à assurer le transport des eaux usées et unitaires depuis l'aval des canalisations de collecte jusqu'à des usines de dépollution ou à des points de livraison à un autre service. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

### **Mission de collecte**

La mission de collecte consiste à collecter les eaux usées et unitaires au droit des branchements des abonnés et à les acheminer jusqu'aux réseaux de transport ou aux usines de dépollution. Cette mission peut inclure une mission de transport.

## **2.4 Réclamation**

### **Réclamation**

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, duquel une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue<sup>4</sup>.

## **3. Définitions techniques**

### **3.1 Service de l'eau**

#### **Réseau de desserte**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

#### **Réseau de distribution**

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements<sup>5</sup>.

#### **Volume produit<sup>6</sup>**

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

#### **Volume acheté en gros (ou achetés à d'autres services d'eau potable)**

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé<sup>7</sup>.

#### **Volume vendu en gros (ou vendus à d'autres services d'eau potable)**

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté<sup>7</sup>.

4 Définition 3.2 de la norme ISO 10002 : 2004 de juillet 2004. Management de la qualité. Satisfaction des clients.

Lignes directrices pour le traitement des réclamations dans les organismes.

5 Il s'agit donc de la même définition que celle de l'ASTEE dans la revue Techniques Sciences Méthodes n° 4bis-90 d'avril 1990 : Rendement des réseaux d'eau potable - Définition des termes utilisés.

6 Définition de l'ASTEE. Techniques Sciences Méthodes n° 4bis -90 d'avril 1990 : Rendement des réseaux d'eau potable - Définition des termes utilisés.

7 Le volume importé et le volume exporté sont également définis par l'ASTEE

8 Ces définitions correspondent aux définitions du SANDRE : Échanges DDASS - Distributeurs Version 0.4 du 07/02/2006

### Volume mis en distribution<sup>6</sup>

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

### Volume comptabilisé<sup>6</sup>

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés.

### Volume de service du réseau<sup>6</sup>

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

### Volume consommateurs sans comptage<sup>6</sup>

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

### Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

### Prélèvement

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires).

### Echantillon<sup>8</sup>

Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).

## 3.2 Service de l'eau : correspondance des définitions avec la terminologie de l'IWA

L'International Water Association présente dans son document « Performance Indicators for Water Supply Services - Opérations & Maintenance Specialist Group » un tableau permettant de faire un bilan des volumes d'eau sur un service. La correspondance entre la terminologie de l'IWA et celle de l'ASTEE (reprise en grande partie au § 3.1) figure dans le tableau suivant, qui est le bilan des volumes tel que vu par l'IWA :

System input volume / Volume produit (1) + Volume acheté en gros (3) + Volume des pertes en adduction (1) + Volume besoin des usines (1)	Authorised Consumption / Volume consommé autorisé (2) + Volume vendu en gros (4)	Billed authorised consumption / Volume consommé autorisé (2) (partie facturée) + Volume vendu en gros (4)	Billed metered consumption (included water exported) / Volume comptabilisé (1) (partie facturée) + Volume vendu en gros (4) Billed unmetered consumption / Volume consommateurs sans comptage (1) (partie facturée)	Revenue water / Volume facturé (1)	
	Waterlosses / Volume de pertes (5)	Apparent losses / Pertes apparentes	Unbilled authorised consumption / Volume consommé autorisé (2) (partie non facturée)	Unbilled metered consumption / Volume comptabilisé (1) (partie non facturée) Unbilled unmetered consumption / Volume consommateurs sans comptage (1) (partie non facturée) + Volume de service du réseau (1)	Non revenue water / Volume non facturé
			Real losses / Pertes réelles	Unauthorised consumption / Volume détourné (1) Metering inaccuracies / Volume défaut de comptage (1) Real losses on raw water mains and at the treatment works (if applicable) / Volume des pertes en adduction (1) + Volume besoin des usines (1) Leakage on transmission and/or distribution mains / Volume des fuites (1) (pour la part due aux conduites de transfert et de distribution) Leakage and overflows at transmission and/or distribution tanks / Volume gaspillé (1) (pour la part due aux débordements de réservoirs) + Volume de fuites (1) (pour la part due aux fuites de réservoirs) Leakage on service connections up to the measurement point / Volume des fuites (1) (pour la part due aux branchements jusqu'aux compteurs)	

(1) défini par l'ASTEE

(2) défini dans le présent document

(3) strictement égal au volume importé défini par l'ASTEE

(4) strictement égal au volume exporté défini par l'ASTEE

(5) volume des pertes en distribution de l'ASTEE si le périmètre considéré est le système de transport et de distribution, c'est-à-dire hors adduction et production

On a les égalités suivantes :

Volume consommé autorisé IWA = volume consommé autorisé (défini dans le présent document) + volume vendus en gros (exporté)

Volume consommé total = volume consommé autorisé IWA + volume détourné + volume défaut de comptage

### 3.3 Service de l'assainissement collectif

#### Réseau de collecte des eaux usées

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques<sup>9</sup>.

#### Station d'épuration (ou usine de dépollution)

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

#### Inondation

L'eau pluviale ne peut être évacuée par le réseau car les bouches d'engouffrement sont obstruées totalement ou partiellement (le réseau en lui-même n'est pas saturé) ; en période de crue de cours d'eau, l'eau inonde la chaussée suite à un défaut d'étanchéité des déversoirs d'orage.

#### Débordement

L'eau n'est pas évacuée par le réseau soit par manque de capacité hydraulique (y compris pompage, notamment en période de crue), soit suite à une obstruction partielle ou totale de canalisations de collecte ou de transport (les ouvrages d'engouffrement ne sont pas en cause).

#### Infiltrations

L'eau s'infiltré dans les locaux des usagers par le sol ou les murs en sous-sol.

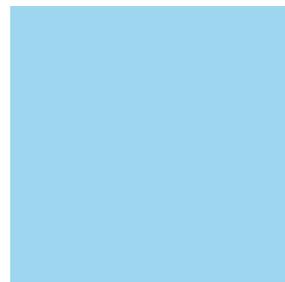
#### Refoulement

Retour d'eau du réseau public vers les locaux de l'utilisateur par l'intermédiaire de son branchement. Cela se produit lorsque le branchement n'est pas équipé d'un dispositif anti-refoulement (clapet, pompage) et que la pression (ou niveau d'eau) est élevée dans le réseau public.

<sup>9</sup> Il est courant de parler de « réseau de collecte hors branchements » pour ne désigner que les canalisations de collecte, de transport et les ouvrages et équipements hydrauliques.







**Métropole Rouen Normandie**  
14 bis avenue Pasteur CS 50 589  
76006 Rouen Cedex  
Tél. 02 35 52 68 10 - Fax 02 35 52 68 59

**[www.metropole-rouen-normandie.fr](http://www.metropole-rouen-normandie.fr)**

**allo**  **communauté**  
LE NUMÉRO VERT DE LA MÉTROPOLE • 7J/7 • 24H/24  
**0 800 021 021**

